

République Gabonaise
Union - Travail - Justice

Plan National de Croissance et de Développement

PNCD

Trajectoire 26-30

Bâtissons
l'édifice nouveau
pour notre essor
vers la félicité



Agend 2063 The Africa We Want

THE WORLD BANK

NATIONS UNIES GABON

JOINT SDG FUND


PNCD
Trajectoire
26-30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2024
Tableau 2 - Gabon et CEMAC : Évolution de la croissance économique (2015-2024)
Tableau 3 - Gabon : Évolution de la croissance du PIB pétrolier et hors pétrole (2018-2024).
Tableau 4 - Évolution du PIB par secteur sur la période de 2018-2024
Tableau 5 - Évolution de la consommation sur la période 2018-2024.
Tableau 6 - Évolution des investissements (en % du PIB).
Tableau 7- Les principaux défis par pilier du Projet de Société
Tableau 8 - Matrice de correspondance stratégique : Alignement du PNCD
avec le Projet de société, la Vision Gabon 2050 et les Agendas internationaux.
Tableau 9 - Imbrications entre les différents niveaux d'effets et d'impacts permettant d'atteindre le but final tel qu'énoncé dans la vision stratégique
Tableau 10 - Récapitulatif des accélérateurs du PNCD
Tableau 11 - Séquençage du PNCD 2026-2030
Tableau 12 - Les principaux projets hydroélectriques identifiés sont les suivants :
Tableau 13 - Objectifs et actions prioritaires pour le développement du secteur énergétique
Tableau 14 - Accès à l'eau potable en milieu urbain
Tableau 15 - Accès à l'eau potable en milieu rural
Tableau 16 - Cibles nationales en matière d'énergie, d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030
Tableau 17 - Objectifs et cibles de développement des infrastructures de transport, du numérique et du logement
Tableau 18 - Objectifs et cibles de développement des infrastructures de transport, du numérique et du logement
Tableau 19 - Programme de transformation numérique de l'administration et de l'économie
Tableau 20 - Objectifs et résultats attendus en matière de capital humain, de santé, d'éducation et d'emploi
Tableau 21 - Réformes prioritaires de gouvernance, de planification et de finances publiques
Tableau 22 - Mesures de soutien au secteur privé et au financement de l'économie
Tableau 23 - Objectifs de consolidation de la base productive nationale
Tableau 24 - Cibles de diversification économique et de développement des exportations hors pétrole
Tableau 25 - Actions prioritaires pour l'inclusion sociale et la réduction des inégalités
Tableau 26 - Priorités de préservation et de valorisation durable du patrimoine naturel
Tableau 27 - Calendrier de mise en œuvre des programmes structurants
Tableau 28 - Tendances structurelles de la productivité et du capital du Gabon
Tableau 29 - Analyse de l'ICOR du Gabon
Tableau 30 - Paramètres stratégiques clés - comparatifs des scénarios
Tableau 31 - Profil de croissance économique - scénario PNCD
Tableau 32 - Dynamique de croissance des scenarios
Tableau 33 - Dynamique de croissance des scenarios
Tableau 33 - Dynamique de croissance des scenarios
Tableau 34 - La structure de financement du PNCD 2026-2030
Tableau 35 - Indicateurs de finances publiques - comparatifs des scénarios
Tableau 36 - Risques et mesures d'atténuation du PNCD 2026-2030



L’Afrique que nous voulons

SOMMAIRE

PRÉFACE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 08

AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE . 10

LE MOT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU PLAN 12

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF 13
- 1.1. Indicateurs présidentiels de suivi 17
 - 1.1.1. Mesurer les résultats qui comptent pour les Gabonais 17
 - 1.1.2. Tableau de bord présidentiel du PNCD 18

2. INTRODUCTION GÉNÉRALE 21

3. DIAGNOSTIC PAYS 25
- 3.1. Synthèse du diagnostic stratégique du développement économique, social et environnemental 26
 - 3.1.1. Un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et en constante mutation 26
 - 3.1.2. Principaux défis et enjeux actuels de développement 27
 - 3.1.3. Les progrès dans le développement humain 32
- 3.2. Principaux défis et enjeux actuels de développement 36

4. CADRE STRATÉGIQUE 39
- 4.1. Les fondements du PNCD 2026-2030 40
 - 4.1.1. La théorie du changement du PNCD 2026-2030 42

5. CADRE OPÉRATIONNEL 49
- 5.1. Objectif du cadre opérationnel 50
- 5.2. Les fondations : Consolider les prérequis au développement 52
 - 5.2.1. Souveraineté énergétique, hydrique et assainissement 52
 - 5.2.2. Infrastructures de transport, numérique et logement 58
 - 5.2.3. Sécurité et stabilité nationale 59
- 5.3. Les transversales : Accélérer la transformation économique et sociale 61
 - 5.3.1. Transformation numérique de l'État et de l'économie 61
 - 5.3.2. Capital humain, santé, éducation et emploi 62
 - 5.3.3. Gouvernance publique, planification et finances publiques 63
 - 5.3.4. Secteur privé et financement de l'économie 64
- 5.4. Les finalités : Construire une prospérité économique partagée 64
 - 5.4.1. Consolidation de la base productive 64
 - 5.4.2. Diversification économique hors pétrole 65
 - 5.4.3. Société inclusive 66
 - 5.4.4. Patrimoine naturel préservé et valorisé 67

- 5.5. Les programmes intégrés 68
 - 5.5.1. Programme intégré de transformation des minerais 68
 - 5.5.2. Programme intégré de promotion de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle 69
 - 5.5.3. Programme intégré de promotion de l'écotourisme 70
- 5.6. Séquençage opérationnel 2026-2030 71

6. CADRE MACROÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 73
- 6.1. Objet du cadrage macroéconomique, budgétaire et financier 74
- 6.2. Rétrospective macro-budgétaire : des performances insuffisantes et des marges limitées 75
- 6.3. Scénarios macroéconomiques et trajectoire retenue 77
- 6.4. Trajectoire du secteur réel 79
- 6.5. Besoins d'investissement et rôle du secteur privé 80
- 6.6. Trajectoire budgétaire à moyen terme 81
- 6.7. Mobilisation des recettes et qualité de la dépense 83
- 6.8. Stratégie de financement du PNCD 84
- 6.9. Situation extérieure et conditions monétaires 85
- 6.10. Risques macroéconomiques et mesures d'atténuation 86
- 6.11. Conditions de soutenabilité du cadrage 87

7. CADRE INSTITUTIONNEL DE GOUVERNANCE 88
- 7.1. Principes directeurs de gouvernance 90
- 7.2. Pilotage stratégique 90
- 7.3. Coordination gouvernementale 91
- 7.4. Rôle du Ministère de la Planification et de la Prospective 91
- 7.5. Responsabilité des ministères sectoriels 92
- 7.6. Gouvernance territoriale 92
- 7.7. Tableau de bord présidentiel 93
- 7.8. Mécanisme de gestion de la performance 93
- 7.9. Transparence et redevabilité 94

8. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION 95
- 8.1. Cadre de suivi-évaluation et gestion axée sur les résultats 96
 - 8.1.1. Système intégré de suivi-évaluation du PNCD 96
 - 8.1.2. Matrice cadre des résultats du PNCD (logique d'intervention globale) 97
 - 8.1.3. Mécanismes de rapportage et de revue annuelle des performances 97
 - 8.1.4. Évaluations à mi-parcours et évaluation finale 98
- 8.2. Gestion des risques et arrimages aux documents de référence internationaux ODD et Agenda 2063 99
 - 8.2.1. Cadre global de gestion des risques du PNCD 99
 - 8.2.2. Analyse des risques clés et mesures d'atténuation 100
 - 8.2.3. Correspondance objectifs PNCD - ODD 100
 - 8.2.4. Contribution à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine 101

GLOSSAIRE DES ACRONYMES 103
ANNEXES 107

PRÉFACE

“ Bâ

pour n



tissons l'Édifice Nouveau
otre essor vers la félicité.

Le Gabon est une Nation bénie par la géographie, l'histoire et la nature. Situé au cœur de l'Afrique centrale, ouvert sur l'océan Atlantique par une façade maritime de près de 850 kilomètres, bordé par des États frères avec lesquels il partage des destins communs, notre pays dispose d'atouts stratégiques majeurs qui fondent sa souveraineté et éclairent son avenir.

Avec une superficie de 267 667 km², une vaste Zone Economique Exclusive, treize parcs nationaux, un vaste plateau continental et une biodiversité parmi les plus riches du monde, le Gabon porte une responsabilité particulière : celle de concilier développement, préservation de l'environnement et transmission aux générations futures. Notre forêt équatoriale, qui couvre près de 89 % du territoire national et représente environ 18 % du bassin forestier du Congo, fait du Gabon un acteur central de la lutte mondiale contre le changement climatique. Le fleuve Ogooué, long de plus de 1 200 kilomètres, incarne cette vitalité : il irrigue notre territoire, relie nos peuples et soutient notre ambition de développement.

Fort de ces atouts, j'ai proposé au peuple gabonais un Projet de Société clair et mobilisateur : bâtir l'Édifice Nouveau. Ce projet traduit une ambition assumée : faire du Gabon un pays digne d'envie, prospère, juste et solidaire. Il repose sur une transformation structurelle de notre économie, la valorisation du capital humain, l'innovation, ainsi qu'une gestion rigoureuse et durable de nos ressources naturelles. Il repose sur une conviction profonde : le développement n'a de sens que s'il est inclusif, équitable et porteur de cohésion nationale.

Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il constitue l'instrument de mise en œuvre de ma vision pour le Gabon, en traduisant notamment ma politique en actions concrètes, mesurables et orientées vers l'amélioration effective des conditions de vie des populations.

Aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 et l'Étude Nationale Prospective Gabon 2050, ce Plan exprime la détermination de notre Nation à rejoindre le cercle des pays africains émergents, respectés et souverains. Avec l'appui de nos partenaires multilatéraux et bilatéraux, il constitue le socle d'une croissance durable, inclusive et maîtrisée.

Le Gabon de demain sera celui que nous construirons ensemble. Un Gabon réconcilié avec lui-même, équitable dans ses opportunités, résilient face aux chocs, et prospère dans la paix. Dans l'unité, la discipline et la responsabilité collective, nous érigerons l'Édifice Nouveau, symbole d'un État fort et d'une Nation pleinement souveraine.

Son Excellence
Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA
Président de la République, Chef de l'État,
Chef du Gouvernement.

AVANT-PROPOS

Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 constitue le cadre stratégique de référence de l'action publique pour les cinq prochaines années. Premier plan de développement de la Ve République, il marque une étape décisive dans la structuration de la planification nationale et dans la mise en cohérence des politiques publiques.

Son ambition est de traduire, dans une logique opérationnelle et mesurable, les priorités nationales en matière de modernisation économique, de renforcement des infrastructures, d'amélioration de la gouvernance et de développement du capital humain. Le PNCD privilégie une approche orientée vers les résultats, centrée sur l'amélioration tangible des conditions de vie des populations.

Avec ses annexes techniques, le PNCD 2026-2030 constitue désormais un cadre de planification cohérent et crédible, articulant vision stratégique, cadre macro-budgétaire, stratégie de financement et portefeuille prioritaire de projets. Cet ensemble forme une base solide pour la transformation économique du pays, tout en appelant un renforcement des mécanismes institutionnels et du pilotage pour garantir une exécution efficace.

L'élaboration du Plan a reposé sur une démarche participative associant les administrations publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers. Cette méthode vise à garantir une appropriation nationale du Plan et à assurer sa cohérence avec les réalités territoriales et sectorielles.

La réussite de la mise en œuvre du PNCD exige une gouvernance renforcée, fondée sur la transparence, la responsabilité et la redevabilité. Une attention particulière est accordée à la planification, à la programmation, au suivi-évaluation et à la coordination des interventions de l'État, afin d'assurer une meilleure synergie entre les acteurs et une continuité effective des réformes engagées.

La mobilisation des ressources financières, la diversification des instruments de financement et la budgétisation axée sur les résultats constituent des leviers essentiels pour soutenir les priorités du Plan. Parallèlement, la modernisation de la gestion publique et le renforcement des capacités nationales contribueront à améliorer l'efficacité de l'action publique.

La réussite de la mise en œuvre du PNCD exige une gouvernance renforcée, fondée sur la transparence, la responsabilité et la redevabilité.



La réussite du PNCD dépendra de l'implication de l'ensemble des forces vives de la Nation. L'engagement des collectivités locales, du secteur privé, des jeunes, des femmes et de la société civile, conjugué à la préservation de la stabilité politique et à l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux, garantira un développement soutenu, équitable et durable.

Le Ministère de la Planification et de la Prospective demeure pleinement mobilisé pour assurer la coordination technique et le suivi rigoureux de ce Plan, au service d'un Gabon prospère, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Madame
Louise Pierrette MVONO
Ministre de la Planification
et de la Prospective.

MOT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU PLAN



Le Gabon dispose d'un immense potentiel de développement, fondé sur l'abondance de ses ressources naturelles et sur un patrimoine naturel exceptionnel. Toutefois, ce potentiel demeure insuffisamment valorisé, l'économie nationale reposant encore largement sur l'exploitation et l'exportation de matières premières à l'état brut.

Conscientes de ces défis, les autorités, fort du changement de paradigme intervenu le 31 août 2023, ont sanctuarisé leurs actions dans un processus de planification à moyen et long terme afin de corriger les insuffisances du système passé et d'amorcer un nouveau cycle économique plus diversifié et industrialisé, au bénéfice de toutes les couches sociales. Le Président de la République, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA est porteur de cette vision dans la Ve République commençant.

Élu aux termes de l'élection présidentielle du 12 avril 2025 sur la base d'un projet de société intitulé : «Bâtissons l'Édifice Nouveau», le Président de la République indique clairement le cap en ces termes : « **Ma vision est celle d'un Gabon renaissant, où chaque citoyen a la possibilité de participer à la création de la richesse nationale et de bénéficier équitablement de ses fruits.** » Afin d'opérationnaliser cette vision, il a instruit son gouvernement d'élaborer un Plan National de Développement sur cinq (5) ans. Ce Plan, dénommé Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 porte la lourde mission de traduire en actes palpables, la vision présidentielle et de contribuer à l'essor vers la félicité, en hissant notre croissance économique vers une trajectoire qui permettra l'éclosion d'une classe moyenne et l'amélioration des indicateurs socio-économiques alignés à son immense potentiel naturel.

Monsieur Vulgain Andzembe TSIEGORI
Commissaire Général au Plan

1.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 part d'un constat majeur : le Gabon dispose d'un potentiel considérable, mais celui-ci ne se traduit pas encore suffisamment en croissance forte, en diversification de la base productive, en emplois durables et en amélioration significative des conditions de vie des populations. L'économie demeure fortement dépendante des ressources naturelles, en particulier du pétrole, tandis que la transformation locale des matières premières est faible. Cette situation réduit la capacité du pays à créer davantage de valeur ajoutée, à élargir sa base productive et à renforcer durablement sa résilience économique.

Sur la période récente, les performances économiques ont été insuffisantes au regard des ambitions nationales. Entre 2019 et 2024, la croissance réelle moyenne du PIB s'est établie autour de 2,1%, tandis que le PIB par habitant a légèrement reculé, passant de 6 818 USD à 6 619 USD. La structure du PIB confirme le poids encore important du secteur primaire, notamment du pétrole brut, alors que l'industruie manufacturière, l'agro-industrie, la transformation des minerais, l'industrie du bois, le tourisme et les autres filières productives restent en deçà de leur potentiel. Cette trajectoire montre que la richesse naturelle du pays ne suffit pas, à elle seule, à produire une croissance inclusive et durable.

Les défis sociaux demeurent également importants. Environ un tiers de la population vit encore en situation de pauvreté, avec de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales. Le chômage, notamment celui des jeunes et des diplômés, reste préoccupant. L'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à l'éducation, au logement, aux infrastructures de transport et aux services numériques demeure inégal selon les territoires. Ces contraintes pèsent directement sur la productivité, l'inclusion sociale, l'attractivité économique et la confiance des citoyens dans l'action publique.

Le PNCD tire également les leçons des expériences antérieures de planification. Les résultats limités des plans passés s'expliquent notamment par une gouvernance insuffisante des ressources publiques, une coordination institutionnelle fragmentée, une faible appropriation sectorielle et territoriale, un alignement imparfait des financements sur les priorités nationales et un suivi-évaluation insuffisamment robuste. Le PNCD entend donc marquer une rupture : il ne s'agit plus seulement de définir des orientations, mais de prioriser, financer, exécuter, suivre et corriger les politiques publiques de manière rigoureuse.

L'ambition du PNCD 2026-2030 est de faire du Gabon un État stable et prospère, porté par une croissance durable au service du progrès social et du bien-être des populations. Cette ambition s'inscrit dans la vision nationale de long terme, en cohérence avec l'Étude Nationale Prospective Gabon 2050, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable. Elle repose sur une conviction centrale : la transformation économique du Gabon ne sera crédible que si elle combine infrastructures, capital humain, gouvernance, secteur privé, diversification économique et inclusion sociale.

Le cadre stratégique du PNCD s'articule autour de trois objectifs complémentaires. Le premier consiste à consolider les fondations du développement, notamment l'énergie, l'eau, les infrastructures de transport, le numérique, le logement, la sécurité et la stabilité nationale. Le deuxième vise à accélérer la transformation économique et sociale à travers le renforcement du capital humain, la modernisation de l'État, la transformation numérique, l'amélioration de la gouvernance, le développement du secteur privé et l'accès au financement. Le troisième objectif porte sur la création durable de richesses et le partage équitable des résultats du développement, à travers la diversification économique, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'inclusion sociale et la préservation du patrimoine naturel.

Le premier bloc d'intervention concerne les prérequis au développement. Il vise à garantir un accès fiable et abordable à l'électricité et à l'eau potable, à moderniser et améliorer les infrastructures de transport, à développer les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire, à accroître l'offre de logements accessibles et à renforcer la sécurité des personnes et des biens. Ces priorités constituent le socle de la transformation économique : sans énergie, sans eau, sans routes, sans connectivité et sans stabilité, les autres ambitions du Plan resteront fragiles.

Le deuxième bloc porte sur les leviers transversaux de transformation. Il vise à digitaliser l'administration et les services publics, promouvoir l'innovation numérique, réformer les systèmes d'éducation et de formation, améliorer l'accès et la qualité des services de santé, renforcer la protection sociale, moderniser la gestion des finances publiques, consolider l'État de droit, rendre effective la décentralisation et améliorer l'environnement des affaires. Ces leviers doivent permettre d'élever la productivité, de renforcer les compétences nationales, de réduire les lenteurs administratives et de créer un cadre plus favorable à l'investissement productif.

Le troisième bloc vise la construction d'une prospérité économique partagée. Il met l'accent sur la consolidation de la base productive, la transformation locale des matières premières, le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de l'agro-industrie, du tourisme, des industries minières et manufacturières, ainsi que de l'économie verte. L'objectif est de réduire progressivement la dépendance aux hydrocarbures, d'élargir les sources de croissance, de développer les chaînes de valeur locales et de créer davantage d'emplois productifs sur le territoire national.

Le cadrage macroéconomique du PNCD repose sur une trajectoire ambitieuse, portée principalement par les activités hors pétrole. Le scénario PNCD prévoit une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 6,5 % sur la période 2026-2030, contre 2,6 % sur la période 2021-2025. La croissance hors pétrole atteindrait en moyenne 7,3 %, tirée par l'énergie, les infrastructures, les transports, l'agro-industrie, les industries minières, les industries manufacturières et les services. Cette trajectoire suppose une nette amélioration de l'efficacité de l'investissement, une meilleure sélection des projets et une discipline budgétaire renforcée.

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La réalisation du PNCD requiert un effort d'investissement massif estimé à 27 245 milliards de FCFA sur la période 2026-2030. Cet effort repose sur une mobilisation conjointe de l'État et du secteur privé, avec environ 10 043 milliards de FCFA d'investissement public et 17 202 milliards de FCFA d'investissement privé. L'investissement public devra jouer un rôle catalyseur en levant les contraintes structurelles qui freinent la croissance, tandis que l'investissement privé national et étranger devra devenir le principal moteur de la création de richesses et d'emplois. La mobilisation des ressources budgétaires, les partenariats public-privé, les financements concessionnels, les investissements directs étrangers, la finance verte et les instruments innovants devront être organisés autour d'un portefeuille de projets crédible, priorisé et bancable.

La réussite du PNCD dépendra de la qualité de sa gouvernance. Le dispositif institutionnel proposé vise à dépasser les approches sectorielles cloisonnées et à renforcer le pilotage intégré de l'action publique. Il repose notamment sur un Comité stratégique de pilotage, un Comité technique de suivi-évaluation, des cellules opérationnelles de suivi, des mécanismes de coordination provinciale et une revue annuelle de performance. Ce dispositif devra permettre d'aligner le PNCD avec le Programme d'investissements publics, le budget et les plans annuels de performance, tout en assurant un suivi régulier de l'exécution physique et financière des projets.

En définitive, le PNCD 2026-2030 constitue une opportunité majeure pour engager le Gabon dans une nouvelle trajectoire de développement. Sa réussite ne dépendra pas de la qualité du document seul, mais de la rigueur de son exécution. Le véritable enjeu sera de concentrer les ressources sur les projets les plus structurants, de sécuriser les financements, de maîtriser les dépenses courantes, d'accélérer l'exécution des investissements, de renforcer la redevabilité et de produire rapidement des résultats visibles pour les populations. À cette condition, le PNCD pourra devenir un véritable instrument de transformation économique, sociale et institutionnelle du Gabon.

1.1. Indicateurs présidentiels de suivi

1.1.1. MESURER LES RÉSULTATS QUI COMPTENT POUR LES GABONAIS

Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030 constitue l'instrument de mise en œuvre du Projet de Société du Président de la République, Son Excellence Brice Clotaire Oligui Nguema, « **Bâtissons l'Édifice Nouveau** ».

Afin de garantir une exécution orientée vers les résultats et une amélioration tangible des conditions de vie des populations, le Gouvernement adopte un tableau de bord présidentiel composé de six indicateurs stratégiques directement alignés sur les six piliers du Projet de Société.

Ces indicateurs constituent les principaux instruments de mesure de la performance du PNCD. Ils feront l'objet d'un suivi régulier et seront présentés lors des revues annuelles de performance.

Le succès du PNCD sera évalué non seulement à travers la croissance économique générée, mais surtout par sa capacité à améliorer concrètement la vie quotidienne des Gabonaises et des Gabonais.



Ministère du Pétrole et du Gaz.

1.1.2. TABLEAU DE BORD PRÉSIDENTIEL DU PNCD

Électricité, Eau et Réformes du secteur

Cible 2030

Accès universel en milieu urbain et plus de 85 % au niveau national

Référence 2025

Eau potable : 42 % de la population (urbain ~65 %, rural ~14 %).

Électricité fiable : ~52 % de la population (urbain ~80 %, rural ~15 %).

Pourcentage de la population ayant accès à une eau potable et à une électricité fiable

Entrepreneuriat et Employabilité des Jeunes

Cible 2030

200 000 emplois créés

Référence 2025

~8 000 à 10 000 emplois nets par an dans le secteur formel (base : 196 257 emplois secteur moderne en 2024)

Nombre net d'emplois décents créés

Logements, Infrastructures de Transport et Numériques

Cible 2030

30 000 logements

900 km de routes réalisés

Référence 2025

0 logement livré (déficit estimé : 300 000 logements)

2 170 km de routes bitumées sur 10 344 km de réseau total (soit 22 % du réseau)

Nombre de logements décents livrés

Kilomètres d'infrastructures structurantes réalisés ou réhabilités

Cible 2030

Taux d'achèvement secondaire : 70 % en 2030.
Mortalité maternelle : moins de 150 pour 100 000 naissances vivantes.
Bénéficiaires CNAMGS : 600 000 personnes vulnérables

Référence 2025

du secondaire : ~55 % (filles ~52 %, garçons ~58 %)
Taux de mortalité maternelle : 339 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 2022)
Bénéficiaires CNAMGS (vulnérables) : 1 040 000 personnes enregistrées

Taux d'achèvement du secondaire désagrégé par sexe

Taux de mortalité maternelle désagrégé par province

Nombre de Gabonais économiquement et socialement vulnérables bénéficiant de la CNAMGS



Capital Humain et Justice Sociale

Cible 2030

Croissance PIB hors pétrole : 7,3 % en moyenne 2026-2030

Part transformation locale : 35 % des exportations nationales

Référence 2025

Croissance PIB hors pétrole : ~3,8 % (projection DGEPF/ FMI 2025)
Part transformation locale dans les exportations : ~18-20 % (hors pétrole brut et minerai brut)

Taux de croissance du PIB hors pétrole

Part de la transformation locale dans les exportations nationales



Économie et Développement Durable

Cible 2030

Au moins 80% des projets prioritaires du PNCD exécutés

Au moins 80 % décisions prises en Conseil des ministres exécutés

Référence 2025

Taux d'exécution des projets prioritaires : ~45-50 %

Taux d'exécution des décisions du Conseil des ministres : ~55-60 %

Taux d'exécution des projets prioritaires du PNCD

Taux d'exécution des décisions prises en Conseil des ministres



Gouvernance et Institutions



Port Gentil, deuxième ville du Gabon, située sur l'île Mandji.

2. INTRODUCTION GÉNÉRALE

2. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le développement du Gabon s'inscrit dans une trajectoire historique marquée par une ambition constante de transformation économique, de modernisation de l'État et d'amélioration des conditions de vie des populations. Depuis l'indépendance, plusieurs exercices de planification ont été engagés afin d'orienter l'action publique, de structurer les investissements et de soutenir la diversification de l'économie nationale. Ces efforts ont permis de poser des bases importantes, mais les résultats obtenus sont restés globalement en deçà des ambitions affichées.

La période 2026-2030 constitue, à cet égard, une étape décisive. Elle intervient dans un contexte national renouvelé, marqué par la volonté des plus hautes autorités de l'État de refonder l'action publique autour d'une planification plus rigoureuse, d'une meilleure coordination des politiques sectorielles et d'une culture renforcée de résultats. Le défi n'est plus seulement de définir une vision, mais de la traduire en priorités clairement établies, en programmes cohérents, en projets réalisables et en mécanismes de suivi capables de mesurer les progrès accomplis.

Le Plan National de Croissance et de Développement 2026-2030 répond à cette exigence. Il constitue le principal instrument de planification à moyen terme de l'action publique et fixe le cadre dans lequel devront s'inscrire les politiques, les réformes, les programmes et les investissements de l'État au cours des cinq prochaines années. Il vise à assurer une meilleure articulation entre les ambitions nationales, les ressources disponibles, les capacités institutionnelles et les attentes concrètes des populations.

L'élaboration du PNCD repose sur une conviction essentielle : la transformation du pays ne peut résulter d'une accumulation de projets isolés, ni d'une juxtaposition de priorités sectorielles. Elle exige une approche intégrée, fondée sur la cohérence entre le diagnostic, les choix stratégiques, le cadrage macroéconomique et budgétaire, le financement, la gouvernance de l'exécution et le suivi-évaluation. Le Plan cherche ainsi à rompre avec les faiblesses qui ont souvent limité l'efficacité des exercices précédents, notamment la dispersion des interventions, les retards d'exécution, la faible coordination institutionnelle et l'insuffisance du suivi des résultats.
Le PNCD 2026-2030 se veut donc un document d'orientation, mais aussi un outil de pilotage. Il précise les domaines dans lesquels l'action publique devra être concentrée, les conditions nécessaires à une exécution efficace et les mécanismes permettant d'assurer la redevabilité des acteurs impliqués. Il accorde une place centrale à la priorisation, à la maturité des projets, à la mobilisation des ressources, à la qualité de la dépense publique et à la capacité de l'administration à produire des résultats mesurables.

La démarche d'élaboration du Plan a également cherché à renforcer son appropriation nationale. Elle a mobilisé les administrations publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs sectoriels concernés. Cette approche participative vise à mieux prendre en compte les réalités économiques, sociales et territoriales du pays, tout en favorisant l'alignement des interventions publiques et privées autour d'un cadre commun.

Le PNCD s'inscrit par ailleurs dans une perspective de continuité stratégique avec les référentiels nationaux, continentaux et internationaux auxquels le Gabon a souscrit. Il tient compte de la vision de long terme du pays, des engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs de Développement Durable, ainsi que des impératifs liés à la transition écologique, à la résilience économique et à l'inclusion sociale. Cette cohérence est indispensable pour assurer la lisibilité de l'action publique et renforcer la confiance des partenaires nationaux et internationaux.

Le présent document est structuré de manière à permettre une lecture progressive de la stratégie nationale de développement. Il présente d'abord le contexte général et le diagnostic du pays, afin de mettre en évidence les contraintes majeures à lever et les opportunités à valoriser. Il expose ensuite le cadre stratégique du PNCD, qui définit les grandes orientations de l'action publique pour la période 2026-2030. Il précise ensuite le cadre opérationnel, en identifiant les domaines d'intervention prioritaires et les programmes associés.

Le document présente également le cadrage macroéconomique, budgétaire et financier du Plan, afin d'apprécier les conditions de soutenabilité de la stratégie retenue et les besoins de financement nécessaires à sa mise en œuvre. Il décrit enfin le dispositif institutionnel de gouvernance, les mécanismes de suivi-évaluation, ainsi que les principaux risques susceptibles d'affecter l'exécution du PNCD.

En définitive, cette introduction n'a pas pour objet de résumer l'ensemble du Plan, mais d'en préciser la finalité, la logique et les conditions d'utilisation. Le PNCD 2026-2030 doit être lu comme un cadre de référence pour orienter les choix publics, coordonner les interventions, mobiliser les ressources et suivre les résultats. Sa valeur dépendra moins de son ambition déclarée que de sa capacité à guider concrètement l'action publique et à produire, dans la durée, des changements visibles pour le pays et pour les populations.





Le Perroquet *Gris du Gabon*, fait partie de la riche biodiversité gabonaise et constitue un symbole important du patrimoine naturel du pays.



3.

DIAGNOSTIC PAYS

3.1. Synthèse du diagnostic stratégique du développement économique, social et environnemental

Le diagnostic pays met en évidence les principaux déséquilibres structurels qui limitent la transformation économique et sociale du Gabon. Il analyse les performances récentes de l'économie, la structure de la croissance, l'état de la diversification productive, les dynamiques sociales, les contraintes environnementales ainsi que les principaux défis d'infrastructures, de gouvernance et de capital humain. L'objectif est d'identifier les contraintes prioritaires à lever pour orienter les choix stratégiques et opérationnels du PNCD 2026-2030.

3.1.1 UN CONTEXTE INTERNATIONAL MARQUÉ PAR DES TENSIONS GÉOPOLITIQUES ET EN CONSTANTE MUTATION

Entre 2020 et 2024, l'économie mondiale a été marquée par une succession de chocs : pandémie de COVID-19, perturbations des chaînes d'approvisionnement, tensions géopolitiques, inflation mondiale, resserrement des conditions financières et volatilité des prix des matières premières. Pour le Gabon, ces évolutions ont confirmé la vulnérabilité d'un modèle économique encore fortement exposé aux fluctuations du pétrole, du manganèse, du bois, du caoutchouc et de l'huile de palme.

Cette instabilité internationale renforce la nécessité d'accélérer la diversification de la base productive, de développer la transformation locale des ressources naturelles, de renforcer la résilience budgétaire et de réduire la dépendance du pays aux recettes issues des matières premières. Le contexte mondial offre également des

opportunités, notamment à travers la demande croissante liée à la transition énergétique, aux minerais stratégiques, à l'économie verte, à la sécurité alimentaire et aux chaînes de valeur régionales. Toutefois, ces opportunités ne pourront être saisies que si le Gabon améliore sa compétitivité, ses infrastructures, son capital humain et son environnement des affaires.

3.1.2. UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ENCORE INSUFFISANTE

La croissance économique du Gabon est demeurée modérée au cours des dernières années. Entre 2019 et 2024, le taux de croissance réelle du PIB s'est établi en moyenne autour de 2,1 %, avec une contraction de -1,8 % en 2020 suivie d'une reprise progressive pour atteindre 3,4 % en 2024. Cette performance traduit une certaine résilience de l'économie, mais elle reste insuffisante pour engager une transformation structurelle profonde, créer massivement des emplois et améliorer rapidement le revenu des ménages.

Le PIB par habitant a légèrement reculé sur la période, passant de 6 818 USD en 2019 à 6 619 USD en 2024. Cette évolution révèle que la croissance enregistrée n'a pas été suffisamment forte pour compenser la dynamique démographique et améliorer durablement le niveau de vie moyen. Elle confirme également les limites d'un modèle de croissance encore dépendant des secteurs extractifs et peu créateur d'emplois productifs.

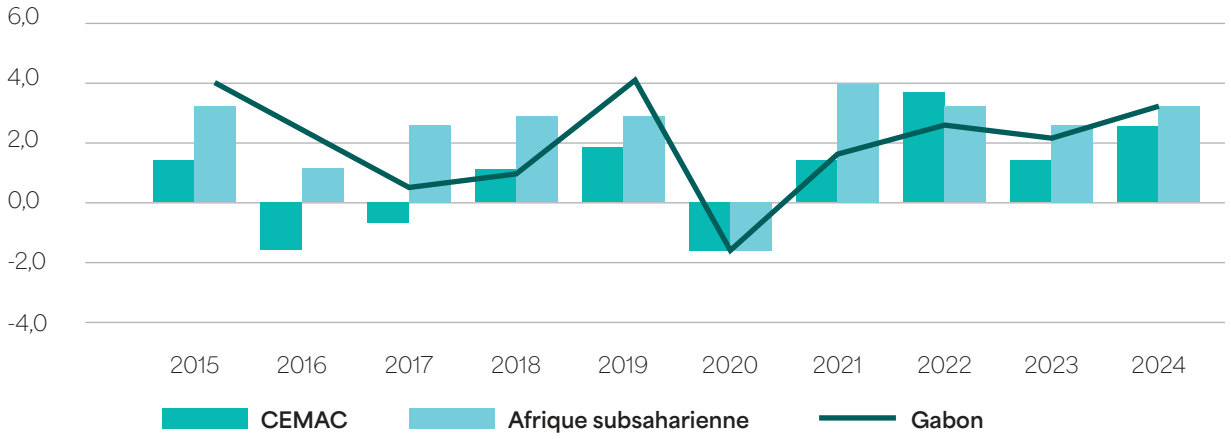
L'inflation est restée globalement maîtrisée, mais le pouvoir d'achat des ménages demeure exposé à la hausse des prix des produits importés, en particulier alimentaires. La dépendance aux importations accroît la vulnérabilité du pays face aux chocs externes, aux coûts logistiques et aux variations des prix internationaux.

Tableau 1 - Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2024

Agrégats	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de croissance réelle du PIB (%)*	-1,80 %	1,50 %	3,00 %	2,4 %	3,4 %
PIB/hbt (milliers de FCFA)	4 021,30	4 784,40	5 515,00	4 961,10	5 214,90
Taux d'inflation*	1,40 %	1,10 %	4,20 %	3,60 %	1,20 %
Solde budgétaire (% PIB)*	-2,10 %	-1,90 %	-0,80 %	1,90 %,	-3,3 %
Taux d'endettement (% du PIB)	71,1 %	60,1 %	55,9 %	58,2 %	56,3 %
Solde courant (% du PIB)	0,50 %	3,30 %	10,70 %	4,40 %	3,90 %

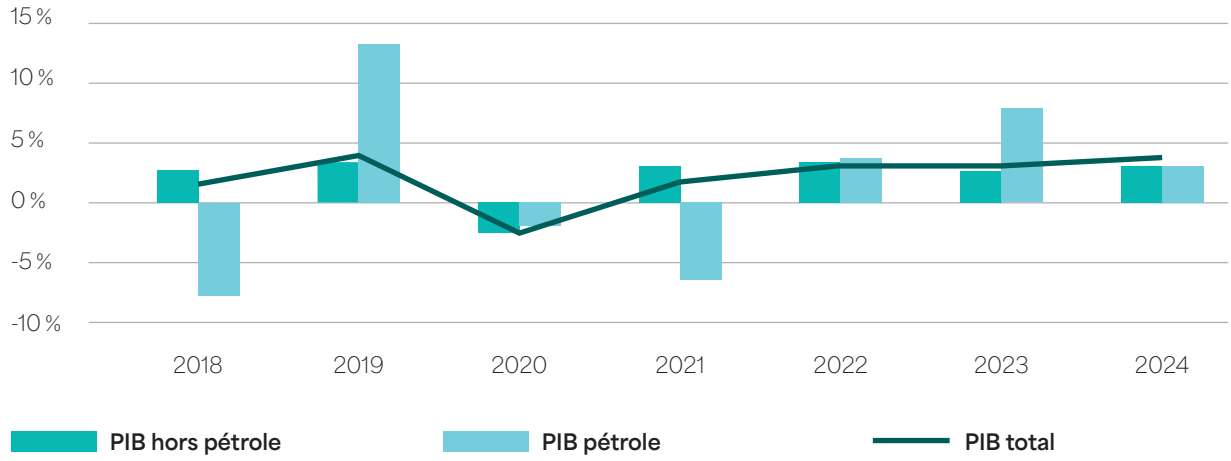
Source : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPF), DGS.

Tableau 2 - Gabon et CEMAC : Évolution de la croissance économique (2015-2024)



Source: DGEPF

Tableau 3 - Gabon : Évolution de la croissance du PIB pétrolier et hors pétrole (2018-2024).



Une économie très peu diversifiée et dominée par les ressources naturelles

La structure de l'économie gabonaise demeure fortement marquée par le poids des ressources naturelles.

Le secteur primaire représente une part importante du PIB, tirée principalement par le pétrole brut, les mines, l'exploitation forestière et certaines activités agricoles. Le pétrole conserve un rôle majeur dans la production, les exportations et les finances publiques, malgré les efforts engagés pour développer les secteurs non pétroliers.

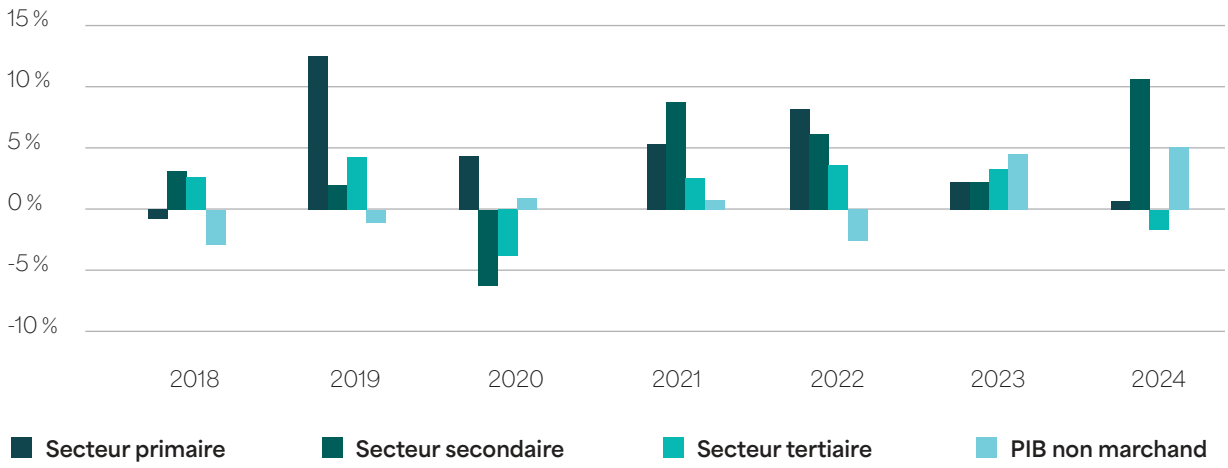
Le secteur secondaire progresse, mais la transformation locale reste encore insuffisante. Les filières du bois, des mines, de l'agro-industrie et de la pêche disposent d'un potentiel important, mais elles demeurent contraintes par l'insuffisance des infrastructures, les coûts élevés de transport et d'énergie, les limites du financement productif, le déficit de compétences techniques et les faiblesses de l'environnement des affaires.

Le secteur tertiaire reste important, notamment dans les services, le commerce, les transports, les télécommunications et l'administration. Toutefois, une partie importante de ces activités demeure dépendante de la dépense publique et de la dynamique des secteurs extractifs. La consolidation d'une économie plus diversifiée suppose donc de renforcer les secteurs capables de générer une valeur ajoutée locale, des exportations hors pétrole et des emplois durables.



Mine de Manganèse.

Tableau 4 - Évolution du PIB par secteur sur la période de 2018-2024



Source : Direction Générale de l'Économie et de la Politique fiscale.

Une demande intérieure peu dynamique et une efficacité limitée de l'investissement

L'analyse de la demande montre que la consommation privée est restée peu dynamique sur la période récente. Cette faiblesse traduit la stagnation du pouvoir d'achat, la persistance du chômage, l'importance du secteur informel et les limites de la redistribution des gains issus des secteurs extractifs. Le document relève notamment une quasi-stagnation de la consommation privée entre 2017 et 2024, ce qui confirme que la croissance n'a pas suffisamment bénéficié aux ménages.

L'investissement public et privé a soutenu certaines branches de l'économie, en particulier les infrastructures, les transports, les communications, les zones économiques spéciales et les activités extractives. Toutefois, son effet sur la croissance, l'emploi et la diversification demeure limité. Cette situation souligne un problème central : le Gabon n'a pas seulement besoin d'investir davantage, il doit surtout investir mieux. La qualité de la sélection des projets, leur maturation, leur exécution, leur maintenance et leur impact économique réel doivent devenir des critères déterminants de l'action publique.

Tableau 5 - Évolution de la consommation sur la période 2018-2024.

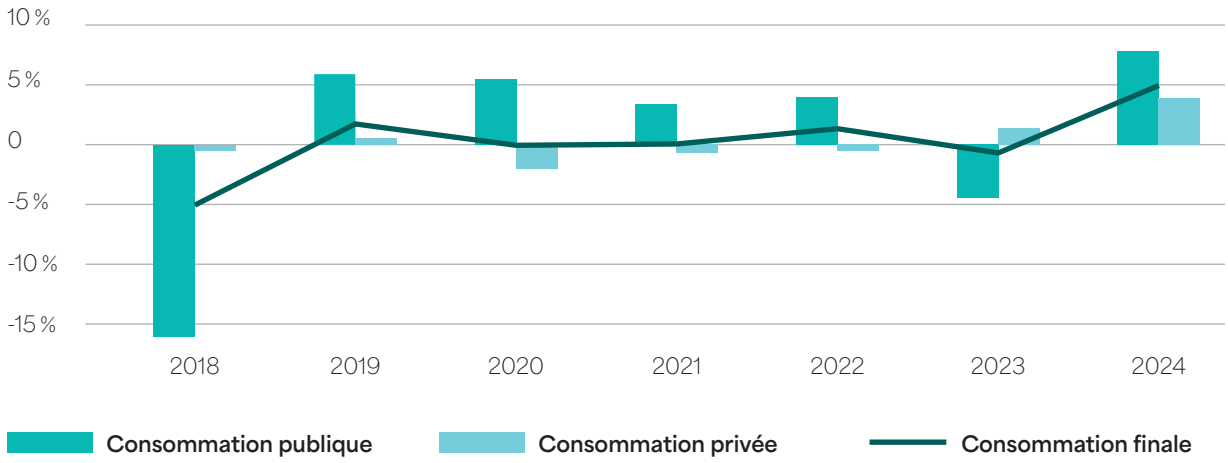
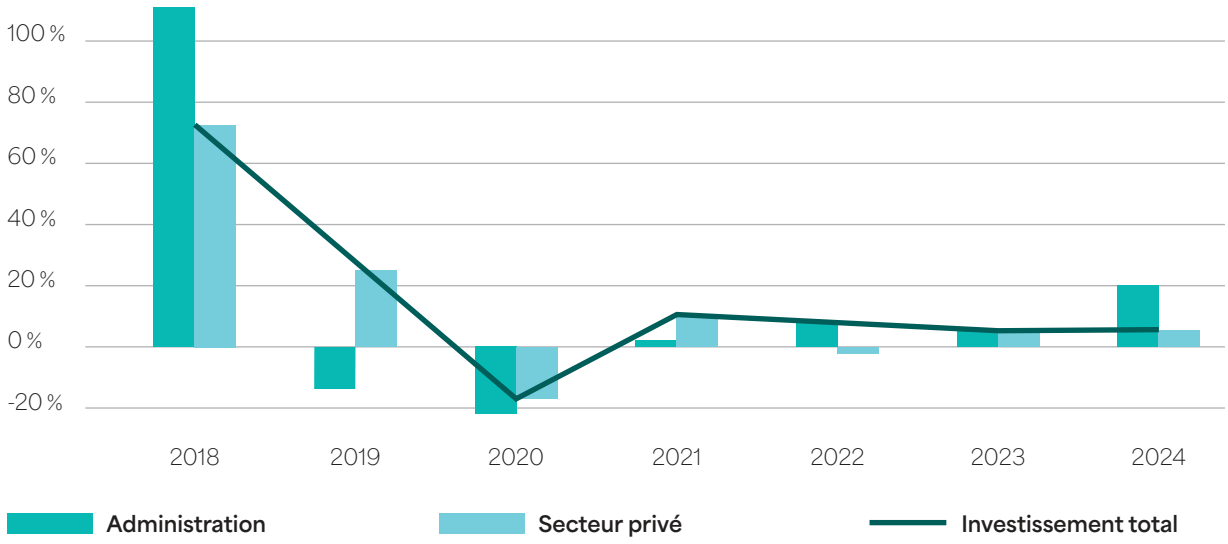


Tableau 6 - Évolution des investissements (en % du PIB).



Source : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPF).

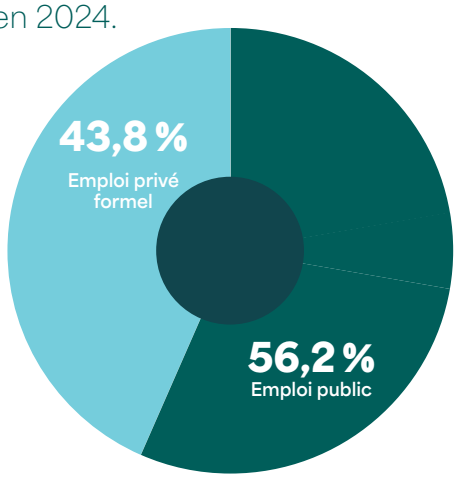
Évolution de l'emploi au Gabon

Le marché du travail demeure marqué par trois fragilités : le poids élevé de l'emploi public dans le secteur moderne, la faiblesse de l'emploi privé formel et la persistance du chômage des jeunes. En 2024, le secteur public représente plus de la moitié de l'emploi moderne, avec environ 110 347 agents, tandis que les sociétés privées formelles représentent environ 85 910 emplois. Cette structure montre que l'État reste le principal employeur moderne, alors que le secteur privé ne joue pas encore pleinement son rôle de moteur de l'emploi.

Le chômage et le sous-emploi touchent particulièrement les jeunes, les femmes et les diplômés. Le système éducatif demeure

insuffisamment aligné sur les besoins réels du marché du travail, notamment dans les domaines techniques, industriels, numériques, agricoles et entrepreneuriaux. La création d'emplois durables exigera donc une meilleure articulation entre formation, compétences, entrepreneuriat, financement des PME et développement des filières productives.

Répartition des effectifs du secteur moderne en 2024.



Source : DGEPF

Une gouvernance publique à moderniser et renforcer

Le diagnostic fait ressortir plusieurs fragilités dans la gouvernance publique et financière. Le système des finances publiques reste marqué par la multiplication des exonérations fiscales, le poids de la parafiscalité, la digitalisation incomplète des régies financières, la rigidité des dépenses, la faible efficacité de l'investissement public et les écarts entre crédits votés et crédits exécutés.

Ces fragilités réduisent la capacité de l'État à financer durablement les priorités du développement. Elles affectent également la crédibilité de la planification, la qualité de la dépense publique et la confiance des citoyens comme des partenaires. Le renforcement de la transparence, de la redevabilité, du suivi budgétaire, de la gestion de la trésorerie, de la commande publique et de l'évaluation des projets constitue donc une condition de réussite du PNCD.

La modernisation de l'administration est également nécessaire pour améliorer la qualité des services publics, réduire les lenteurs administratives, renforcer la coordination entre ministères et mieux territorialiser les politiques publiques. Sans une administration plus efficace, les projets du PNCD risquent de rencontrer les mêmes difficultés d'exécution que les plans antérieurs.

3.1.3. LES PROGRÈS DANS LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

La population gabonaise est majoritairement jeune, signe d'une transition démographique en cours. En 2025, les moins de 15 ans représentent environ 39% de la population, contre 57% pour les 15-64 ans et 4% pour les plus de 65 ans, traduisant un vieillissement modéré. Le ratio de dépendance a diminué à 75 pour 100, ouvrant la voie à un dividende démographique si les investissements en éducation et emploi sont renforcés. La population demeure équilibrée entre hommes et femmes, avec une légère sur-représentation masculine en zones urbaines. Cette structure jeune crée une pression sur les systèmes éducatifs et de santé, mais offre aussi un levier de croissance économique majeur.

Des progrès sociaux réels, mais des inégalités persistantes

Le Gabon dispose d'indicateurs sociaux relativement meilleurs que ceux de nombreux pays de la région, mais cette position masque des fragilités importantes. L'indice de développement humain reste modéré et les progrès en matière de santé, d'éducation et de protection sociale demeurent inégalement répartis. L'espérance de vie a progressé, mais la mortalité maternelle reste élevée, avec environ 339 décès pour 100 000 naissances vivantes. La couverture sanitaire universelle n'atteint pas encore toute la population et la qualité des services de santé demeure variable selon les territoires.

Dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarisation primaire est élevé, mais les difficultés se concentrent sur la qualité des apprentissages, l'achèvement du secondaire, l'adéquation formation-emploi, l'insuffisance d'infrastructures scolaires et les disparités territoriales. Le ratio élèves par classe au secondaire général public reste élevé, ce qui pèse sur la qualité de l'enseignement.

La pauvreté demeure également préoccupante. Environ un tiers de la population vit en situation de pauvreté, avec de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales. Les inégalités de revenus, d'accès aux services de base, d'opportunités économiques et de conditions de logement limitent l'inclusion sociale et la cohésion territoriale.

Des infrastructures insuffisantes pour soutenir la transformation économique

Le déficit d'infrastructures demeure l'un des principaux freins à la compétitivité du Gabon. Dans le secteur de l'énergie, la capacité installée est estimée à environ 704 MW, pour des besoins largement supérieurs. Les délestages, la dépendance aux énergies fossiles et la sous-exploitation du potentiel hydroélectrique limitent la compétitivité des entreprises et la qualité de vie des ménages. L'accès à l'électricité demeure également très inégal entre les zones urbaines et rurales.

Dans le secteur de l'eau, les difficultés concernent à la fois l'accès, la qualité du service, les pertes sur les réseaux, la vétusté des infrastructures et les inégalités territoriales. Ces contraintes affectent directement la santé publique, la productivité et l'attractivité des territoires.

Les infrastructures de transport restent insuffisantes pour soutenir la diversification économique. Le réseau routier bitumé demeure limité, avec environ 2 170 km de routes bitumées et une part du réseau bitumé estimée à 22 %. Les insuffisances dans les transports routier, ferroviaire, maritime et aérien augmentent les coûts logistiques, réduisent l'intégration des territoires et freinent l'industrialisation.

Le déficit de logements constitue également une contrainte majeure. Il est estimé à environ 300 000 unités, notamment dans le segment des logements abordables. Une part importante de la popu-

lation vit dans des logements précaires, souvent situés dans des quartiers insuffisamment équipés en eau, électricité, assainissement et voirie.

Une fracture numérique persistante

Le Gabon a enregistré des progrès dans le domaine numérique, notamment grâce au déploiement de la fibre optique et au développement des services de télécommunications. Le document indique notamment une couverture nationale 4G/5G d'environ 70 %, un taux d'accès à la téléphonie mobile élevé, un accès à l'internet haut débit estimé à 62 % et près de 4 000 km de fibre optique déployée.

Toutefois, ces progrès restent inégalement répartis. Libreville, Port-Gentil et Franceville concentrent l'essentiel des infrastructures et des services numériques, tandis que plusieurs provinces de l'intérieur restent mal desservies. Cette fracture numérique limite l'accès à l'information, à la formation en ligne, aux services publics numériques, aux opportunités d'affaires et à l'innovation. Le numérique ne pourra devenir un levier de transformation que si la connectivité, les compétences digitales, la cybersécurité, l'administration électronique et l'écosystème entrepreneurial sont renforcés.

Une souveraineté alimentaire encore fragile

Le Gabon demeure fortement dépendant des importations alimentaires. Cette dépendance expose les ménages aux fluctuations des prix internationaux, aux coûts logistiques et aux ruptures d'approvisionnement. Elle pèse également sur la balance commerciale et réduit la capacité du pays à développer une base productive agricole solide.

Le potentiel agricole, halieutique et agro-industriel est pourtant important. Le pays dispose de terres, d'eau, de ressources forestières et halieutiques, ainsi que d'une demande intérieure croissante. Les principales contraintes résident dans la faible structuration des filières, l'accès limité aux intrants, le déficit de mécanisation, les difficultés d'accès au foncier, l'insuffisance des infrastructures rurales, le manque de transformation locale et les difficultés de commercialisation.

La souveraineté alimentaire doit donc être abordée comme un enjeu économique, social et stratégique. Elle suppose de renforcer l'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, l'agro-industrie, les chaînes logistiques et les capacités de stockage, tout en favorisant l'installation des jeunes dans les métiers agricoles.

Une diversification économique encore incomplète

La diversification économique constitue l'un des principaux défis du Gabon. Malgré les politiques engagées, l'économie reste concentrée autour des hydrocarbures et des autres matières premières. Le document relève que les exportations pétrolières représentent encore une part très élevée des exportations, tandis que la transformation locale demeure limitée.

Les secteurs porteurs existent : bois transformé, manganèse, mines, agriculture,

agro-industrie, pêche, aquaculture, tourisme, économie numérique, services logistiques, économie verte et crédits carbone. Toutefois, ces secteurs ne pourront devenir de véritables moteurs de croissance que si les contraintes structurelles sont levées : coût de l'énergie, transport, accès au financement, fiscalité, foncier, formation technique, qualité des normes, gouvernance des filières et accès aux marchés.

La diversification ne doit donc pas être traitée comme un slogan. Elle doit être mesurée par des indicateurs précis : part du hors pétrole dans le PIB, part des exportations transformées, nombre d'emplois créés dans les filières productives, valeur ajoutée locale, nombre d'entreprises formalisées et contribution des PME à la croissance.

Des enjeux environnementaux majeurs

Le Gabon dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. Sa forêt, sa biodiversité, ses parcs nationaux, ses ressources hydriques et son potentiel carbone constituent des atouts stratégiques. Ils donnent au pays une responsabilité particulière dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Cependant, le développement économique exerce des pressions croissantes sur les écosystèmes. L'exploitation forestière, les activités minières, l'urbanisation, l'érosion côtière, les inondations, la pollution et les effets du changement climatique appellent une meilleure intégration des risques environnementaux dans la planification. Le défi consiste à concilier croissance, industrialisation, aménagement du territoire et préservation du capital naturel.

L'économie verte peut devenir un axe majeur de diversification si elle repose sur une stratégie claire de valorisation durable des ressources naturelles, de développement des crédits carbone, de promotion de l'écotourisme, de gestion durable des forêts et de renforcement de la diplomatie climatique.



3.2. Principaux défis et enjeux actuels de développement

Le diagnostic du développement économique, social et environnemental révèle que la mise en œuvre des plans et programmes antérieurs (PSGE, PRE, PAT, PNDT) a permis d'enregistrer des progrès notables, notamment en matière d'infrastructures et de diversification de l'économie.

Toutefois, plusieurs défis structurels persistent et exigent une réponse rapide, coordonnée et cohérente afin d'assurer un avenir durable et prospère pour le pays. Parmi ces défis, les plus déterminants fondent l'élaboration du PNCD. Il s'agit notamment de :

- **Développer les infrastructures** nécessaires pour soutenir l'urbanisation, améliorer la mobilité et garantir un accès équitable aux services dans tout le pays ;

- **Accélérer la diversification économique** en mettant en place des politiques qui favorisent l'émergence de secteurs non pétroliers compétitifs, en particulier l'agriculture, l'industrie manufacturière et l'économie numérique ;

- **Réduire les inégalités sociales** en améliorant l'accès aux services de base (éducation, santé, eau, électricité) et en développant des politiques inclusives pour l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ;

- **Renforcer la gouvernance et la transparence** en réformant l'administration publique, en luttant efficacement contre la corruption et en modernisant les institutions judiciaires et politiques ;

- **Renforcer la souveraineté alimentaire** en soutenant l'agriculture locale, en développant l'industrialisation du secteur agroalimentaire et en réduisant la dépendance aux importations alimentaires.

Ainsi, le principal défi pour le Gabon est de mieux valoriser l'abondance de ses ressources naturelles et de capitaliser sur les politiques de diversification engagées, afin d'opérer une transformation structurelle de l'économie et de garantir un développement social équitable.

Tableau 7- Les principaux défis par pilier du Projet de Société

Électricité, Eau et réformes du secteur

Défis majeurs : Déficits infrastructurels persistants, vétusté des réseaux et gouvernance fragile.

Indicateurs clés : Taux d'électrification : 88,50 % urbain / 41,60 % rural. Coupures : +200 h/an. 66,1 % d'énergie thermique. Accès à l'eau potable : 42 %. (soit 47 % en zones rurale)

Enjeux stratégiques : Moderniser les infrastructures et développer les énergies renouvelables. Améliorer la gouvernance et garantir l'accès universel à l'eau et à l'énergie.

Entrepreneuriat et Employabilité des jeunes

Défis majeurs : Crise de l'emploi et écosystème entrepreneurial fragile

Indicateurs clés : Taux de chômage global : 17,4 % Emploi informel : 86,5 %.

Enjeux stratégiques : Renforcer la formation technique et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Logements, Infrastructures de transport et numériques

Défis majeurs : Déficit du Logement et des infrastructures de transport et numérique

Indicateurs clés : Déficit : 300 000 logements. 25 % du réseau routier en bon état. Fibre optique rurale : <15 %.

Enjeux stratégiques : Accroître la connectivité et développer les infrastructures intégrées et durables.

Capital humain Justice sociale

Défis majeurs : Inégalités persistantes et systèmes sociaux inadaptés

Indicateurs clés : IDH : 0,69. 0,4 médecin/1 000 habitants. Ratio élèves/classe au secondaire général publique 64. Mortalité maternelle : 252 décès/100.000 naissances vivantes

Enjeux stratégiques : Renforcer le capital humain et promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des genres.

Économie Développement durable

Défis majeurs : Dépendance aux hydrocarbures et économie peu diversifiée

Indicateurs clés : Exportations pétrolières : 80 %. Secteur non pétrolier : 15 % du PIB. Transformation locale : <25 %

Enjeux stratégiques : Diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires et promouvoir la transformation locale.

Gouvernance Institutions

Défis majeurs : Gouvernance et institutions : Défis de transparence et modernisation impérative

Indicateurs clés : Indice de gouvernance : dernier tiers mondial. Participation citoyenne : <30 %.

Enjeux stratégiques : Moderniser l'administration, renforcer la redevabilité et dynamiser la diplomatie économique.

Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, CGP, PNCD 2026-2030, 2025.



Port de Libreville.

4.

CADRE STRATÉGIQUE

4.1. Les fondements du PNCD 2026-2030

Le Plan National de Croissance et de Développement 2026-2030 s'inscrit dans une volonté de refondation de l'action publique autour d'une vision claire, d'une planification cohérente et d'une exécution orientée vers les résultats. Il constitue le cadre stratégique à moyen terme destiné à guider les politiques publiques, les réformes, les investissements et les interventions des différents acteurs du développement.

Le PNCD est fondé sur la vision portée par le Projet de Société « Bâtissons l'Édifice Nouveau », qui place la transformation économique, la justice sociale, la modernisation de l'État et l'amélioration des conditions de vie des populations au cœur de l'action publique. Cette vision repose sur une ambition centrale : permettre à chaque citoyen de participer à la création de la richesse nationale et de bénéficier équitablement de ses fruits. Le document initial rappelle que cette vision présidentielle se décline autour de six piliers : électricité, eau et réformes du secteur ; entrepreneuriat et employabilité des jeunes ; logements, infrastructures de transport et numériques ; capital humain et justice sociale ; économie et développement durable ; gouvernance et institutions.

Le PNCD s'inscrit également dans une perspective de continuité avec les référentiels nationaux, continentaux et internationaux. Il prend en compte l'Étude Nationale Prospective Gabon 2050, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable. Cet alignement vise à garantir la cohérence entre les priorités nationales, les engagements internationaux du Gabon et les impératifs de transformation structurelle du pays.

Cependant, le PNCD ne se limite pas à un exercice d'alignement institutionnel. Il vise surtout à répondre aux faiblesses identifiées par le diagnostic : croissance insuffisante, forte dépendance aux matières premières, déficit d'infrastructures, faiblesse de la transformation locale, inégalités sociales et territoriales, chômage des jeunes, accès inégal aux services essentiels et gouvernance publique à renforcer. Le cadre stratégique doit donc permettre de passer d'une logique d'intentions générales à une logique de priorités hiérarchisées, de résultats mesurables et de responsabilités clairement définies.

Tableau 8 - Matrice de correspondance stratégique : Alignement du PNCD avec le Projet de société, la Vision Gabon 2050 et les Agendas internationaux.

PNCD		Projet de société	Vision Gabon 2050	Agendas internationaux	
Axes	Programmes			Agenda 2063	ODD
Les fondamentaux : Consolider les prérequis au développement	Souveraineté énergétique et hydrique	Pilier 1 : Électricité, eau et réforme du secteur	Pilier 1 (Économie productive) et Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Infrastructures physiques et numériques	Pilier 3 : Logement, infrastructures de transport et numériques	Pilier 1 et Pilier 3 (Rayonnement sous-régional)	Aspiration 2 : Un continent intégré	ODD 9, ODD 11, ODD 17
	Sécurité et stabilité	Pilier 6 : Gouvernance et institutions	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 3	Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sécurisée	ODD 6, ODD 16
Les leviers transversaux : Accélérer la Transformation	Digitalisation et services publics numériques	Pilier 2 : Entrepreneuriat et Pilier 6 (Gouvernance)	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 4
	Capital humain (Éducation, santé, protection sociale)	Pilier 4 : Capital humain et justice sociale	Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique axée sur les populations Aspiration 5 : Afrique à forte identité culturelle	ODD 4, ODD 7
	Gouvernance et modernisation de l'État	Pilier 6 : Gouvernance, institutions et réforme de l'administration publique	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 5	Aspiration 3 : Une Afrique gouvernée démocratiquement, respectueuse des droits et de l'État de droit	ODD 16 ; ODD 17
Les axes finaux : Réaliser les résultats de développement	Diversification économique et transformation locale	Pilier 5 : Économie et développement durable	Pilier 1 et Pilier 4 (Biodiversité)	Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Société inclusive	Pilier 4 et Pilier 6	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique solidaire et inclusive	ODD 1 ; ODD 10
	Patrimoine naturel préservé et valorisé	Pilier 5 : Économie verte et durabilité environnementale	Pilier 4 (Protection de la biodiversité et gestion durable des ressources)	Aspiration 7 : Une Afrique résiliente au changement climatique, avec une gestion durable des ressources naturelles	ODD 13, ODD 14, ODD 15

4.1.1. LA THÉORIE DU CHANGEMENT DU PNCD 2026-2030

Le modèle causal fondamental

La théorie du changement du PNCD 2026-2030 constitue le cadre logique qui explique comment les interventions stratégiques produiront les transformations souhaitées, en visant une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Elle repose sur un séquençage causal rigoureux articulé autour de trois niveaux d'intervention interdépendants, où les fondations stratégiques posent les bases indispensables, les leviers transversaux amplifient les capacités nationales, et les axes stratégiques finaux réalisent la vision globale.

L'enchaînement logique peut être résumé ainsi : si les fondations stratégiques sont posées et consolidées, et si les leviers transversaux sont actionnés de manière résolue, alors les axes stratégiques finaux seront atteints, menant à la réalisation de la vision 2030 d'un Gabon prospère et inclusif.

« Si le Gabon investit de manière prioritaire dans ses Fondations Stratégiques (énergie-eau, infrastructures, sécurité), et qu'il active de manière systématique les Leviers Transversaux (numérique, capital humain, bonne gouvernance), alors il créera les conditions propices pour atteindre ses Axes Finaux (économie diversifiée, société inclusive, environnement préservé), ce qui permettra la réalisation de la Vision Présidentielle : celle d'un Gabon prospère et digne d'envie ».

Plus spécifiquement, le passage d'un niveau à l'autre est conditionné par le respect de certaines conditions préalables :

POUR BÂTIR LES FONDATIONS STRATÉGIQUES :

Au niveau des prérequis

- Si l'accès universel à l'électricité est garanti, si l'accès à l'eau potable est assuré pour tous, si l'accès à l'assainissement est assuré au plus grand nombre, alors la couverture énergétique, en eau potable et l'accès à l'assainissement seront assurés à tous les citoyens.
- Si le réseau routier est densifié et l'état général du réseau amélioré, si les autres infrastructures de transport (ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) sont développées et modernisées, si les infrastructures numériques sont développées sur l'ensemble du territoire, si le cadre de vie en milieu urbain est amélioré, si l'offre de logements accessibles est développée, alors les infrastructures seront renforcées et seront en mesure d'accompagner efficacement le développement socio-économique du pays.
- Si la sécurité des personnes et des biens est renforcée, si l'outil de défense nationale est modernisé, alors la sécurité et la stabilité nationale seront garanties.

Au niveau global

- Si la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement sont assurés à tous les citoyens, si les infrastructures de développement socio-économique sont renforcées, si la sécurité et la stabilité nationale sont garanties, alors les prérequis au développement seront consolidés.

POUR ACTIVER LES LEVIERS TRANSVERSAUX :

Au niveau des prérequis

- Si l'administration et les services publics sont digitalisés, si l'innovation et l'entrepreneuriat numériques sont promus, alors la transformation numérique sera renforcée.
- Si les systèmes d'éducation et de formation sont réformés et modernisés, si l'employabilité et l'insertion professionnelle sont renforcées, si l'accès et la qualité des services de santé sont améliorés, si la protection sociale est renforcée, alors le capital humain sera renforcé et valorisé.
- Si l'État de droit et la justice sont consolidés, si l'efficacité et la transparence de l'action publique sont améliorées, si la planification stratégique et opérationnelle est renforcée, si la gestion des finances publiques est améliorée, si la décentralisation est rendue effective, si l'image et le rayonnement du Gabon à l'international sont améliorés, alors la gouvernance et l'administration publique seront améliorées.
- Si la compétitivité du secteur privé et entrepreneuriat local sont renforcés, si les mécanismes de financement de l'économie sont améliorés, alors le secteur privé et l'investissement productif seront promus.

Au niveau global

- Si la transformation numérique est renforcée, si le capital humain est renforcé et valorisé, si la gouvernance est améliorée, notamment dans l'administration publique, si le secteur privé et l'investissement productif sont promus, alors la transformation économique et sociale sera accélérée.

POUR RÉALISER LES AXES STRATÉGIQUES FINAUX :

Au niveau des prérequis

- Si les capacités de transformation et de valorisation locales du manganèse et d'autres minerais stratégiques sont développées, si la souveraineté alimentaire et nutritionnelle est promue, si le tourisme est promu, notamment sur la base de l'exceptionnelle biodiversité, gabonaise et le patrimoine culturel, alors la base productive de l'économie sera consolidée.
- Si l'industrie manufacturière est développée, si les produits agricoles à haute valeur ajoutée à l'exportation sont développés, si l'industrie de bois de seconde et troisième transformation est développée, si le secteur pétrolier et gazier devient un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée, si la politique commerciale est renforcée et l'artisanat modernisé, alors la diversification économique sera renforcée, de façon à assurer une croissance forte, soutenue et durable.
- Si les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables sont autonomisés, si la culture, le sport et la cohésion sociale sont promus, alors l'inclusion sociale sera promue.
- Si l'économie verte devient un pilier de la croissance, si la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts sont renforcées, si le Gabon est positionné comme un leader de la diplomatie climatique, alors la préservation et la valorisation du capital naturel seront assurées.



4. CADRE STRATÉGIQUE

Boulevard de l'Indépendance de Libreville.

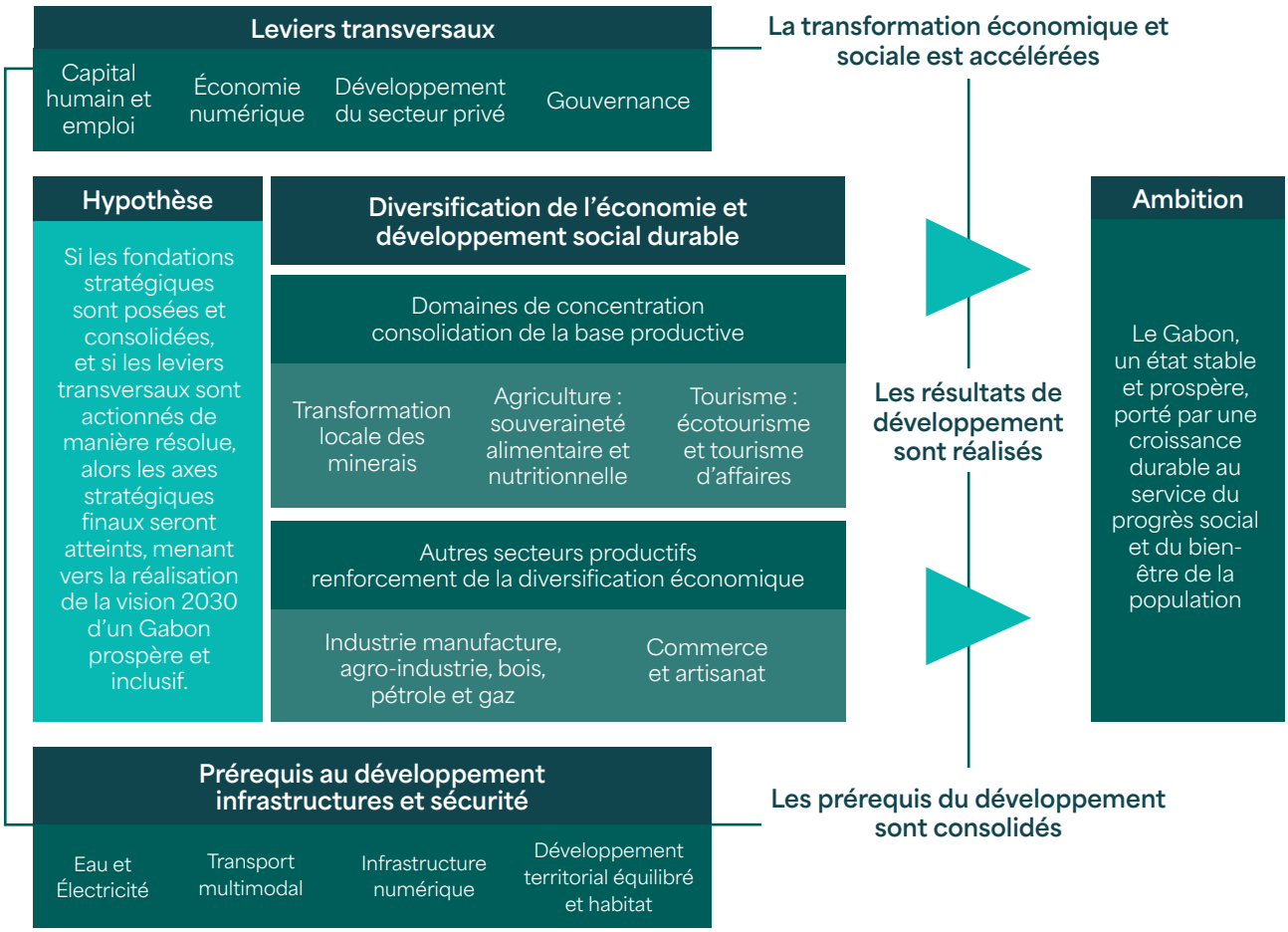
Au niveau global,

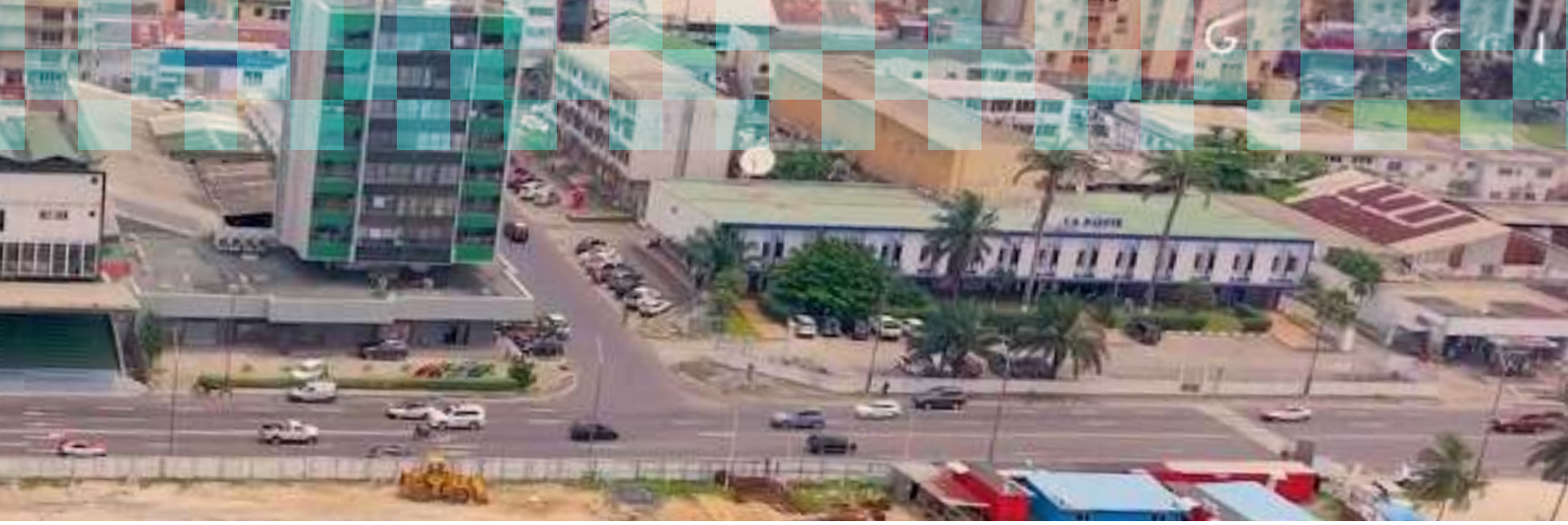
- Si la base productive de l'économie gabonaise est consolidée, si la diversification économique est renforcée, de façon à assurer une croissance forte, soutenue et durable, si l'inclusion sociale est promue, si la préservation et la valorisation du capital naturel sont assurées, alors les résultats de développement seront réalisés.

Les mécanismes accélérateurs de transformation

La réalisation d'une croissance annuelle à deux chiffres nécessite la mise en place de mécanismes accélérateurs spécifiques qui agissent comme des catalyseurs haute-pression sur l'ensemble de la chaîne de valeur stratégique. Ces accélérateurs

Tableau 9 - Imbrications entre les différents niveaux d'effets et d'impacts permettant d'atteindre le but final tel qu'énoncé dans la vision stratégique





créent des dynamiques multiplicatrices en intervenant sur les points de blocage critiques et en potentialisant l'impact des investissements publics et privés. Ils ne se substituent pas aux fondations et leviers déjà identifiés, mais en décuplent l'efficacité grâce à des interventions ciblées et disruptives.

Le premier accélérateur consiste en un «choc de compétitivité» réglementaire et administratif. Face au constat que la lourdeur administrative annihile les bénéfices des infrastructures physiques, des mesures radicales seront mises en œuvre. Celles-ci incluent la création d'un guichet unique législatif habileté à abroger les textes obsolètes, l'application systématique du principe du «silence vaut accord». Ce dispositif sera complété par l'établissement de zones économiques spéciales dotées de régulations allégées et d'une justice dédiée aux litiges commerciaux.

Le deuxième accélérateur prioritaire est la «massification de la formation professionnelle» accélérée et ciblée. Pour répondre au besoin urgent de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs prioritaires, des programmes «FastTrack» de 3 à 6 mois seront développés en partenariat direct avec les investisseurs, avec garantie de pré-recrutement. Cette approche sera complétée par la création de centres d'excellence sectoriels équipés de technologies de pointe et dirigés par des leaders industriels mondiaux.

Le troisième accélérateur stratégique repose sur une «politique agressive d'attraction des investissements stratégiques». Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) évoluera vers un rôle de co-investisseur actif pour réduire le risque perçu par les investisseurs internationaux. Une «Task Force Investisseurs» dotée de pouvoirs d'exception sera créée pour offrir des solutions clés en mains aux principaux investisseurs mondiaux des filières cibles.

Le quatrième accélérateur consiste en une « digitalisation tous azimut des services et processus ». En imposant une approche « Cloud First » avec interopérabilité obligatoire des systèmes, en généralisant les paiements et marchés publics 100 % digitaux, et en déployant une plateforme de suivi de projets en temps réel.

Tableau 10 - Récapitulatif des accélérateurs du PNCD

Mécanisme accélérateur	Stratégies d'accélération concrètes	Statut / commentaire
1. Réforme réglementaire et administrative «choc de compétitivité»	Guichet Unique Législatif : Autorité suprême pour abroger/modifier les textes obsolètes.	**Accélérateur clé**
	Clause «Silence Vaut Accord» : Acceptation automatique après un délai légal strict.	
	Zones Économiques Spéciales (ZES) à Régulation Allégée : Codes des investissements et du travail spécifiques et simplifiés.	
2. Massification de la formation professionnelle accélérée et ciblée	Programmes «FastTrack» : Formations intensives de 3-6 mois avec pré-recrutement garanti par les investisseurs.	**Accélérateur clé**
	Centres d'Excellence Sectoriels : Partenariats avec des leaders industriels pour des formations de pointe.	
	Incitations Financières à l'Embauche : Subventions directes pour l'embauche en CDI de personnes formées.	
3. Politique agressive d'attraction des investissements stratégiques (IAS)	Fonds Souverain de Co-investissement : Le FGIS prend des participations actives pour réduire le risque des investisseurs.	**Accélérateur clé**
	«Task Force Investisseurs» : Cellule interministérielle offrant des solutions «clé en main» en 45 jours.	
	Garanties Souveraines Ciblées : Garanties de l'État sur les prêts pour les projets dans les ZES et filières prioritaires.	
4. Digitalisation forcenée des services et des processus	«Cloud First» et Interopérabilité Obligatoire : Migration et interconnexion de tous les services publics.	**Accélérateur fondamental**
	Paiements et Marchés Publics 100 % Digitaux : Dématérialisation totale pour éliminer les délais et la corruption.	
	Plateforme de Suivi de Projets en Temps Réel : Outil de visualisation et d'alerte sur l'avancement des projets structurants.	

Le calendrier opérationnel du PNCD

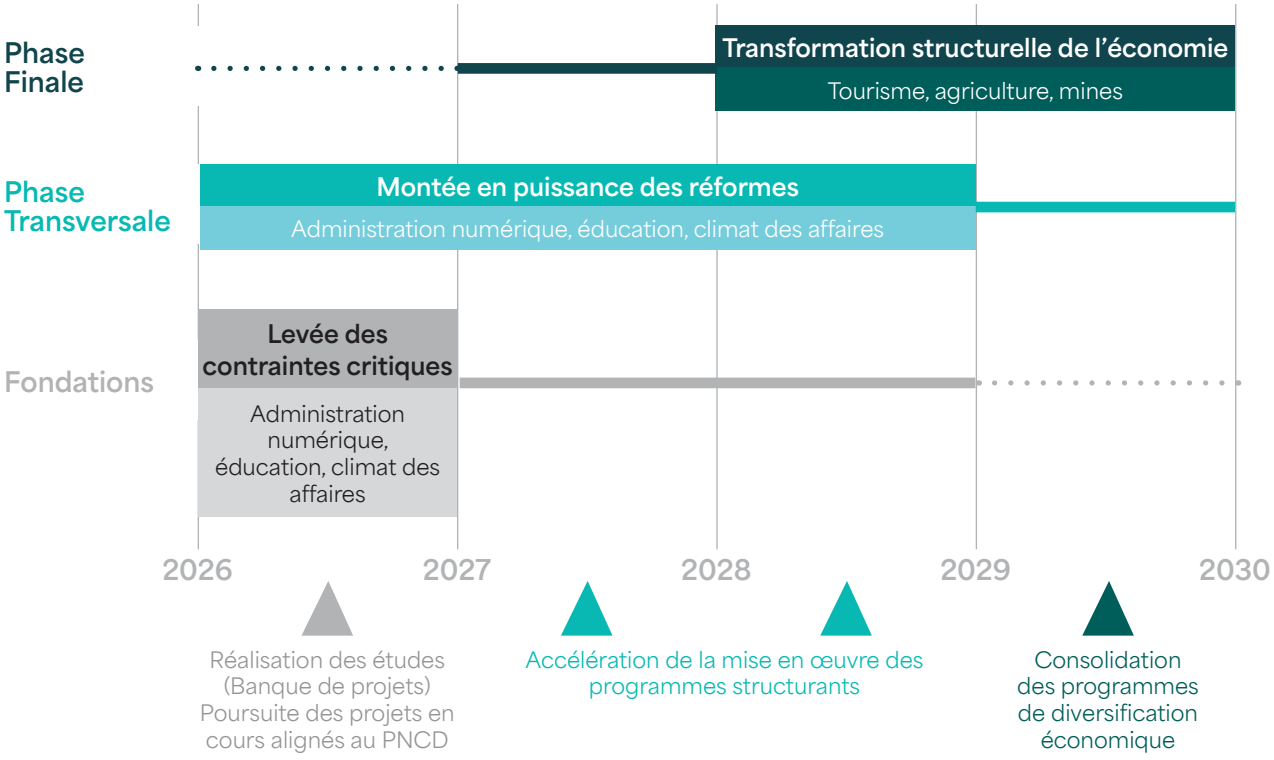
Le calendrier opérationnel du PNCD est structuré en trois phases complémentaires et menées de manière concomitante. Cette approche privilégie une montée en puissance progressive, où la consolidation des bases, l'activation des leviers et la réalisation des axes finaux se déploient de façon coordonnée tout au long de la période avec des résultats intermédiaires visibles aussi bien sur l'économie du pays que sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

La phase de consolidation des fondations (2026- 2027) est engagée dès le démarrage du Plan et se poursuit en synergie avec les autres phases. Elle vise notamment l'achèvement des projets énergétiques d'urgence, le déploiement accéléré des infrastructures dans les neuf chefs-lieux de province, ainsi que la mise en œuvre des premières réformes de gouvernance, incluant la digitalisation des services publics et une amélioration d'accès à des services sociaux de base de qualité.

La phase d'activation des leviers (2026-2030) s'inscrit dans la continuité des fondations posées, tout en étant engagée de manière progressive dès les premières années. Elle permettra l'opérationnalisation complète de l'administration numérique, la matérialisation des premiers résultats des réformes éducatives ainsi que le renforcement du climat des affaires pour stimuler l'investissement et accélérer la croissance économique.

La phase de réalisation des axes finaux (2026-2030) est amorcée parallèlement aux deux autres phases et monte en puissance à mesure de leur consolidation. Elle vise l'ancrage d'une économie structurellement diversifiée, portée par le secteur non-pétrolier et l'adoption d'un modèle de développement durable à faibles émissions de carbone. Le positionnement du Gabon comme pays émergent à revenu intermédiaire supérieur.

Tableau 11 - Séquençage du PNCD 2026-2030





Transformation du Manganèse.

5.

CADRE OPÉRATIONNEL

5.1. Objectif du cadre opérationnel

Le cadre opérationnel du PNCD 2026-2030 traduit les orientations stratégiques en programmes prioritaires, actions structurantes, résultats attendus et cibles mesurables. Il constitue le lien entre le cadre stratégique, le cadrage macroéconomique, le budget, le portefeuille de projets et le dispositif de suivi-évaluation.

Son objectif est de concentrer l'action publique sur les contraintes les plus déterminantes pour la transformation du pays : déficit énergétique et hydrique, insuffisance des infrastructures de transport, fracture numérique, déficit de logements, faiblesse du capital humain, chômage des jeunes, dépendance aux hydrocarbures, faible transformation locale, gouvernance publique à renforcer et accès limité au financement productif.



Renforcement de capacités des forces de Police Nationale avec une dotation de pick-up destinée aux unités opérationnelles.

FONDATIONS

- Souveraineté énergétique, hydrique et assainissement
- Infrastructures de transport, numérique et logement
- Sécurité et stabilité nationale

TRANSVERSALES

- Transformation numérique de l'État et de l'économie
- Capital humain, santé, éducation et emploi
- Gouvernance publique, planification et finances publiques
- Secteur privé et financement de l'économie

FINALITÉS

- Consolidation de la base productive
- Diversification économique hors pétrole
- Société inclusive
- Patrimoine naturel préservé et valorisé

PROGRAMMES INTÉGRÉS

- Transformation locale des minerais
- Souveraineté alimentaire et nutritionnelle
- Écotourisme

SÉQUENÇAGE OPÉRATIONNEL

- **2026-2027** Lancement opérationnel
- **2027** Arrêt importations poulet de chair
- **2028** Transformation locale + Ecotourisme
- **2029** Arrêt exportations de manganèse
- **2030** Effets visibles

5.2. LES FONDATIONS
Consolider les prérequis au développement

Les fondations du développement regroupent les secteurs sans lesquels aucune transformation économique durable ne peut être obtenue : énergie, eau, infrastructures de transport, numérique, logement, sécurité et stabilité nationale. Leur faiblesse actuelle augmente les coûts de production, limite l'investissement privé, freine l'industrialisation, aggrave les inégalités territoriales et réduit l'accès des populations aux services de base.



5.2.1. Souveraineté énergétique, hydrique et assainissement

Le déficit énergétique et hydrique constitue l'une des contraintes les plus lourdes pour la compétitivité économique, l'industrialisation, l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité territoriale du Gabon. La capacité installée est estimée à environ **704 MW**, alors que le potentiel hydroélectrique national demeure largement sous-exploité. Le mix énergétique reste encore dépendant des énergies fossiles, tandis que le potentiel hydroélectrique, estimé à environ **11 000 MW**, n'est exploité que partiellement. Sur 60 sites identifiés, 52 ont fait l'objet d'études sommaires et 7 sites sont actuellement en exploitation, pour une capacité globale d'environ **325 MW**.

L'objectif opérationnel est de renforcer simultanément la production, le transport, la distribution et la gouvernance des secteurs de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit de garantir un accès plus fiable, plus équitable et plus abordable aux services essentiels, tout en soutenant les besoins des ménages, des entreprises, des infrastructures sociales et des secteurs productifs.

a) Renforcement de la production hydroélectrique

Le Gouvernement entend valoriser le potentiel hydroélectrique national afin de répondre à la demande intérieure, de soutenir les activités économiques à forte intensité énergétique et, à terme, de positionner le Gabon comme un acteur énergétique régional. Les sites documentés représentent une puissance maximale estimée à **7 000 MW**, une puissance garan-

tie de **5 793 MW** et un productible annuel moyen de **42 000 GWh**.

Tableau 12 - Les principaux projets hydroélectriques identifiés sont les suivants :

Projets hydroélectriques	Capacité indicative
Chutes de l'Impératrice	120-150 MW
Sindara	100 MW
Ngoulmendjim	85 MW
Tsengué Lélédi	185-350 MW
FE2	54-60 MW
Grand Poubara, phase 2	120 MW
Booué	400 MW
Zamata	300 MW
Défilé de Mitoungou	600 MW
Iroungou-Mongo	35 MW
Lifouta	180 MW
Boutemba	400 MW

Ces projets devront être séquencés selon leur maturité technique, leur coût, leur capacité de financement et leur contribution effective à la stabilité du réseau national. Compte tenu des délais de réalisation des barrages hydroélectriques, estimés en moyenne à 6-8 ans, leur développement devra être accompagné par des solutions intermédiaires permettant de répondre rapidement aux besoins énergétiques urgents.

b) Développement des autres sources d'énergie : solaire, gaz et thermique

La stratégie énergétique du PNCD ne peut pas reposer uniquement sur l'hydroélectricité. Les délais de construction des barrages, les risques liés aux périodes d'étiage et les besoins immédiats en énergie imposent une approche de mix énergétique plus équilibrée. Le développement du solaire, du gaz, du thermique modulaire, de la biomasse et des interconnexions constitue donc un complément indispensable à la montée en puissance de l'hydroélectricité.

Le solaire photovoltaïque présente un intérêt particulier pour les zones isolées, les localités rurales et les espaces où l'extension du réseau conventionnel demeure difficile ou coûteuse. Des mini-centrales hybrides solaires-diesel existent déjà dans certaines localités telles qu'Aboumi, Batouala, Mourindi, Ndangui, Guiétsou, Mabanda et Moulengui-Bindza. Le solaire devra également être développé dans les centres urbains afin de soutenir l'offre d'énergie sur le réseau conventionnel. Son principal avantage est sa rapidité de déploiement : l'installation d'une centrale peut se faire en quelques mois, avec une durée de vie estimée à environ 25 ans.

Le thermique, notamment au gaz ou en dual fuel, doit jouer un rôle de stabilisation du système électrique. Il permet de compenser l'intermittence des énergies renouvelables, de sécuriser l'alimentation des infrastructures essentielles – eau, hôpitaux, centres de données – et de réduire les délestages en attendant la mise en service des grands ouvrages hydroélectriques. Les projets complémentaires identifiés incluent notamment l'IPP de Mayumba (50 MW), l'IPP Owendo (125 MW) et le projet Solar Energy (300 MW).

c) Interconnexion et modernisation des réseaux électriques

L'augmentation de la production ne produira pleinement ses effets que si elle s'ac-

compagne d'un renforcement du transport et de la distribution. La priorité est de relier progressivement les mini-réseaux isolés et de bâtir un **Réseau National de Transport d'Énergie**, capable de mutualiser les capacités de production, de réduire les coûts, de stabiliser l'approvisionnement et de faciliter l'intégration des énergies renouvelables.
La modernisation du réseau devra inclure le renforcement des postes de transformation, la réduction des pertes techniques, l'amélioration de la supervision, l'extension des lignes de transport et la mise en place d'outils de contrôle adaptés. Elle devra également s'accompagner d'un plan de renforcement des capacités dans le montage des projets, la passation des marchés, le suivi-évaluation, la gestion des réseaux et la supervision technique.

Tableau 13 - Objectifs et actions prioritaires pour le développement du secteur énergétique

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Production hydroélectrique	Potentiel estimé à 11 000 MW ; 7 sites en exploitation pour 325 MW	Contribution accrue au mix énergétique national	Développer les barrages prioritaires ; sécuriser les financements ; renforcer les études techniques
Autres sources d'énergie	Solaire, gaz, thermique modulaire, biomasse encore insuffisamment exploités	Mix énergétique plus diversifié et plus résilient	Développer le solaire, les mini-centrales hybrides, les centrales thermiques à gaz et les solutions de transition
Interconnexion électrique	Mini-réseaux encore isolés	Réseau national plus stable et mieux interconnecté	Relier les réseaux, moderniser les postes, réduire les pertes et renforcer la supervision
Accès à l'électricité	Fortes disparités territoriales	90 % de couverture nationale	Étendre les réseaux, accélérer l'électrification rurale, réduire les délestages

d) Accès à l'eau potable et assainissement

Dans le secteur de l'eau potable, le défi porte à la fois sur la production, le traitement, le transport, la distribution, le rendement des réseaux et la gouvernance du service. En milieu urbain, la production devra atteindre un minimum estimé à **450 000 m³/jour** afin de répondre aux besoins des ménages et des opérateurs économiques. Le rendement des réseaux devra également être amélioré, en passant d'environ **51 % actuellement à au moins 80 % en 2030.**

Au niveau national, l'objectif est d'assurer un taux d'accès à l'eau potable compris entre **85 % et 100 % à l'horizon 2030.** En milieu urbain, l'accès devra passer de **47 % à 80 %.** En milieu rural, il devra passer d'environ **43 % actuellement à 100 % en 2030.** Cette ambition suppose une intervention différenciée selon les territoires, les besoins des populations et la nature des infrastructures existantes.

Tableau 14 - Accès à l'eau potable en milieu urbain

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Production d'eau potable en milieu urbain	Besoins estimés à 450 000 m³/jour	Production renforcée pour les ménages et les opérateurs économiques	Construire et réhabiliter les capacités de production, traitement et stockage
Rendement des réseaux	51 % actuellement	Au moins 80 % en 2030	Réduire les pertes techniques, moderniser les réseaux, renforcer la maintenance
Accès urbain à l'eau potable	47 % actuellement	80 % en 2030	Étendre les réseaux urbains et périurbains, améliorer les branchements et la qualité du service
Station de Kango	Projet de 325 000 m³/jour	Renforcement majeur de l'alimentation en eau potable	Lancer la construction de la nouvelle station de traitement
Projet MBOMO	70 000 m³/jour	Finalisation et mise en service	Finaliser le projet MBOMO et renforcer 29 stations à l'intérieur du pays
Programme PASBAP et Grand-Libreville	34 forages prévus	Amélioration de l'alimentation dans les neuf provinces et le Grand-Libreville	Réaliser les forages, renforcer les mini-AEP et sécuriser l'approvisionnement



Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Tableau 15 - Accès à l'eau potable en milieu rural

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Accès rural à l'eau potable	Environ 43 % actuellement	100 % en 2030	Déployer des réseaux d'adduction d'eau potable en zones rurales et périurbaines
Mini-réseaux d'adduction d'eau potable	100 localités ciblées	Couverture élargie des villages, districts et petites communes non concédées	Installer des mini-réseaux dans environ 100 localités
Mini-AEP existantes	15 mini-AEP à optimiser	Infrastructures existantes réhabilitées et mieux exploitées	Optimiser, réhabiliter et moderniser les mini-AEP existantes
Points d'eau autonomes	Besoins croissants dans les villages	Adaptation aux réalités démographiques et territoriales	Passer progressivement des pompes villageoises vers des points d'eau autonomes ou mini-réseaux
Réhabilitation rurale 2026-2027	600 points d'eau ruraux à réhabiliter	Accès rapide amélioré dans les zones rurales prioritaires	Réhabiliter les points d'eau et renforcer la maintenance locale
Suivi de la ressource en eau	130 stations hydrométéorologiques prévues	Meilleure connaissance et gestion des bassins versants	Installer les stations et renforcer le suivi hydrologique



Barrage de l'aménagement du grand Poubara.

Tableau 16 - Cibles nationales en matière d'énergie, d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Production électrique	704 MW en 2025	3 000 MW en 2030	Réhabiliter les capacités existantes ; développer l'hydroélectricité ; accélérer les projets solaires ; sécuriser les capacités thermiques de transition
Accès à l'électricité	Fortes disparités entre zones urbaines et rurales	90 % de couverture nationale	Étendre les réseaux ; développer l'électrification rurale ; réduire les délestages ; moderniser les postes et lignes
Accès à l'eau potable	Raccordements effectifs insuffisants ; pertes techniques élevées	85 % de couverture nationale	Réhabiliter les réseaux ; renforcer les capacités de traitement et de stockage ; réduire les pertes ; étendre l'accès rural
Assainissement	Accès encore limité aux services de base	Doubler la proportion de la population ayant accès à l'assainissement de base	Développer les réseaux d'assainissement ; améliorer le drainage urbain ; renforcer la gestion des eaux usées

La priorité 2026-2027 doit être donnée aux actions à impact rapide : réduction des délestages, sécurisation des réseaux d'eau dans les grandes agglomérations, maintenance des infrastructures existantes et solutions décentralisées pour les zones rurales. Les projets lourds – barrages, interconnexions, grands réseaux d'eau et stations de traitement – devront être séquencés selon leur maturité technique et leur financement.



Remise en service progressive de l'usine hydroélectrique de Bongolo.

5.2.2. Infrastructures de transport, numérique et logement

Le déficit d'infrastructures freine directement la diversification économique. Le réseau routier bitumé est estimé à **2 170 km,** soit environ **22 %** du réseau, avec une densité surfacique de **3,86 km pour 1 000 km²**. Le déficit de logements est évalué à environ **300 000 unités**, tandis que **36,6 %** de la population vivrait dans des logements précaires. En matière numérique, la couverture nationale 4G/5G est estimée à **70 %,** l'accès à l'internet haut débit à **62 %**, et le linéaire de fibre optique déployé à environ **4 000 km.**

L'objectif opérationnel est de désenclaver le territoire, réduire les coûts logistiques, améliorer le cadre de vie et faire du numérique un levier réel d'inclusion économique.

Tableau 17 - Objectifs et cibles de développement des infrastructures de transport, du numérique et du logement

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Réseau routier	2 170 km de routes bitumées ; 22 % du réseau bitumé	Porter 75 % du réseau routier en bon état ; augmenter de plus de 10 % la part du réseau bitumé	Construire et réhabiliter les axes prioritaires ; renforcer l'entretien routier ; prioriser les corridors économiques
Transport interurbain	Coûts de transport élevés	Réduire d'un tiers le coût moyen du transport routier interurbain	Désenclaver les bassins productifs ; améliorer les plateformes logistiques ; fluidifier les corridors intérieurs
Ferroviaire	Réseau limité et sous pression	Augmenter de 30 % le linéaire ferroviaire	Moderniser le Transgabonais ; accroître la capacité de fret ; renforcer la sécurité ferroviaire
Ports et aéroports	Capacité logistique insuffisante	Doubler la capacité portuaire exploitée ; tripler le nombre de passagers aériens de 500 000 à 1 500 000	Moderniser les ports ; améliorer les aéroports ; renforcer la logistique multimodale
Numérique	70 % de couverture 4G/5G ; 62 % d'accès au haut débit ; 4 000 km de fibre optique	100 % de couverture 4G/5G ; +25 % de fibre optique ; plus de 93 % d'accès au haut débit	Étendre les réseaux ; connecter les zones rurales ; réduire le coût de la connectivité ; renforcer les compétences numériques

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Logement	Déficit estimé à 300 000 logements ; 36,6 % en logements précaires	80 % de la population ayant accès à un logement décent ; réduction de 10 % du déficit	Produire des logements abordables ; viabiliser le foncier ; restructurer les quartiers précaires ; développer les équipements urbains

5.2.3. Sécurité et stabilité nationale

La sécurité constitue une condition de base pour l'investissement, la cohésion sociale et la continuité de l'action publique. Elle doit être abordée comme un facteur de développement, et non seulement comme une fonction régalienne.

Tableau 18 - Objectifs et cibles de développement des infrastructures de transport, du numérique et du logement

Programmes prioritaires	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Sécurité des personnes et des biens	Réduire de moitié le taux national de criminalité	Renforcer la présence territoriale ; améliorer la prévention ; moderniser les outils d'intervention
Forces de défense et de sécurité	Augmenter de 20 % les effectifs	Renforcer la formation ; améliorer les équipements ; consolider la discipline et la déontologie
Modernisation de l'outil de défense	Doubler le taux d'équipements militaires modernisés	Moderniser les équipements ; renforcer la surveillance des frontières ; développer les capacités technologiques



Annexe du Tribunal de Libreville inaugurée le samedi 02 mai 2026.

5.3. LES TRANSVERSALES Accélérer la transformation économique et sociale

Les leviers transversaux déterminent l'efficacité de l'ensemble du PNCD. Ils concernent la transformation numérique, le capital humain, la gouvernance, le secteur privé et le financement de l'économie.

5.3.1. Transformation numérique de l'État et de l'économie

La transformation numérique doit permettre de réduire les délais administratifs, améliorer la transparence, faciliter les démarches des citoyens et des entreprises, renforcer la traçabilité des procédures et stimuler l'innovation.

L'indice de développement du gouvernement électronique du Gabon est estimé à environ **50,4 %** en 2024-2025, avec une cible d'environ **70,4 %** à l'horizon 2030.

Tableau 19 - Programme de transformation numérique de l'administration et de l'économie

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Digitalisation de l'administration	Indice e-gouvernement autour de 50,4 %	Atteindre environ 70,4 %	Dématérialiser les procédures ; créer des guichets uniques ; interconnecter les bases de données publiques
Services numériques aux citoyens	Accès inégal selon les territoires	Accès élargi aux services numériques publics	Digitaliser l'état civil, la fiscalité, le foncier, la santé, l'éducation et les paiements
Innovation numérique	Écosystème encore limité	Développement de start-up et d'emplois numériques	Incubateurs ; formations digitales ; soutien à l'entrepreneuriat numérique
Cybersécurité	Risques croissants liés à la digitalisation	Données publiques mieux sécurisées	Cadre de cybersécurité ; protection des données ; capacités nationales de réponse

5.3.2. Capital humain, santé, éducation et emploi

Le capital humain reste un point faible critique. L'IDH est passé de **0,70 en 2019 à 0,69 en 2024**, tandis que l'indice du capital humain est resté stable à **0,46**. Le taux de chômage est estimé à **17,4 %** en 2024, avec une forte pression sur les jeunes diplômés. La mortalité maternelle reste élevée, à environ **339 décès pour 100 000 naissances vivantes**, et le ratio élèves par classe au secondaire général public atteint **64 élèves par classe.**

L'objectif opérationnel est de renforcer la qualité du capital humain, d'améliorer l'accès aux services sociaux et d'aligner la formation sur les besoins de l'économie réelle.

Tableau 20 - Objectifs et résultats attendus en matière de capital humain, de santé, d'éducation et d'emploi

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Éducation de base	Ratio de 64 élèves par classe au secondaire public	Réduction des sureffectifs ; amélioration des apprentissages	Construire et réhabiliter les écoles ; recruter et former les enseignants ; renforcer les équipements
Formation professionnelle	Inadéquation formation-emploi	Compétences adaptées aux secteurs porteurs	Développer les filières techniques : BTP, énergie, agriculture, mines, bois, numérique, tourisme
Enseignement supérieur	Employabilité insuffisante des diplômés	Cursus plus professionnalisants	Renforcer les partenariats université-entreprise ; soutenir la recherche appliquée
Santé	Mortalité maternelle élevée : 339 décès pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration de l'accès et de la qualité des soins	Équiper les structures sanitaires ; renforcer les ressources humaines ; améliorer la santé maternelle et infantile
Emploi des jeunes	Chômage national estimé à 17,4 %	Emplois productifs et insertion professionnelle	Apprentissage ; entrepreneuriat ; stages professionnels ; accompagnement des PME
Protection sociale	Chômage national estimé à 17,4 % Pauvreté autour de 33 %	Filets sociaux mieux ciblés	Registre social ; transferts ciblés ; accompagnement des ménages vulnérables

5.3.3. Gouvernance publique, planification et finances publiques

La gouvernance est une condition d'exécution. Le PNCD prévoit de renforcer la planification, la production statistique, la gestion budgétaire, la mobilisation des recettes et la qualité de la dépense publique.

Le diagnostic souligne plusieurs fragilités : production statistique irrégulière, déficit de personnel qualifié, digitalisation incomplète des régies financières, multiplication des exonérations fiscales, poids de la parafiscalité, rigidité des dépenses et écarts entre crédits votés et exécutés. Les recettes hors pétrole devraient passer de **14,8 % du PIB en 2025 à 20,3 % en 2030**, tandis que les dépenses en capital devraient passer d'une moyenne de **3,1 % du PIB sur 2021-2025 à 9,5 % sur 2026-2030.**

Tableau 21 - Réformes prioritaires de gouvernance, de planification et de finances publiques

Programmes prioritaires	Données de référence	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Statistique publique	Données irrégulières ou incomplètes	Données fiables pour le suivi du PNCD	Stratégie nationale statistique ; annuaires statistiques ; enquêtes régulières ; formation des statisticiens
Finances publiques	Exonérations nombreuses ; parafiscalité dispersée	Meilleure mobilisation des recettes	Rationaliser les exonérations ; digitaliser les régies ; améliorer la traçabilité de la parafiscalité
Dépenses publiques	Dépenses rigides ; investissement public peu efficace	Qualité accrue de la dépense	Prioriser les projets ; évaluer les investissements ; améliorer la maintenance
Trésorerie et dette	Pression sur la trésorerie	Gestion plus maîtrisée	Apurer la dette intérieure ; réformer les baux administratifs ; reprofilage de la dette
Décentralisation	Territorialisation encore faible	Politiques mieux adaptées aux territoires	Transférer progressivement les compétences ; renforcer les collectivités ; suivre les projets au niveau provincial

5.3.4. Secteur privé et financement de l'économie

Le secteur privé doit devenir le principal moteur de la croissance, de la diversification et de la création d'emplois. Le PNCD prévoit un effort d'investissement total de **27 245 milliards de FCFA** sur la période 2026-2030, dont **10 043 milliards de FCFA d'investissement public**, soit **37 %**, et **17 202 milliards de FCFA d'investissement privé**, soit **63 %**. Cette répartition confirme que l'État ne peut pas porter seul la transformation économique.

Les investissements directs étrangers devraient doubler, passant de **5,5 % du PIB en 2025 à 11,0 % en 2030**, tandis que le taux d'épargne brute devrait progresser de **38 % à 40 % du PIB.**

Tableau 22 - Mesures de soutien au secteur privé et au financement de l'économie

Programmes prioritaires	Données de référence	Actions structurantes
Climat des affaires	Doubler les IDE à 11 % du PIB en 2030	Simplifier les procédures ; sécuriser les investissements ; renforcer le dialogue public-privé
Financement des PME	Accès au crédit encore limité	Fonds de garantie ; lignes de crédit PME ; microfinance productive ; financement agricole
Partenariats public-privé	Besoin d'investissement massif	Structurer les PPP ; préparer des projets bancables ; renforcer les capacités de négociation
Entrepreneuriat local	Faible poids du privé formel	Incubateurs ; accès aux marchés publics ; formalisation ; accompagnement technique
Finance verte	Potentiel environnemental important	Mobiliser la finance climat ; crédits carbone ; projets bas carbone ; économie circulaire

5.4. LES FINALITÉS
Construire une prospérité économique partagée

Les finalités visent à transformer les investissements et réformes en résultats économiques, sociaux et environnementaux. L'objectif est de réduire la dépendance aux hydrocarbures, développer les secteurs productifs, créer des emplois, réduire la pauvreté et valoriser le patrimoine naturel.

5.4.1. Consolidation de la base productive

La consolidation de la base productive concerne les secteurs capables de créer rapidement de la valeur ajoutée locale : mines, agriculture, agro-industrie, pêche, aquaculture, bois, tourisme et services productifs.
Le PNCD vise une croissance hors pétrole moyenne de **7,4 %** sur la période 2026-2030, une augmentation de **7,3 %** de la part du secteur secondaire dans le PIB, une hausse de plus de **15 %** de la part du secteur minier dans le PIB et une hausse de plus de **10 %** de la part du secteur agricole dans le PIB.

Tableau 23 - Objectifs de consolidation de la base productive nationale

Programmes prioritaires	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Mines et transformation locale	+15 % de part du secteur minier dans le PIB ; +40 % de part des exportations minières dans les exportations totales	Développer la transformation du manganèse ; renforcer les zones industrielles ; améliorer la logistique minière
Agriculture et souveraineté alimentaire	+10 % de part du secteur agricole dans le PIB ; +25 % de taux d'autosuffisance alimentaire	Développer les filières vivrières ; mécaniser ; structurer les coopératives ; améliorer le stockage
Importations alimentaires	Réduire d'un tiers la part des importations alimentaires	Développer la production locale ; renforcer les chaînes logistiques ; promouvoir l'agro-industrie
Nutrition	Réduire de 25 % la prévalence de la malnutrition	Produire localement des aliments de base ; renforcer les programmes nutritionnels
Tourisme	Quadrupler les investissements touristiques et les revenus de l'écotourisme	Développer l'écotourisme ; valoriser les parcs ; renforcer le tourisme d'affaires et culturel

5.4.2. Diversification économique hors pétrole

La diversification doit être mesurable. Le PNCD vise une hausse de plus de **40 %** de la part des exportations hors pétrole dans les exportations totales, une augmentation de **25 %** du ratio exportations hors pétrole/PIB, une hausse d'un tiers de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et une progression de **25 %** de la part des exportations de produits manufacturiers.

Tableau 24 - Cibles de diversification économique et de développement des exportations hors pétrole

Programmes prioritaires	Données de référence	Actions structurantes
Industrie manufacturière	+1/3 de part dans le PIB	Développer les unités de transformation ; appuyer les industries de substitution aux importations
Exportations hors pétrole	+40 % dans les exportations totales	Promouvoir les filières exportatrices ; améliorer les normes ; faciliter l'accès aux marchés
Bois transformé	Augmenter la valeur ajoutée locale	Développer la deuxième et troisième transformation ; soutenir le mobilier et les matériaux
Finance verte	Développer logistique, transport, numérique, services aux entreprises	Structurer les plateformes logistiques ; développer les services numériques et financiers



Réouverture de l'usine de Sobraga à Mouila en août 2025.

5.4.3. Société inclusive

La prospérité ne sera crédible que si elle réduit les inégalités sociales et territoriales. Le PNCD vise notamment à ramener le taux de pauvreté autour de **15 % à 16,5 % à l'horizon 2030**, contre environ **33 %** actuellement. Les disparités restent fortes entre les zones urbaines, où la pauvreté est estimée à **29,4 %**, et les zones rurales, où elle atteint **59,5 %.**

Tableau 25 - Actions prioritaires pour l'inclusion sociale et la réduction des inégalités

Programmes prioritaires	Cibles / Résultats attendus	Actions structurantes
Réduction de la pauvreté	Ramener la pauvreté autour de 15 %-16,5 % en 2030	Filets sociaux ; accès aux services de base ; ciblage des ménages vulnérables
Autonomisation des femmes	Accès limité aux financements productifs	Fonds pour l'entrepreneuriat féminin ; formation ; accompagnement des femmes entrepreneures
Jeunes et jeunes filles mères	Vulnérabilités économiques et sociales élevées	Retour à l'école ; formation professionnelle ; garde d'enfants ; accompagnement psychosocial
Personnes vulnérables	Accès limité aux services et opportunités	Protection sociale ; accompagnement personnalisé ; inclusion dans les programmes économiques
Culture et sport	Potentiel de cohésion et d'influence	Infrastructures culturelles et sportives ; valorisation des talents ; événements nationaux



5.4.4. Patrimoine naturel préservé et valorisé

Le Gabon dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel qui peut devenir un avantage économique, diplomatique et climatique. Le PNCD prévoit de valoriser ce patrimoine à travers l'économie verte, l'écotourisme, la pharmacopée, la bioprospection, l'économie circulaire, les crédits carbone, la gestion durable des forêts, la traçabilité des ressources, la gestion des déchets et l'adaptation au changement climatique.

Tableau 26 - Priorités de préservation et de valorisation durable du patrimoine naturel

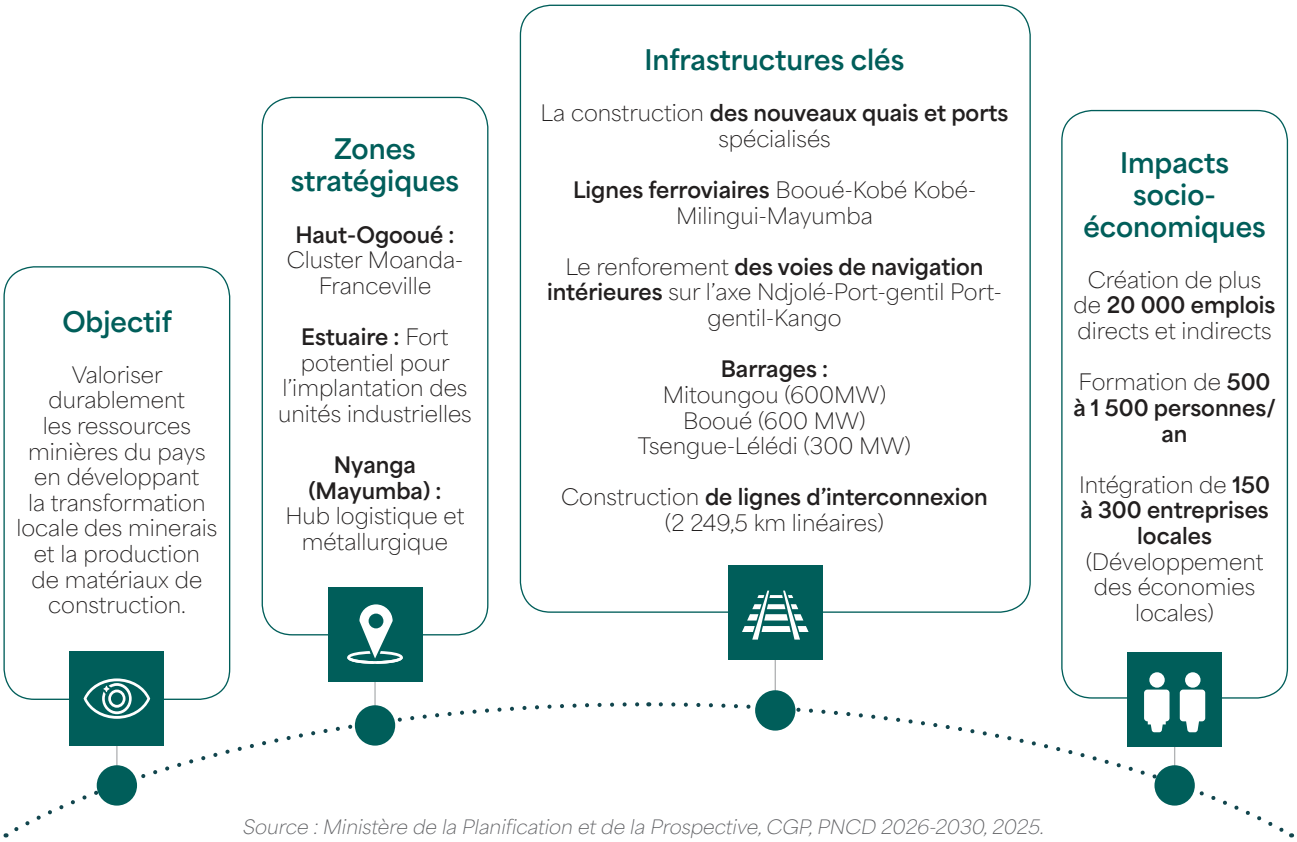
Programmes prioritaires	Données de référence	Actions structurantes
Économie verte	Développer l'écotourisme, la pharmacopée, la bioprospection, l'économie circulaire et les crédits carbone	Nouvelles sources de revenus durables
Forêts et biodiversité	Reboisement ; traçabilité ; gestion durable ; implication des communautés locales	Capital naturel mieux protégé et mieux valorisé
Déchets urbains	Valorisation des déchets solides ; recyclage ; économie circulaire	Pollution réduite ; emplois verts créés
Transition énergétique	Décarbonation progressive de l'industrie ; énergies renouvelables	Baisse de l'empreinte carbone
Adaptation climatique	Résilience des infrastructures urbaines et côtières	Réduction des vulnérabilités climatiques
Diplomatie climatique	Renforcement du leadership international du Gabon	Mobilisation accrue de financements verts



5.5. LES PROGRAMMES INTÉGRÉS

5.5.1. Programme intégré de transformation locale des minerais

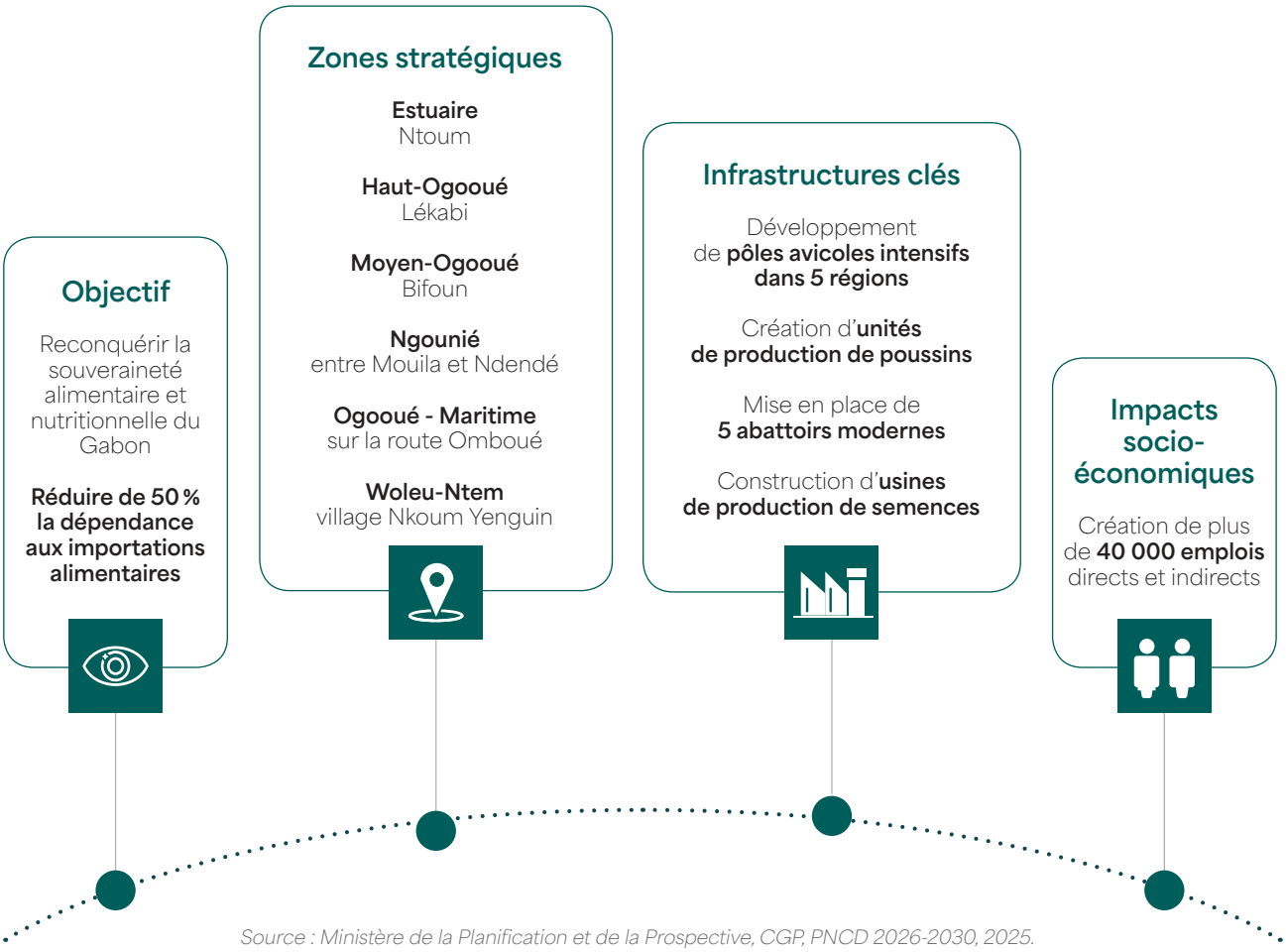
Ce programme vise à faire de la transformation locale des minerais un moteur majeur de diversification économique, de création d'emplois et de développement industriel. Il repose sur la valorisation des bassins miniers stratégiques, notamment dans le Haut-Ogooué, l'Estuaire et la Nyanga, ainsi que sur le renforcement des infrastructures logistiques, énergétiques et ferroviaires indispensables à l'industrialisation. Les investissements prévus concernent notamment les ports spécialisés, les lignes ferroviaires, les infrastructures énergétiques et les lignes d'interconnexion. À terme, le programme doit permettre de créer plus de 20 000 emplois directs et indirects, de former 500 à 1 500 personnes par an et d'intégrer 150 à 300 entreprises locales dans les chaînes de valeur minières.



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, CGP, PNCD 2026-2030, 2025.

5.5.2. Programme intégré de promotion de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle

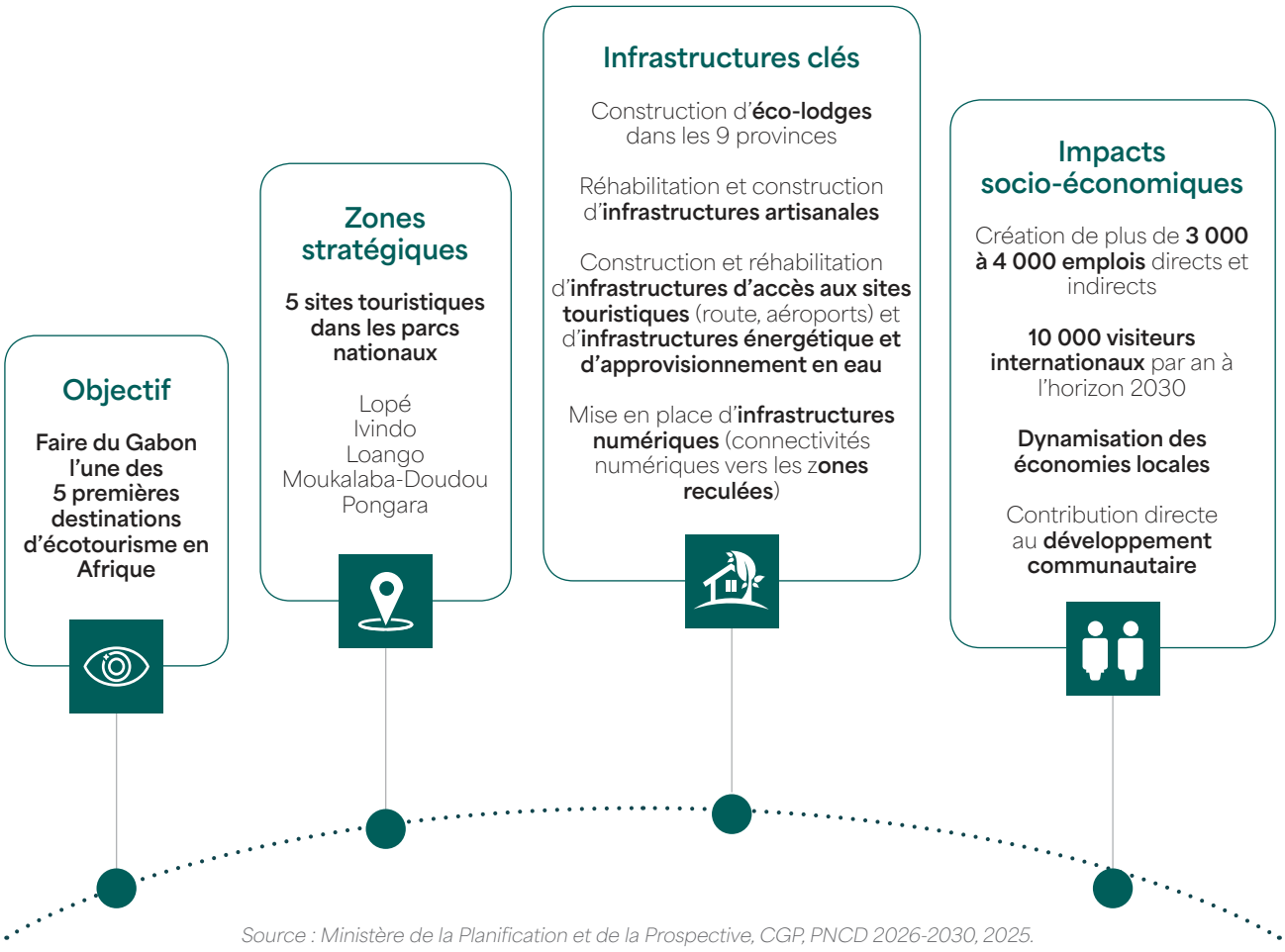
Ce programme vise à réduire durablement la dépendance du Gabon aux importations alimentaires en renforçant les capacités nationales de production, de transformation et de distribution. Il s'appuie sur le développement de pôles agricoles intensifs dans plusieurs régions, la création d'unités de production de poussins, la mise en place d'abattoirs modernes et la construction d'unités de production de semences. L'objectif est de structurer des chaînes de valeur agricoles capables d'approvisionner le marché national, de soutenir les producteurs locaux et de renforcer la sécurité alimentaire des populations. Le programme prévoit une réduction de **50 % de la dépendance aux importations alimentaires** et la création de plus de **40 000 emplois directs et indirects.**



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, CGP, PNCD 2026-2030, 2025.

5.5.3. Programme intégré de promotion de l'écotourisme

Ce programme ambitionne de positionner le Gabon parmi les premières destinations d'écotourisme en Afrique, en valorisant durablement ses parcs nationaux, sa biodiversité et son patrimoine naturel exceptionnel. Il prévoit le développement de sites touristiques prioritaires, notamment à Lopé, Ivindo, Loango, Moukalaba-Doudou et Pongara, ainsi que la construction d'éco-lodges, la réhabilitation des infrastructures d'accès, le renforcement des équipements énergétiques et hydriques, et l'amélioration de la connectivité numérique dans les zones reculées. À l'horizon 2030, le programme vise **10 000 visiteurs internationaux** par an, la création de **3 000 à 4 000 emplois** directs et indirects, la dynamisation des économies locales et une contribution accrue au développement communautaire.



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, CGP, PNCD 2026-2030, 2025.

5.6. SÉQUENÇAGE OPÉRATIONNEL 2026-2030

La mise en œuvre des programmes structurants du PNCD 2026-2030 suivra une logique progressive, combinant des actions préparatoires, des investissements prioritaires et des jalons de transformation économique.

La période **2026-2027** sera consacrée au **lancement opérationnel des programmes,** à la mobilisation des financements, à la préparation des infrastructures clés et à l'accélération des premières actions à impact rapide, notamment dans la souveraineté alimentaire.

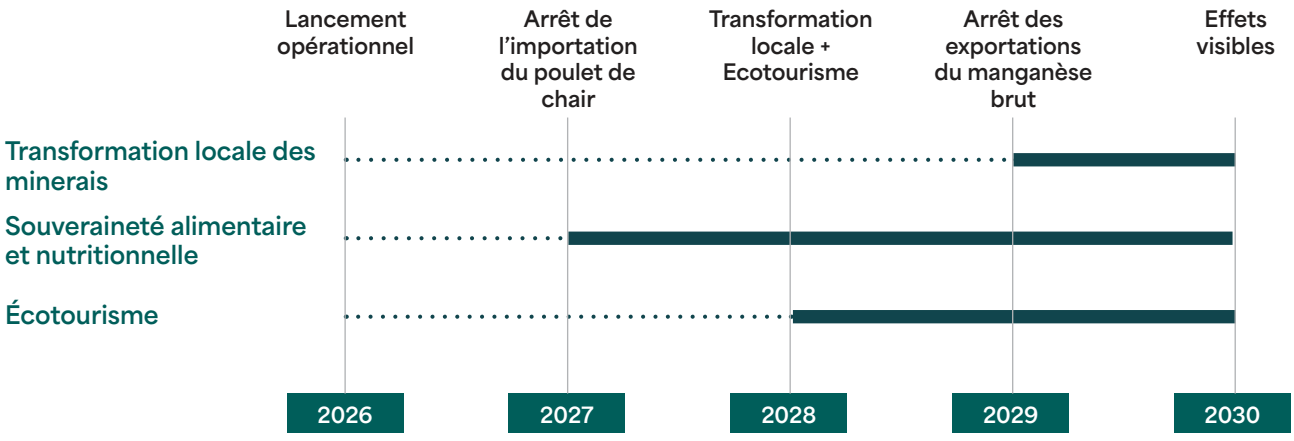
À partir de **2027,** le Plan prévoit un premier jalon majeur avec **l'arrêt progressif des importations de poulet de chair,** rendu possible par le développement des pôles avicoles, des unités de production de poussins, des abattoirs modernes et des chaînes d'approvisionnement locales.

Entre **2028 et 2030**, les programmes de **transformation locale des minerais** et de promotion de l'**écotourisme** devront monter en puissance, avec la réalisation des infrastructures industrielles, logistiques, touristiques et énergétiques nécessaires.

L'année **2029** marque un second jalon stratégique, avec l'**arrêt des exportations de manganèse brut**, traduisant la volonté de faire de la transformation locale des minerais un levier d'industrialisation, de valeur ajoutée nationale et de création d'emplois.

À l'horizon **2030**, les trois programmes structurants – souveraineté alimentaire, transformation locale des minerais et promotion de l'écotourisme – devront produire des effets visibles sur la diversification économique, l'emploi, la réduction des importations, l'augmentation des exportations transformées et la dynamisation des économies locales.

Tableau 27 - Calendrier de mise en œuvre des programmes structurants



Source : Ministère de la Planification et de la Prospective, CGP, PNCD 2026-2030, 2025.



Port International d'Owendo.

6.

CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

6.1. Objet du cadrage macroéconomique, budgétaire et financier

Le présent chapitre définit les conditions macroéconomiques, budgétaires et financières nécessaires à la mise en œuvre du PNCD 2026-2030. Il vise à apprécier la cohérence entre les ambitions du Plan, les hypothèses de croissance, les besoins d'investissement, les capacités de financement, la trajectoire des finances publiques et les exigences de soutenabilité de la dette.

Le cadrage macro-budgétaire repose sur une logique simple : la transformation économique du Gabon exige un niveau d'investissement plus élevé que par le passé, mais cet effort ne sera soutenable que s'il s'accompagne d'une amélioration de la qualité de la dépense publique, d'une mobilisation accrue des recettes hors pétrole, d'un rôle catalyseur de l'investissement public et d'une participation déterminante du secteur privé.

L'exercice de cadrage vise donc à répondre à quatre questions principales : Quelle trajectoire de croissance peut être raisonnablement retenue ? Quel volume d'investissement est nécessaire pour soutenir cette trajectoire ? Comment cet investissement sera-t-il financé ? Et quelles conditions budgétaires doivent être réunies pour préserver la stabilité macroéconomique ?



Ministère de la Planification et de la Prospective.

6.2. Rétrospective macro-budgétaire : des performances insuffisantes et des marges limitées

L'économie gabonaise a fait preuve d'une certaine résilience face aux chocs récents, mais sa trajectoire demeure insuffisante pour produire une transformation structurelle rapide. Sur la période 2021-2025, la croissance réelle moyenne est estimée à **2,6 %**, soit un rythme proche de la croissance démographique. Cette situation explique la faible progression du revenu par habitant et confirme les limites d'un modèle encore fortement dépendant des secteurs extractifs.

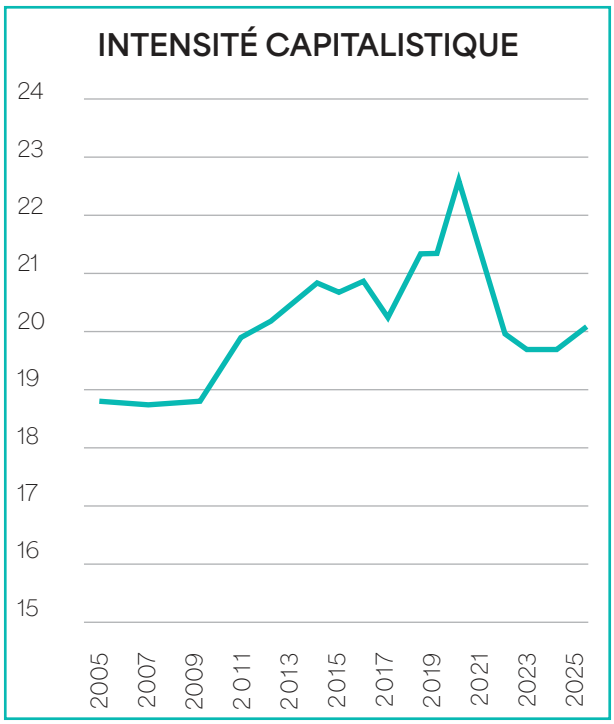
La faiblesse de la croissance s'accompagne d'un problème d'efficacité de l'investissement. Les données disponibles mettent en évidence une baisse de la productivité globale des facteurs et un ICOR élevé, traduisant une faible capacité de l'investissement à générer de la croissance supplémentaire. Autrement dit, le principal défi n'est pas seulement d'investir davantage, mais d'investir mieux, dans des projets matures, structurants, correctement financés et effectivement exécutés.

Sur le plan budgétaire, la situation reste fragile. Les recettes pétrolières ont représenté une part importante des ressources publiques, exposant le budget aux fluctuations des cours internationaux. Les dépenses courantes, notamment la masse salariale, limitent les marges disponibles pour l'investissement. Dans le même temps, les dépenses en capital sont demeurées relativement faibles, autour de **3,1 % du PIB** en moyenne sur la période 2021-2025, alors qu'elles constituent un levier essentiel pour lever les contraintes d'infrastructures, d'énergie, de transport et de capital humain.

La dette publique demeure également un point de vigilance. Le taux d'endettement est estimé à **70,9 % du PIB** en 2025, soit un niveau proche du plafond communautaire de la CEMAC. Cette situation impose une stratégie budgétaire prudente, combinant hausse de l'investissement productif, maîtrise des charges courantes, amélioration des recettes hors pétrole et gestion active de la dette.

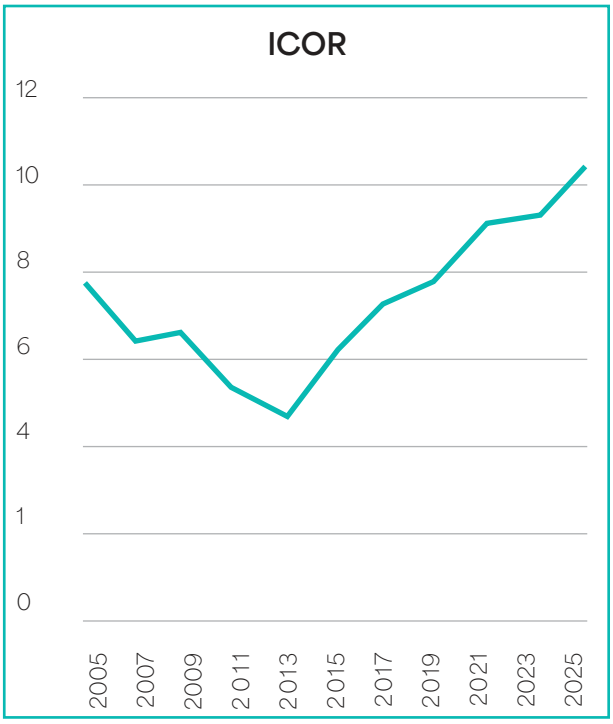
Tableau 28 - Tendances structurelles de la productivité et du capital du Gabon





Sources : WDI, calculs des auteurs, PNCD 2026-2030

Tableau 29 - Analyse de l'ICOR du Gabon





Ministère du Pétrole, du Gaz, des Hydrocarbures et des Mines.

6.3. Scénarios macroéconomiques et trajectoire retenue

Le cadrage macroéconomique du PNCD repose sur trois scénarios : un scénario PNCD, un scénario médian et un scénario tendanciel. Ces scénarios permettent d'apprécier les effets possibles du niveau d'exécution du Plan, de la mobilisation des financements, de l'efficacité des investissements et de l'évolution de l'environnement économique.

Tableau 30 - Paramètres stratégiques clés - comparatifs des scénarios

SECTEUR REEL	Historique	Tendanciel	Médian	PNCD
	2021-2025	2026-2030	2026-2030	2026-2030
Croissance moyenne annuelle (%)				
PIB réel	2,6 %	3,2 %	5,1 %	6,5 %
PIB Pétrole	0,9 %	-3,0 %	-3,0 %	-3,0 %
PIB hors pétrole	2,8 %	3,8 %	5,9 %	7,3 %
PIB primaire (hors pétrole)	5,3 %	2,6 %	5,6 %	7,2 %
PIB secondaire	6,0 %	4,4 %	7,0 %	10,0 %
PIB tertiaire	1,5 %	3,9 %	5,6 %	6,5 %
PIB non-marchand	2,4 %	4,1 %	5,5 %	6,2 %
PIB réel/hbt	0,3 %	0,9 %	2,8 %	4,2 %
PIB nominal	7,2 %	6,2 %	8,0 %	9,5 %
Taux d'inflation	2,4 %	3,1 %	3,1 %	3,0 %
Croissance démographique	2,5 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %
En mds FCFA, sauf mention contraire				
Investissement	11 596	12 554	20 631	27 245
Public	2 017	5 985	6 594	10 043
Privé	9 579	6 569	14 037	17 202
ICOR	8,5	5,4	5,4	5,4
PIB nominal	3,0 %	5,9 %	7,9 %	9,7 %
PIB hors pétrole (% PIB)	76,3 %	84,3 %	84,9 %	85,3 %
Population (millions)	2,5 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %
PIB réel / hbt (USD)	0,3 %	0,6 %	2,8 %	4,5 %

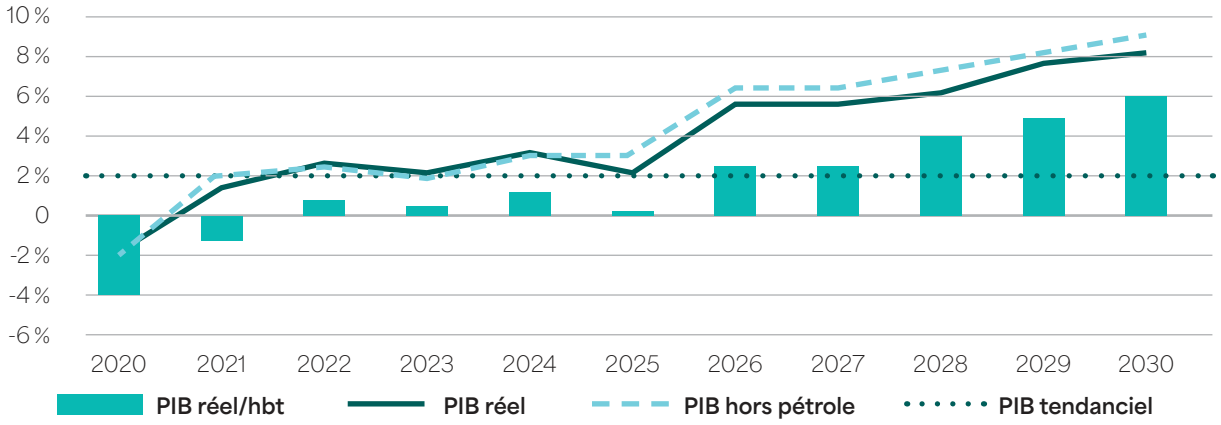
Source : WDI, simulation PNCD 2026-2030

Le scénario PNCD est retenu comme scénario de référence. Il projette une croissance moyenne du PIB réel de **6,5 %** sur la période 2026-2030, contre **2,6 %** sur la période 2021-2025. Il suppose une accélération significative des activités hors pétrole, dont la croissance moyenne est estimée autour de **7,3 %**, ainsi qu'une hausse du PIB réel par habitant, qui atteindrait environ **8 154,9 USD** en moyenne sur la période du Plan.

Ce scénario est ambitieux, mais il reste conditionné par plusieurs exigences : une amélioration de l'efficacité de l'investissement public, une exécution rapide des projets structurants, une mobilisation effective de l'investissement privé, une meilleure coordination institutionnelle, une maîtrise des dépenses courantes et une réforme continue de l'environnement des affaires.

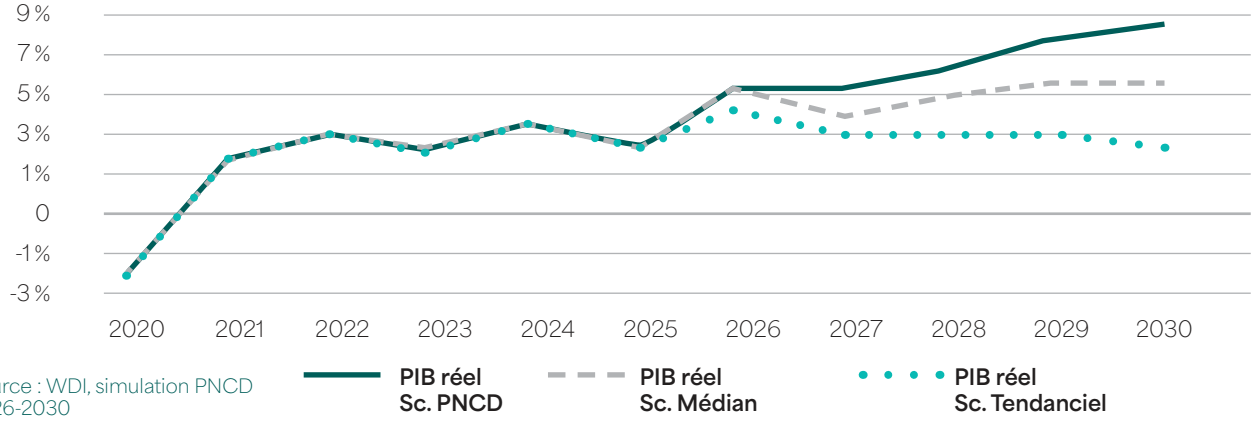
Le scénario médian constitue une trajectoire intermédiaire. Il permettrait une croissance moyenne de **5,2 %**, mais avec des effets plus limités sur la transformation productive, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Le scénario tendanciel, avec une croissance moyenne de **2,8 %**, correspondrait au maintien des faiblesses actuelles et exposerait le pays à une croissance insuffisante, à une transformation limitée et à des tensions budgétaires persistantes.

Tableau 31 - Profil de croissance économique - scénario PNCD



Source : WDI, simulation PNCD 2026-2030

Tableau 32 - Dynamique de croissance des scenarios

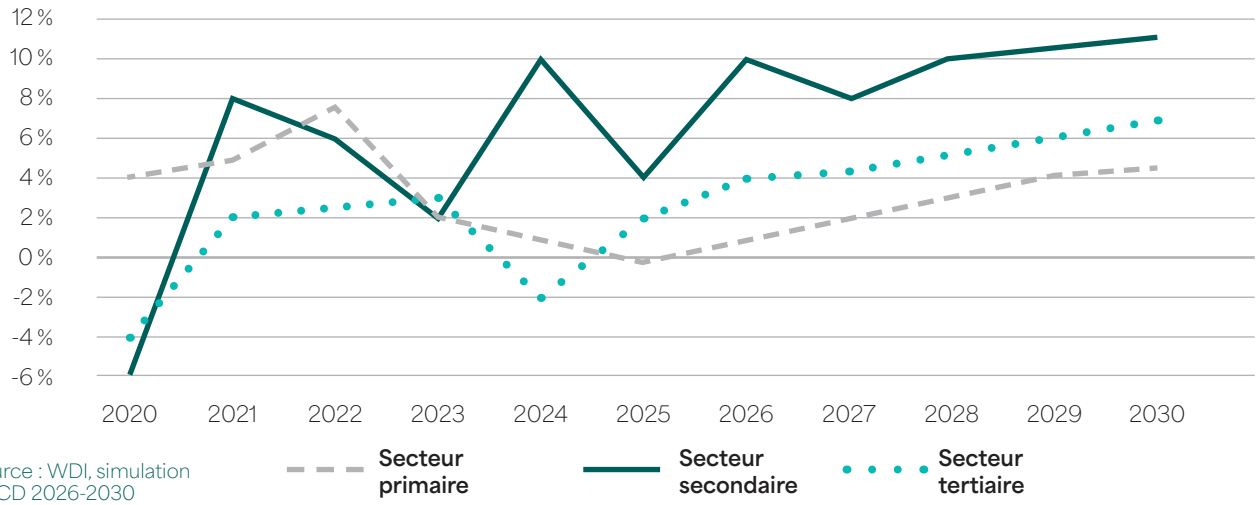


Source : WDI, simulation PNCD 2026-2030

6.4. Trajectoire du secteur réel

La croissance attendue dans le scénario PNCD repose principalement sur l'accélération du secteur hors pétrole. Cette dynamique devra être portée par les infrastructures, l'énergie, les transports, l'agriculture, l'agro-industrie, les mines, les industries manufacturières, le bois transformé, le numérique, le tourisme et les services productifs.

Tableau 33 - Dynamique de croissance des scenarios



Source : WDI, simulation PNCD 2026-2030

Dans le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture devront contribuer à la souveraineté alimentaire, à la réduction des importations et à la création d'emplois en milieu rural. La croissance agricole devra être soutenue par la mécanisation, l'accès aux intrants, l'organisation des filières, le stockage, la transformation locale et l'amélioration des circuits de commercialisation.

Dans le secteur secondaire, l'enjeu principal est d'augmenter la valeur ajoutée locale. Les priorités concernent la transformation minière, la deuxième et troisième transformation du bois, l'agro-industrie, l'énergie, le BTP et les industries manufacturières. Ces secteurs devront bénéficier des investissements dans l'électricité, les routes, les zones industrielles, les plateformes logistiques et la formation technique.

Dans le secteur tertiaire, les services de transport, de logistique, de télécommunications, de services aux entreprises, de commerce, de tourisme et d'administration numérique devront accompagner la diversification productive. Le développement de ces services doit soutenir l'investissement privé, réduire les coûts de transaction et améliorer la compétitivité globale de l'économie.

La trajectoire retenue suppose donc une transformation progressive de la structure de croissance : moins dépendante du pétrole, davantage portée par les activités productives, les services modernes et la transformation locale.

6.5. Besoins d'investissement et rôle du secteur privé

La réalisation du scénario PNCD nécessite un effort d'investissement cumulé estimé à **27 245 milliards de FCFA** sur la période 2026-2030. Cet effort représente une rupture par rapport à la période récente et traduit l'ampleur des besoins à couvrir dans les infrastructures, l'énergie, l'eau, le transport, le logement, le numérique, le capital humain et les secteurs productifs.

La structure de financement prévue repose sur une mobilisation conjointe de l'État et du secteur privé :

Tableau 34 - La structure de financement du PNCD 2026-2030

Source d'investissement	Montant cumulé 2026-2030	Part dans l'investissement total
Investissement public	10 043 milliards FCFA	37 %
Investissement privé	17 202 milliards FCFA	63 %
Total	**27 245 milliards FCFA**	**100 %**



Installations pétrolières au large de Port Gentil.

L'investissement public doit jouer un rôle catalyseur. Il devra être concentré sur les infrastructures structurantes, les services publics essentiels, les projets à fort impact territorial et les investissements qui permettent de lever les contraintes pesant sur le secteur privé. Il ne doit pas se disperser dans une multitude de projets faiblement préparés ou à faible rendement économique et social.

L'investissement privé devra devenir le moteur principal de la croissance, de la diversification et de la création d'emplois. Cela suppose un climat des affaires plus prévisible, une sécurité juridique renforcée, une meilleure préparation des projets PPP, un accès facilité au financement, une fiscalité plus lisible et une coordination plus étroite entre l'État, les investisseurs nationaux et les partenaires internationaux.

6.6. Trajectoire budgétaire à moyen terme

Le cadre budgétaire du PNCD vise à financer l'effort de transformation tout en préservant la soutenabilité des finances publiques. Il repose sur trois orientations : accroître les recettes hors pétrole, réorienter la dépense vers l'investissement productif et contenir la dynamique de la dette.

Tableau 35 - Indicateurs de finances publiques - comparatifs des scénarios

FINANCES PUBLIQUES (% du PIB)	Historique 2021-2025	Tendanciel 2026-2030	Médian 2026-2030	PNCD 2026-2030
Recettes et dons	**22,0 %**	**24,0 %**	**24,3 %**	**26,3 %**
Recettes de pétrole	9,6 %	7,6 %	6,9 %	7,7 %
Recettes hors pétrole	12,3 %	16,2 %	17,2 %	18,4 %
Dons	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dépenses totales	**23,2 %**	**28,0 %**	**27,4 %**	**30,2 %**
Dépenses courantes (hors intérêt)	12,4 %	11,2 %	10,7 %	11,8 %
Masse salariale	6,7 %	6,1 %	6,0 %	6,3 %
Autres dépenses courantes	5,8 %	5,0 %	4,8 %	5,6 %
Intérêts sur la dette	2,8 %	5,1 %	4,8 %	4,7 %
Autres dépenses	4,9 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %
Dépenses en capital	3,1 %	7,5 %	7,6 %	9,5 %
Marge budgétaire	**1,9 %**	**3,5 %**	**4,6 %**	**5,5 %**
Solde primaire	**1,6 %**	**1,2 %**	**1,7 %**	**0,7 %**
wSolde primaire, hors pétrole	-10,7 %	-7,8 %	-6,2 %	-8,2 %
Solde budgétaire global	**-1,2 %**	**-3,9 %**	**-3,1 %**	**-3,9 %**
Taux d'endettement (fin de période)				
Dette publique totale	**70,9 %**	**69,5 %**	**60,8 %**	**60,7 %**
Dette intérieure	38,1 %	38,1 %	33,2 %	33,4 %
Dette extérieure	32,8 %	31,4 %	27,6 %	27,4 %

Source : PNCD 2026-2030

6. CADRE MACROÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER



Dans le scénario PNCD, les recettes et dons atteindraient en moyenne 2**6,3 % du PIB** sur la période 2026-2030, contre **22,0 %** sur la période 2021-2025. Les recettes hors pétrole passeraient de **12,3 % du PIB** en moyenne historique à **18,4 % du PIB** dans le scénario PNCD. Cette progression est indispensable pour réduire la dépendance budgétaire au pétrole et financer durablement les priorités du Plan.

Les dépenses totales atteindraient en moyenne **30,2 % du PIB** dans le scénario PNCD, contre **23,2 %** sur la période 2021-2025. Cette hausse est principalement liée à l'accroissement des dépenses en capital, qui passeraient de **3,1 % du PIB à 9,5 % du PIB**. La masse salariale devrait, quant à elle, rester contenue autour de **6,3 % du PIB** en moyenne, afin de préserver les marges d'investissement.

Le déficit budgétaire global resterait élevé en début de période, en raison de l'effort d'investissement nécessaire pour amorcer la transformation. Toutefois, il devra être progressivement maîtrisé afin de préserver la crédibilité budgétaire et la soutenabilité de la dette. Le taux d'endettement devrait se réduire progressivement pour atteindre **60,7 % du PIB** en fin de période, sous réserve d'une exécution budgétaire disciplinée et d'une mobilisation effective des recettes attendues.

6.7. Mobilisation des recettes et qualité de la dépense

La mobilisation des recettes hors pétrole constitue une condition essentielle de réussite du PNCD. Elle devra reposer sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations, la digitalisation des régies financières, la lutte contre la fraude, l'amélioration du recouvrement et une meilleure maîtrise de la parafiscalité.

L'objectif n'est pas seulement d'augmenter la pression fiscale, mais de rendre le système fiscal plus efficace, plus équitable et plus favorable à l'investissement productif. La réforme fiscale devra donc combiner mobilisation des ressources, simplification des procédures, sécurisation des recettes et amélioration du climat des affaires.
La qualité de la dépense publique constitue le second pilier de la stratégie budgétaire. Les dépenses en capital devront être orientées vers les projets les plus structurants et les mieux préparés. Chaque projet d'investissement inscrit au budget devra être justifié par sa maturité technique, son coût réel, son impact économique et social, son plan de financement et ses modalités de suivi.

La dépense publique devra également intégrer les coûts d'entretien et de maintenance. Un investissement non entretenu devient rapidement une charge improductive. Le PNCD devra donc accorder une attention particulière à la durabilité des infrastructures, à l'entretien routier, à la maintenance des équipements publics et à la qualité de la maîtrise d'ouvrage.



Réorganisation et la rénovation de la voirie dans le quartier Bas de Guégué remaniée jusqu'à Prix-Port, offrant de nouvelles connexions vers Mayena et Saoti.

6.8. Stratégie de financement du PNCD

La stratégie de financement du PNCD repose sur une combinaison de ressources publiques, de financement privé, de partenariats public-privé, de financements concessionnels, d'investissements directs étrangers, de finance verte et d'instruments innovants.

Les ressources publiques devront prioritairement financer les infrastructures de base, les services sociaux essentiels, la sécurité, la gouvernance, la planification et les projets à fort impact collectif. Elles devront être complétées par des financements extérieurs concessionnels, dans les secteurs où les rendements économiques sont importants mais où les retours financiers directs sont plus faibles.

Le secteur privé devra être mobilisé pour les projets productifs, les infrastructures économiques, les zones industrielles, l'énergie, les télécommunications, le transport, l'agro-industrie, le tourisme, les mines, le bois, les services et les projets pouvant faire l'objet de PPP.

Les partenariats public-privé devront être utilisés avec prudence. Ils ne doivent pas être considérés comme un moyen de contourner les contraintes budgétaires, mais comme des instruments de partage des risques, d'efficacité opérationnelle et d'accélération des investissements. Chaque PPP devra faire l'objet d'une analyse préalable de soutenabilité, de rentabilité, de risques budgétaires implicites et de capacité institutionnelle de suivi.

La finance verte représente également une opportunité stratégique pour le Gabon, compte tenu de son patrimoine forestier, de son potentiel carbone, de ses ambitions en matière d'économie verte et de son exposition aux risques climatiques. Elle devra être mobilisée pour financer les projets liés à l'adaptation climatique, à l'énergie renouvelable, à la gestion durable des forêts, à la biodiversité, aux crédits carbone, aux déchets, à l'économie circulaire et à l'écotourisme.



6.9. Situation extérieure et conditions monétaires

La trajectoire extérieure du PNCD dépendra de la capacité du pays à réduire progressivement sa dépendance aux exportations pétrolières et à accroître les exportations hors pétrole. Les filières minières transformées, le bois, l'agro-industrie, le tourisme, les services logistiques et l'économie verte devront contribuer à diversifier les recettes d'exportation.

Dans le même temps, la mise en œuvre du PNCD pourrait accroître temporairement les importations de biens d'équipement, de matériaux, de machines et de services techniques nécessaires à l'exécution des projets structurants. Cette pression sur la balance extérieure devra être anticipée par un séquençage réaliste des investissements, une mobilisation de financements extérieurs appropriés et une accélération de la production locale.

La politique monétaire relevant du cadre communautaire de la CEMAC, la stabilité macroéconomique dépendra également de la coordination avec les politiques régionales, de l'évolution des réserves extérieures, du niveau d'inflation, du coût du crédit et de la capacité du système bancaire à financer l'économie productive.

Le développement du crédit aux PME, de la finance agricole, des garanties publiques, des instruments de refinancement, de la microfinance productive et des marchés de capitaux régionaux devra accompagner la mise en œuvre du Plan.



Le Pont-Ozouri, long de 4,7 km, relie la région de Port-Gentil à Omboué par voie routière.

6.10. Risques macroéconomiques et mesures d'atténuation

La mise en œuvre du PNCD est exposée à plusieurs risques macroéconomiques, budgétaires et financiers.

Tableau 36 - Risques et mesures d'atténuation du PNCD 2026-2030

Risques	Effets possibles	Mesures d'atténuation
Baisse des prix du pétrole ou des matières premières	Réduction des recettes publiques et des exportations	Renforcer les recettes hors pétrole ; accélérer la diversification ; constituer des marges de précaution
Faible mobilisation des financements privés	Retard dans l'exécution des projets et croissance inférieure aux prévisions	Améliorer le climat des affaires ; structurer les PPP ; préparer des projets bancables
Retards d'exécution des projets	Faible impact sur la croissance et hausse des coûts	Renforcer la maturation des projets ; suivre l'exécution physique et financière ; responsabiliser les maîtres d'ouvrage
Hausse excessive des dépenses courantes	Réduction des marges d'investissement	Maîtriser la masse salariale ; rationaliser les subventions ; améliorer l'efficacité de la dépense
Endettement non maîtrisé	Risque de soutenabilité budgétaire	Prioriser les financements concessionnels ; encadrer les PPP ; renforcer la gestion active de la dette
Inflation importée	Pression sur le pouvoir d'achat et les coûts des projets	Développer la production locale ; améliorer la logistique ; renforcer les filets sociaux ciblés
Faiblesse des capacités institutionnelles	Mauvaise exécution des réformes et projets	Renforcer les capacités de planification, passation des marchés, suivi-évaluation et contrôle

La gestion de ces risques devra être intégrée au pilotage du PNCD. Elle ne peut pas être traitée comme un exercice administratif secondaire. Chaque revue annuelle du Plan devra inclure **une analyse des écarts** entre les hypothèses macroéconomiques initiales et les résultats observés, afin d'ajuster les priorités, les financements et le rythme d'exécution.

6.11. Conditions de soutenabilité du cadrage

La soutenabilité du cadrage macroéconomique, budgétaire et financier du PNCD repose sur six conditions.

Premièrement, l'**investissement public devra être strictement priorisé**. Les projets à faible maturité, à impact limité ou sans financement sécurisé devront être différés.

Deuxièmement, **les recettes hors pétrole devront progresser rapidement**. Sans amélioration du recouvrement fiscal, rationalisation des exonérations et digitalisation des régies, l'effort d'investissement prévu deviendra difficilement soutenable.

Troisièmement, **les dépenses courantes devront être maîtrisées**. La hausse de l'investissement ne peut être durable si elle s'accompagne d'une progression incontrôlée de la masse salariale, des subventions ou des charges de fonctionnement.

Quatrièmement, **le recours à l'endettement devra être sélectif.** Les nouveaux emprunts devront financer prioritairement des projets productifs ou structurants, capables de générer des effets économiques mesurables.

Cinquièmement, **le secteur privé devra être effectivement mobilisé**. La trajectoire du PNCD repose sur une contribution privée majoritaire à l'investissement total ; si cette mobilisation échoue, la croissance prévue ne sera pas atteinte.

Sixièmement, **le suivi macro-budgétaire devra être renforcé.** Les indicateurs de croissance, de recettes, de dépenses, d'investissement, de dette, d'exécution physique et de financement devront être actualisés régulièrement afin de corriger rapidement les écarts.

6. CADRE MACROÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le cadrage macroéconomique, budgétaire et financier du PNCD 2026-2030 repose sur une trajectoire ambitieuse, mais exigeante. Le scénario retenu vise une croissance moyenne de **6,5 %**, portée principalement par les activités hors pétrole, et suppose un effort d'investissement exceptionnel de **27 245 milliards de FCFA** sur cinq ans.

Cette ambition est possible, mais elle n'est pas automatique. Elle dépendra de la capacité du Gabon à améliorer l'efficacité de l'investissement public, mobiliser le secteur privé, renforcer les recettes hors pétrole, maîtriser les dépenses courantes, préserver la soutenabilité de la dette et exécuter les projets dans les délais.

La réussite du PNCD se jouera donc moins dans les projections que dans la discipline de mise en œuvre. **Le cadrage macro-budgétaire doit devenir un outil de pilotage permanent :** il devra orienter les arbitrages budgétaires, guider la mobilisation des financements, suivre les risques et garantir que les ressources disponibles soient concentrées sur les investissements les plus structurants pour la transformation économique et sociale du Gabon.

7.

CADRE INSTITUTIONNEL DE GOUVERNANCE

7.1. Principes directeurs de gouvernance

La réussite du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) repose sur une gouvernance fondée sur la responsabilité, la redevabilité, la transparence et la recherche permanente des résultats. Le présent cadre institutionnel vise à garantir l'alignement de l'ensemble des politiques publiques sur les priorités nationales, à renforcer la coordination de l'action gouvernementale et à assurer un suivi rigoureux de l'exécution des projets et réformes.

Le dispositif de gouvernance du PNCD s'articule autour de quatre niveaux complémentaires :

- **le pilotage stratégique ;**
- **la coordination gouvernementale ;**
- **l'exécution sectorielle et territoriale ;**
- **le suivi-évaluation et la redevabilité.**

7.2. Pilotage stratégique

Le Président de la République assure l'orientation stratégique du PNCD et veille à sa cohérence avec le Projet de Société « **Bâtissons l'Édifice Nouveau** ».

À ce titre, il valide les orientations majeures du Plan et préside une Revue Présidentielle semestrielle du PNCD consacrée à l'évaluation des résultats obtenus au regard des six indicateurs présidentiels de performance.

Cette revue constitue le principal mécanisme de redevabilité de l'action gouvernementale.



Visite du Ministre de la Planification et de la Prospective, du Secrétaire Général, de l'Inspecteur Général des Services et du Directeur Central des Affaires Financières à la Direction Générale de la Statistique (DGS).

7.3. Coordination gouvernementale

Le Vice-Président du Gouvernement assure la supervision politique de la mise en œuvre du PNCD.

À ce titre, il préside le Comité Interministériel de Mise en Œuvre du PNCD qui se réunit trimestriellement afin :

- **d'examiner l'état d'avancement des projets prioritaires ;**
- **d'arbitrer les contraintes intersectorielles ;**
- **d'assurer la cohérence des politiques publiques ;**
- **d'accélérer la résolution des blocages administratifs et financiers.**

Les conclusions de ces réunions donnent lieu à des décisions exécutoires pour l'ensemble des administrations concernées.

7.4. Rôle du Ministère de la Planification et de la Prospective

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

Le Ministère de la Planification et de la Prospective assure la coordination technique du PNCD.

À ce titre, il est chargé :

- **du suivi global de la mise en œuvre du Plan ;**
- **de la préparation des revues de performance ;**
- **du contrôle de l'alignement des projets et programmes publics sur les priorités du PNCD ;**
- **de la coordination des partenaires techniques et financiers ;**
- **de la production du Rapport Annuel de Performance du PNCD ;**
- **de la gestion du système national de suivi-évaluation.**

Le Commissariat Général au Plan constitue le centre gouvernemental de suivi des réformes et projets prioritaires.

7.5. Responsabilité des ministères sectoriels

Chaque ministère demeure responsable de l'atteinte des objectifs relevant de son portefeuille.

À cet effet :

- **chaque ministre est responsable des indicateurs sectoriels relevant de son département ;**
- **chaque ministère désigne un Point Focal PNCD ;**
- **chaque ministère produit un rapport trimestriel de performance ;**
- **chaque ministère élabore un plan annuel de mise en œuvre aligné sur le PNCD.**

Le principe de responsabilité ministérielle constitue le fondement du dispositif d'exécution.

7.6. Gouvernance territoriale

La territorialisation du PNCD repose sur les Plans Provinciaux de Croissance et de Développement et les Plans Locaux de Développement.

Les gouverneurs, préfets, maires et collectivités locales participent à l'exécution des actions du PNCD relevant de leurs compétences.

Des revues régionales de performance sont organisées chaque trimestre afin d'évaluer les progrès réalisés dans chaque province.

7.7. Tableau de bord présidentiel

La mise en œuvre du PNCD est suivie au moyen de **6 indicateurs présidentiels** directement issus du Projet de Société :

1. Taux d'accès à l'eau potable et à l'électricité ;
2. Nombre net d'emplois créés ;
3. Nombre de logements livrés et kilomètres de routes réalisés ;
4. Taux net de scolarisation au secondaire ; taux de mortalité maternel ; nombre de personnes vulnérables bénéficiant de la CNAMGS ;
5. Croissance hors pétrole et transformation locale ;
6. Taux d'exécution des projets prioritaires du PNCD ; Taux d'exécution des décisions prises en conseil des ministres

Ces indicateurs font l'objet d'un suivi semestriel et d'une publication annuelle.

7.8. Mécanisme de gestion de la performance

Une revue trimestrielle des projets prioritaires est organisée sous la coordination du Ministère de la Planification.

Les projets sont classés selon un système de notation :
- **Vert : exécution conforme ;**
- **Orange : risque modéré ;**
- **Rouge : retard critique.**

Tout projet classé rouge pendant deux revues consécutives fait l'objet d'un plan de redressement assorti de mesures correctives et d'un suivi renforcé.

7.9. Transparence et redevabilité

Le Gouvernement met en place une plateforme numérique de suivi du PNCD permettant :

- **la publication des indicateurs de performance ;**
- **le suivi de l'avancement des projets ;**
- **la diffusion des rapports de mise en œuvre ;**
- **la consultation des citoyens et des partenaires.**

Le Rapport Annuel de Performance du PNCD est présenté au Gouvernement et rendu public.

7.10. Gestion des risques

Le dispositif de gouvernance intègre une gestion proactive des risques liés :

- **aux contraintes budgétaires ;**
- **aux chocs économiques extérieurs ;**
- **aux capacités institutionnelles ;**
- **aux risques climatiques et environnementaux.**

Une matrice nationale des risques est actualisée chaque année et assortie de mesures d'atténuation clairement identifiées.

Ainsi renforcé, le cadre institutionnel du PNCD garantit une gouvernance orientée vers les résultats, fondée sur la responsabilité des acteurs, la transparence de l'action publique et l'amélioration continue des conditions de vie des populations.

8.

CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION

8.1. Cadre de suivi-évaluation et gestion axée sur les résultats

Ce chapitre décrit le cadre de suivi-évaluation (S&E) et de gestion axée sur les résultats (GAR) qui constitue le système nerveux du Plan. Il incarne une rupture culturelle fondamentale : passer d'une logique de moyens et d'activités à une culture de la performance et des résultats tangibles. Ce système n'est pas conçu comme un simple outil de contrôle a posteriori, mais comme un instrument de pilotage dynamique, fournissant en temps utile l'information nécessaire pour prendre les décisions qui maintiennent le Plan sur la trajectoire de ses objectifs. Il est le garant de l'apprentissage continu, de la redevabilité et, in fine, de la crédibilité de l'action publique.

8.1.1. SYSTÈME INTÉGRÉ DE SUIVI-ÉVALUATION DU PNCD

Le système de Suivi-Évaluation (S&E) est bâti sur une architecture intégrée qui relie chaque niveau d'intervention, depuis les activités sur le terrain jusqu'aux objectifs stratégiques suprêmes. Sa colonne vertébrale est la Matrice Cadre des Résultats du PNCD (détaillée en Annexe), document vivant qui formalise la chaîne de résultats complète du Plan.

Pour chaque objectif (stratégique, global ou spécifique), la matrice définit des indicateurs de performance clés. Ces indicateurs sont sélectionnés selon des critères stricts (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis - SMART). La matrice se focalise essentiellement sur des indicateurs d'effets (immédiats et intermédiaires) et d'impacts, les indicateurs de produits, de processus et de moyens étant réservés au niveau sectoriel/ministériel. Des cibles annuelles et finales sont associées à chaque indicateur, fixées de façon ambitieuse, à la hauteur de l'engagement politique des plus hautes autorités du pays. Le Comi-

té Technique de Suivi-Évaluation (CTSE-PNCD) est garante de la cohérence et de la qualité de ce système d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PNCD.

8.1.2. MATRICE-CADRE DES RÉSULTATS DU PNCD (LOGIQUE D'INTERVENTION GLOBALE)

La Matrice Cadre des Résultats est bien plus qu'un tableau d'indicateurs ; elle est la formalisation opérationnelle de la « Théorie du Changement » du PNCD. Elle matérialise le lien de causalité entre les intrants (ressources financières, humaines), les activités (programmes de construction, de formation, de réforme), les extrants (infrastructures livrées, personnes formées, lois adoptées), les effets (amélioration de la connectivité, hausse des compétences, meilleur climat des affaires) et les impacts ultimes (croissance diversifiée, société inclusive, environnement préservé).

Cette modélisation logique permet de :

- **Vérifier la cohérence interne du Plan :** les activités planifiées sont-elles suffisantes pour produire les extrants escomptés, qui eux-mêmes conduiront-ils aux impacts visés ?
- **Identifier les hypothèses critiques :** la Matrice rend explicites les conditions externes nécessaires à la réussite (ex. : stabilité des prix mondiaux, adhésion des populations), permettant une gestion proactive des risques.
- **Faciliter la communication** en offrant une représentation claire et synthétique de la manière dont le PNCD entend générer du changement.

8.1.3. MÉCANISMES DE RAPPORTAGE ET DE REVUE ANNUELLE DES PERFORMANCES

La collecte des données n'a de valeur que si elle alimente un processus décisionnel structuré. Le cycle de rapportage est conçu pour être léger, standardisé et orienté vers l'action.

Rapports trimestriels de progrès : Produits par les Points Focaux des ministères, ils fournissent une mise à jour rapide sur l'état d'avancement physique et financier des programmes, en s'appuyant sur les indicateurs de processus. Ils alertent la CTSE-PNCD sur les difficultés opérationnelles nécessitant une résolution rapide.

Rapport annuel de performance du PNCD : Document synthétique et public, consolidé par la CTSE-PNCD et présenté au Comité Stratégique de Pilotage (CSP). Il dresse un bilan complet, objectif et sans concession de l'année écoulée, en confrontant les résultats atteints (effets et impacts) aux cibles fixées. Il analyse les

écarts, en identifie les causes profondes (défauts de conception, manque de capacités, facteurs externes) et propose des mesures correctives concrètes. Sa publication est un acte de redevabilité majeure envers le Parlement et les citoyens.

8.1.4. ÉVALUATIONS À MI-PARCOURS ET ÉVALUATION FINALE

Au-delà du suivi continu, des évaluations indépendantes et approfondies sont programmées à des moments stratégiques pour porter un jugement sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du Plan.

L'Évaluation à mi-parcours (fin 2028) : Menée par des experts indépendants, elle constitue un bilan d'étape critique. Son objectif est d'évaluer si la stratégie globale produit les effets escomptés et si elle reste pertinente dans un contexte national et international qui aura nécessairement évolué. Ses recommandations pourront conduire à des réajustements stratégiques majeurs pour la seconde moitié du Plan (recentrage de priorités, réallocation de budgets, modification de dispositifs).

L'Évaluation finale (fin 2030/début 2032) : Elle a pour mandat de porter un jugement définitif sur les résultats du PNCD. Elle mesurera son impact global, son efficacité coût-avantage et sa contribution à la vision 2030. Surtout, elle identifiera les leçons apprises et les bonnes pratiques qui devront impérativement alimenter l'élaboration du prochain cycle de planification nationale, assurant ainsi un apprentissage institutionnel continu.

Audience du Chef de l'État, Chef du Gouvernement avec la ministre de la Planification et de la Prospective accompagnée de son équipe, et en présence du Vice-Président du Gouvernement.



8.2. Gestion des risques et arrimage aux documents de référence internationaux - ODD et Agenda 2063

Ce chapitre conjoint répond donc à un double impératif : d'une part, anticiper et atténuer les menaces potentielles qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs, et d'autre part, ancrer résolument la stratégie gabonaise dans les cadres normatifs mondiaux que sont les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'agit d'un exercice de lucidité et de responsabilité, transformant le PNCD en un plan non seulement ambitieux, mais aussi résilient et universellement reconnu.

8.2.1. CADRE GLOBAL DE GESTION DES RISQUES DU PNCD

La gestion des risques n'est pas une activité périphérique, mais une fonction de gouvernance centrale, intégrée à tous les niveaux du cycle de vie du PNCD. Le cadre adopté est proactif et structuré, suivant une approche en quatre temps : l'identification, l'analyse, l'atténuation et le suivi et évaluation continue des risques. Chaque responsable de programme au sein des ministères sectoriels est le premier garant de l'identification des risques spécifiques à ses activités. La Cellule Technique de Coordination (CTC-PNCD) est, quant à elle, responsable de la consolidation de la cartographie des risques stratégiques et de la supervision de la mise en œuvre des plans d'atténuation. Ce cadre assure que la gestion du risque n'est pas un exercice statique, mais un processus dynamique alimentant les revues de performance et les décisions d'ajustement.

8.2.2. ANALYSE DES RISQUES CLÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION

L'analyse a permis d'identifier plusieurs catégories de risques majeurs, pour lesquels des mesures d'atténuation spécifiques sont prévues :

- **Risques politiques et de gouvernance :** Un changement majeur de priorités politiques ou une instabilité institutionnelle pourrait remettre en cause la continuité du Plan.

- **Mesures d'atténuation :** Ancrage législatif du PNCD, large communication et appropriation citoyenne pour créer un plancher de soutien populaire, et mise en place d'une gouvernance bipartisane ou technocratique des instances de pilotage.

- **Risques économiques et financiers :** Une volatilité prolongée des prix du pétrole, une détérioration des conditions financières internationales ou une crise de la dette constitueraient des chocs majeurs.

- **Mesures d'atténuation :** Mise en œuvre stricte du cadre de soutenabilité de la dette (Chapitre 8), constitution de fonds de stabilisation, diversification accélérée des sources de revenus, et activation du plan de contingence financier préétabli.

- **Risques environnementaux et climatiques :** L'accélération des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) ou des pressions accrues sur la biodiversité pourraient endommager les infrastructures et les écosystèmes.

- **Mesures d'atténuation :** Intégration systématique des normes de résilience climatique dans la conception de tous les projets d'infrastructures, renforcement des systèmes d'alerte précoce, et promotion de modèles agricoles climato-intelligents.

- **Risques externes :** Une récession économique mondiale, une pandémie ou des tensions géopolitiques régionales pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement et les marchés internationaux.

- **Mesures d'atténuation :** Renforcement de la souveraineté alimentaire et énergétique, diversification des partenaires commerciaux, et développement de réserves stratégiques pour les produits essentiels.

8.2.3. CORRESPONDANCE OBJECTIFS PNCD – ODD

L'alignement du PNCD sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies est systématique et formel. Une Table de correspondance détaillée (présentée en annexe) a été élaborée pour démontrer comment chaque axe stratégique, objectif spécifique et programme phare du PNCD contribue directement à la réalisation des cibles des 17 ODD.

La Fondation 1 (Énergie et Eau) contribue directement à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement) et à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).
Le Levier 2 (Capital Humain) est au cœur des ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 4 (Éducation de qualité) et ODD 8 (Travail décent et croissance économique).
L'axe Final 3 (Patrimoine naturel) est intrinsèquement lié aux ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre).

Cet exercice de mise en correspondance n'est pas qu'un simple alignement formel ; il est stratégique. Il permet de :

- **Renforcer la cohérence** des politiques en s'assurant que les actions nationales sont en phase avec les priorités internationale ;
- **Améliorer la redevabilité** en utilisant les indicateurs des ODD, déjà reconnus internationalement, pour mesurer les progrès ;
- **Faciliter l'accès au financement international** en démontrant aux bailleurs de fonds et aux investisseurs que le PNCD est un véhicule efficace pour atteindre des objectifs universels.

8.2.4. CONTRIBUTION À L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

Le PNCD 2026-2030 est également conçu comme une contribution ambitieuse du Gabon à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, « **L'Afrique que nous voulons** ». Le Plan s'arrime spécifiquement aux sept aspirations de cet agenda continental :

- **Une Afrique prospère :** La diversification économique et la croissance inclusive visées par l'Axe Final 1 sont une matérialisation directe de cette aspiration ;
- **Un continent intégré :** Les investissements dans les infrastructures de transport et numériques (Fondation 2) visent explicitement à renforcer la connectivité du Gabon et son intégration aux chaînes de valeur régionale ;
- **Une Afrique de bonne gouvernance :** Le Levier 3 (Gouvernance) traduit l'engagement du Gabon pour la démocratie, l'État de droit et la paix ;
- **Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle :** Les objectifs de promotion de la culture et de la cohésion sociale (Axe Final 2) s'inscrivent dans cette dynamique ;
- **Une Afrique dont le développement est axé sur les populations :** L'ensemble du PNCD, avec son focus sur le capital humain et l'inclusion, place les Gabonais au centre du développement.
- **Une Afrique en tant qu'acteur mondial influent :** La diplomatie climatique et la promotion d'un modèle de développement vert (Axe Final 3) positionnent le Gabon comme un leader africain reconnu.



GLOSSAIRE DES ACRONYMES

AFAT : Agriculture, la Foresterie et Autres Affectations des Terres
AGASA : Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire
AGEOS : Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales
AGR : Activité Génératrice de Revenu
APC : Approche par Compétences
ANGTI : Agence Nationale des Grands Travaux et d'Infrastructures
ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière
ARSEE : Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau et de l'Électricité
BCE : Banque Centrale Européenne
BOJ : Banque Centrale du Japon
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CA : Centres d'Apprentissage
CAB4 : Central African Backbone
CAEO : Comité des Acteurs Économiques Opérationnels
CAMR : Centres d'Appui au Monde Rural
CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCP : Cellules de Coordination Provinciaux
CDC : Caisse de Dépôt et de Consignation
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDN : Contribution Déterminée au niveau National
CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENAREST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CEOS : Comité d'Exécution Opérationnelle et de Suivi
CES : Collèges d'Enseignement Secondaires
CESEC : Conseil économique, social, environnemental et culturel
CET : Collèges d'Enseignement Techniques
CIF : Coût, Assurance et Fret
CIRMF : Centre International de Recherches Médicales de Franceville
CM : Centres de Métiers
CMB : Cadrage Macro-Budgétaire
CMC : Centres de Métiers et Compétence
CMM : Complexe métallurgique de Moanda
CNA : Comptes Nationaux Annuels
CNAMGS : Caisse Nationale d'Assurances Maladies et de Garantie Sociales
CND : Contribution National Déterminée
CNLCEI : Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite
CNMAG : Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon
CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT : Conseil National du Tourisme
COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogooué
COOPAM : Coopérative de Produits Artisanaux de Mbigou
COS : Cellules Opérationnelles de Suivi
CPPF : Caisse des Pensions et des Prestations Familiales
CSP : Comité Stratégique de Pilotage
CTC : Cellule Technique de Coordination
CTSE : Comité Technique de Suivi-Évaluation
DCRH : Directions Centrales des Ressources Humaines
DGEPF : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
DGI : Direction Générale des Impôts
DGS : Direction Générale de la Statistique
DMFA : Développement et de Modernisation de la Filière Avicole
DSCRP : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

EITI : Extractive Industries Transparence Initiative
ENAM École Nationale d'Art et Manufacture
ENCSG : École Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques
ENEC : Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage
ENP : Etude Nationale Prospective
ENSET : École Normale Supérieure d'Enseignement Technique
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire
FAPME : Fonds d'Appui aux PME
FED : Banque Centrale Américaine
FGIS : Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FLNG : Unité Flottante de Liquéfaction de Gaz Naturel
FMI : Fonds Monétaire International
FSG : Fonds Souverain Gabonais
GAR Gestion Axée sur les Résultats
GES : Gaz à Effet de Serre
GNL : Gaz Naturel Liquéfié
GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié
GSEZ : Gabon Special Economic Zone
HCI : Haut Conseil pour l'Investissement
ICOR : Coefficient Marginal du Capital
IDE : Investissements Directs Etrangers
IDH : Indice de Développement Humain
IDN : Investissements Directs Nationaux
IIG : Indice d'Inégalités du Genre
INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
INSG : Institut National des Sciences de Gestion
IPHAMETRA : Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle
IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
JPO : Journées Portes Ouvertes
MAPS : Médicaments et Autres Produits de Santé
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPEP+ : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et ses Alliés
PAP : Programme d'Actions Prioritaire
PAS : Programmes d'Ajustement Structurels
PAT : Plan d'Accélération de la Transformation
PDA : Points de Débarquement Aménagés
PEAC : Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux
PGF : Productivité Globale des Facteurs
PIB : Produit Intérieur Brut
PIP : Programme d'Investissements Publics
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industrie
PNCD : Plan National de Croissance et de Développement
PNDMFA : Programme National de Développement et de Modernisation de la Filière Avicole
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNDT : Plan National de Développement de la Transition
PNF : Parquet National Financier
PNPE : Pôle National de Promotion de l'Emploi
PNS : Programme National de Sécurité
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAP : Programmes Pluriannuels d'Actions Prioritaires

PPP : Partenariat Public-Privé
PRE : Plan de Relance Economique
PSGE : Plan Stratégique Gabon Emergent
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PVH : Personnes Vivant avec un Handicap
ONEF : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
OSC : Organisations de la Société Civile
RGPL : Recensement General de la Population et des Logements
RIC : Réseau Interconnecté
RTEB : Rapports Trimestriels d'Exécution Budgétaire
SEEG : Société d'énergie et d'eau du Gabon
SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
SIGFIP : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGIP : Système Intégré de Gestion des Investissements Publics
SIGRH : Système de Gestion des Ressources Humaines
SIH : Système d'information hospitalier
SMART : Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis
SNIS : Système national d'information sanitaire
SOGARA Société Gabonaise de Raffinage
SST : Système Statistique du Tourisme
STP : Secrétariat Technique Permanent
TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA : Union Africaine
UFA : Unités Forestières d'Aménagement
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UOB : Université Omar Bongo
VAE : Valorisation des Acquis de l'Expérience
VLT : Vision Climat à Long Terme
VRD : Voiries et Réseaux Divers
ZEE : Zone Économique Exclusive
ZES : Zones Economiques Spéciales
ZIS : Zone d'Investissement Spéciale
ZLECAf : Zone de Libre-échange Continentale Africaine

CRÉDITS PHOTOS

Couverture : Photo Kevin Ndong - ANPN
Page 05 : Photo Kevin Ndong - ANPN
Page 08 : Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement – © Service de communication de la Présidence de la République
Page 11 : Madame Louise Pierrette MVONO, Ministre de la Planification et de la Prospective – © Service de communication de la Présidence de la République
Page 12 : Monsieur Vulgain Andzembe TSIEGORI, Commissaire Général au Plan – © Service de communication de la Présidence de la République
Page 17 : Ministère du Pétrole et du Gaz - Flamme dorée devant un bâtiment, Libreville, Gabon – © Stock photo ID : 1659394450 - auteur : mtcurado
Page 20 : Port Gentil - Wikipedia - Domaine public
Page 23 : Son excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA et le peuple gabonais - © Flickr Image 632175718
Page 24 - Le Perroquet Gris du Gabon - Source : Wikipedia / Quartl
Page 29 : Mine de Manganèse - © Service de communication de la Présidence de la République
Page 36 : © Stock photo ID : 657653822 - auteur : Ildo Frazao
Page 38 : Port de Libreville - © Stock photo ID : 1154922341 - auteur : viti
Page 44 : Boulevard de l'Indépendance de Libreville - Photo : Wikipedia / Shirmy25
Page 48 : Transformation du Manganèse - Stock photo ID : 1253326025 - auteur : maki_shmaki
Page 50 : Renforcement de capacités des forces de Police Nationale - Photo : Ministère de l'Interieur, de la Sécurite et de la Décentralisation)
Page 55 : Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) - Photo : SEEG
Page 56 : Barrage de l'aménagement du grand Poubara - Photo : Ministère du Pétrole et du Gaz
Page 57 : Remise en service progressive de l'usine hydroélectrique de Bongolo - Photo : SEEG
Page 59 : Annexe du Tribunal de Libreville - Photo : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits humains
Page 65 : Réouverture de l'usine de Sobraga à Mouila - Photo : Ministère de l'Industrie et de la Transformation Locale
Page 66-67 : Stock photo ID : 667486858 - auteur : leb_Ivanov
Page 72 : Port International d'Owendo - Photo : Office des Ports et Rades du Gabon
Page 74 : Ministère de la Planification et de la Prospective - © Service de communication de la Présidence de la République
Page 76 : Ministère du Pétrole, du Gaz, des Hydrocarbures et des Mines - Stock photo ID : 510179685 - auteur : mtcurado
Page 80 : Installations pétrolières au large de Port Gentil - Photo : Wikipedia /Barada-nikto
Page 82 : Photo Kevin Ndong - ANPN
Page 83 : Réorganisation et la rénovation de la voirie dans le quartier Bas de Guégué - Photo : Ministère des travaux publics et de la construction
Page 84 : Pont Ozouri – © Service de communication de la Présidence de la République
Page 90 : Visite à la Direction Générale de la Statistique (DGS) - Photo : Direction Générale de la Statistique
Page 98 : Audience du Chef de l'État - Photo Ministère de la Planification et de la Prospective.
Page 102 : Photo Kevin Ndong - ANPN

9.
ANNEXES



1. Matrice détaillée des Objectifs Ciblés

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
	Le Gabon, un État stable et prospère, guidé par une croissance durable au service du progrès social et du bien-être des populations.	Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance d'au moins 8,6% d'ici à 2030
		Ramener le taux de pauvreté à 15% à l'horizon 2030
1	Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable	Augmenter l'indice de développement des infrastructures d'un point chaque année pour le porter à 92,33 en 2030 Tripler la part du réseau en bon état pour la porter à 75 % d'ici à 2030
1.1	Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens	Quadrupler la production d'électricité, la faisant passer de 704 MW en 2025 à 3 000 MW en 2030
1.1.1	Garantir l'accès universel et fiable à l'électricité	Garantir à l'ensemble de la population gabonaise l'accès à l'électricité (90% de couverture en 2030)
1.1.2	Assurer l'accès à l'eau potable pour tous	Garantir à l'ensemble de la population gabonaise l'accès à l'eau potable 85% de couverture en 2030)
1.1.3	Assurer l'accès à l'assainissement décent au plus grand nombre	Doubler la proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement de base
1.2	Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique	Diminuer d'un tiers le coût moyen de transport routier interurbain
		Assurer une couverture générale du territoire (100%) en infrastructures numériques 4G et 5G
		Assurer à 80% de la population gabonaise l'accès à un logement décent
1.2.1	Améliorer l'état et accroître le linéaire du réseau routier	Augmenter de plus de 10% la part du réseau routier bitumée
		Assurer à 75% du réseau routier un bon état d'utilisation en toutes saisons
1.2.2	Moderniser et étendre les autres infrastructures de transport	Augmenter de 30% le linéaire du réseau ferroviaire
		Doubler la capacité portuaire exploitée annuellement
		Tripler le nombre de passagers transportés par vol, le faisant passer de 500 000 en 2024 à 1 500 000 en 2030
1.2.3	Développer les infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire	Augmenter de 25% le linéaire de fibre optique déployée
		Assurer un l'accès à l'internet haut débit à la quasi-totalité de la population (plus de 93%)
1.2.4	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain	Doubler la part de la voirie urbaine bitumée d'ici à 2030
1.2.5	Développer une offre de logements accessibles	Réduire de 10% le déficit en logements décents
1.3	Garantir la sécurité et la stabilité nationale	Augmenter de 20% l'effectif du personnel des forces de défense et de sécurité
1.3.1	Renforcer la sécurité des personnes et des biens	Diminuer de moitié le taux national de criminalité
1.3.2	Moderniser l'outil de défense nationale	Doubler le taux d'équipements militaires modernisés

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
2	Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux	Doubler le score de l'indice de développement de la gouvernance, passant de 0.85 en 2024 à 1.7 en 2030 Augmenter de 15 points de base l'indice de développement humain (IDH), passant de 0.69 à 0.76, pour placer le Gabon dans la tranche des pays à revenu intermédiaire
2.1	Renforcer la transformation numérique	Augmenter l'indice de développement du gouvernement électronique de 20 pts de base, passant de 0.504 en 2024 à 0.704 en 2030
2.1.1	Digitaliser l'administration et les services publics	Dématérialiser 80% des services publics
2.1.2	Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat numériques	Doubler le taux d'emplois générés par les start-ups numériques
2.2	Renforcer et valoriser le capital humain	Augmenter de 30% l'indice du capital humain, passant de 0.500 en 2025 à 0.650 en 2030
2.2.1	Réformer et moderniser les systèmes d'éducation et de formation	Augmenter de 35% la proportion d'élèves en séries scientifiques et en filières professionnelles et techniques au secondaire
		Assurer un taux d'achèvement de 80% à l'enseignement supérieur, niveau licence
		Augmenter de 10% chaque année la part de dépenses en recherche et développement
2.2.2	Renforcer l'employabilité et de l'insertion professionnelle	Augmenter de 10% chaque année le taux d'emploi des jeunes
		Réduire de 25% le taux d'emploi informel
2.2.3	Améliorer l'accès et la qualité des services de santé	Accroître d'un an chaque année l'espérance de vie à la naissance, pour atteindre 74,3 ans en 2030
		Réduire de 20% le taux de mortalité infanto-juvénile, le faisant passer de 34 (pour 1 000) en 2024 à 27 en 2030
		Assurer une couverture sanitaire géographique quasi-totale (à plus de 95%)
2.2.4	Renforcer la protection sociale	Augmenter de plus de 20% le taux de couverture des programmes de protection sociale
		Augmenter de 10% chaque année les dépenses publiques de sécurité sociale
2.3	Améliorer la gouvernance et l'administration publique	Améliorer de 5 points le score de l'indice e gouvernance Mo Ibrahim
2.3.1	Consolider l'État de droit et la justice	Améliorer de plus de 170 pts de base l'indice d'État de droit (Rule of Law), passant de -0.74 en 2025 à 1.00 en 2030
		Réduire de moitié le taux de détentions préventives
		Réduire de 20% l'indice de perception de la corruption
2.3.2	Améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique	Améliorer de 5 points d'indice de l'efficacité gouvernementale
		Publier chaque année - à partir de 2028 - le budget citoyen
2.3.3	Renforcer la planification stratégique et opérationnelle	Mettre le niveau global de la capacité statistique à 60%
		Assurer une publication annuelle de l'annuaire statistique national
		Assurer l'élaboration annuelle des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) - Global et Sectoriels
		Assurer l'élaboration annuelle du Programme d'Investissements Publics (PIP)
2.3.4	Améliorer la gestion des finances publiques	Contenir le déficit budgétaire sous le seuil sous-régional de 3% du PIB
		Réduire de plus de 10% le taux d'endettement, passant de 69,7% en 2025 à 60,70% en 2030
		Atteindre un taux de pression fiscale autour de 20%, la moyenne continentale
		Contenir l'inflation à moins de 3% en moyenne sur la période 2026-2030

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
2.3.5	Rendre effective la décentralisation	Assurer au moins 80% de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales d'ici à 2030
		Doubler la part du budget national transféré aux collectivités locales d'ici à 2030
2.3.6	Améliorer l'image et le rayonnement du Gabon à l'international	Ouvrir au moins une représentation diplomatique du Gabon dans le monde chaque année
		Maintenir contant le ratio de migrants sur toute la période 2026-2030
2.4	Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif	Accroître de plus de 12% le taux d'investissement privé
2.4.1	Renforcer la compétitivité du secteur privé et l'entreprenariat local	Réduire de 10% le taux d'informalité des entreprises
		Accroître de 10% chaque année le taux de survie des entreprises locales
2.4.2	Améliorer les mécanismes de financement de l'économie	Doubler le taux de crédit intérieur fourni au secteur privé, passant de 13,4% du PIB en 2025 à 26,8% en 2030
		Doubler les IDE d'ici à 2030, passant de 5,5% du PIB en 2025 à 11,0% en 2030
		Accroître de 2 pts de base le taux d'épargne brute, passant de 38% du PIB en 2025 à 40% en 2030
3	Assurer la création durable de richesses et le partage des résultats du développement	Booster la croissance hors pétrole à un taux moyen de 7,4 % sur la période 2026-2030 Augmenter de 7,3 % la part du secteur secondaire dans le PIB entre 2025 et 2030 Atteindre un taux de pauvreté de 16,5% en 2030
3.1	Consolider la base productive de l'économie gabonaise pour assurer une croissance forte et résiliente	Augmenter de plus de 15% la part du secteur minier dans le PIB
		Augmenter de plus de 10% la part du secteur agricole dans le PIB
3.1.1	Développer les capacités de transformation et de valorisation locales du manganèse et d'autres minerais stratégiques	Tripler le taux de croissance moyenne annuelle sur 2026-2030 par rapport à 2021-2025, passant de 1,9% à 5,3%
		Augmenter d'au moins 40% la part des exportations minières sur les exportations totales
3.1.2	Promouvoir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle	Augmenter de 25% le taux d'autosuffisance alimentaire sur la période 2026-2030
		Réduire d'un tiers la part des importations alimentaires entre 2025 et 2030
		Réduire de 25% le taux de prévalence de la malnutrition entre 2025 et 2030
3.1.3	Promouvoir le tourisme valorisant l'exceptionnelle biodiversité gabonaise et son patrimoine culturel	Quadrupler les investissements dans le secteur touristique entre 2025 et 2030
		Quadrupler les revenus générés par l'écotourisme entre 2025 et 2030
3.2	Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte, soutenue et durable	Augmenter de plus de 40% la part des exportations hors pétrole (par rapport au total des exportations)
		Augmenter de 25% le ratio des exportations hors pétrole par rapport au PIB
3.2.1	Développer l'industrie manufacturière de substitution aux importations de masse	Augmenter d'un tiers la part de l'industrie manufacturière dans le PIB d'ici 2030
		Augmenter de 25% la part des exportations produits manufacturiers (par rapport au total des exportations)
3.2.2	Développer les produits agricoles à haute valeur ajoutée à l'exportation	Doubler la part des exportations agricoles sur les exportations totales
		Augmenter de plus de 25% le volume de production de l'huile palme entre 2025 et 2030

N°	Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Objectifs Ciblés pour 2030
3.2.3	Développer l'industrie de bois de seconde et troisième transformations pour éliminer complétement l'exportation de grumes	Assurer à 100% la transformation locale du bois d'ici à 2030
		Doubler les taux de croissance annuelle de l'économie forestière
3.2.4	Faire du secteur pétrolier et gazier un catalyseur de la transition vers une économie diversifiée	Augmenter de 50% la participation des entreprises locales dans les contrats pétroliers entre 2025 et 2030
		Doubler la proportion des nationaux dans les emplois du secteur des hydrocarbures
3.2.5	Promouvoir le commerce et l'artisanat pour intensifier les échanges de marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du pays	Augmenter de 1.5 points l'indice de performance logistique
		Améliorer de plus de 25% la balance commerciale pour la maintenir excédentaire sur toute la période 2026-2030
		Maintenir un volume de réserves de change à plus de 7 mois d'importation
3.3	Promouvoir l'inclusion sociale	Réduire de 2 points les inégalités de revenus entre 2025 et 2030
3.3.1	Autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables	Doubler le pourcentage de femmes et jeunes propriétaires d'entreprises d'ici à 2030
3.3.2	Promouvoir la culture, le sport et la cohésion sociale	Doubler la part du budget d'État consacré à la culture et aux sports
		·Doubler le nombre de sites patrimoniaux opérationnels
3.4	Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel	Améliorer de 10 points le "Natural Capital Index" du Gabon entre 2025 et 2030
3.4.1	Faire de l'économie verte un pilier de la croissance	Augmenter de 50% la part de l'économie verte dans le PIB sur la période
3.4.2	Renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts	Réduire de moitié le nombre d'incidents de braconnage entre 2025 et 2030
3.4.3	Positionner le Gabon comme un leader de la diplomatie climatique	Accroître de 10% chaque année le montant des financements climatiques obtenus auprès des bailleurs

2. Synthèse du Cadre de Résultats du PNCD

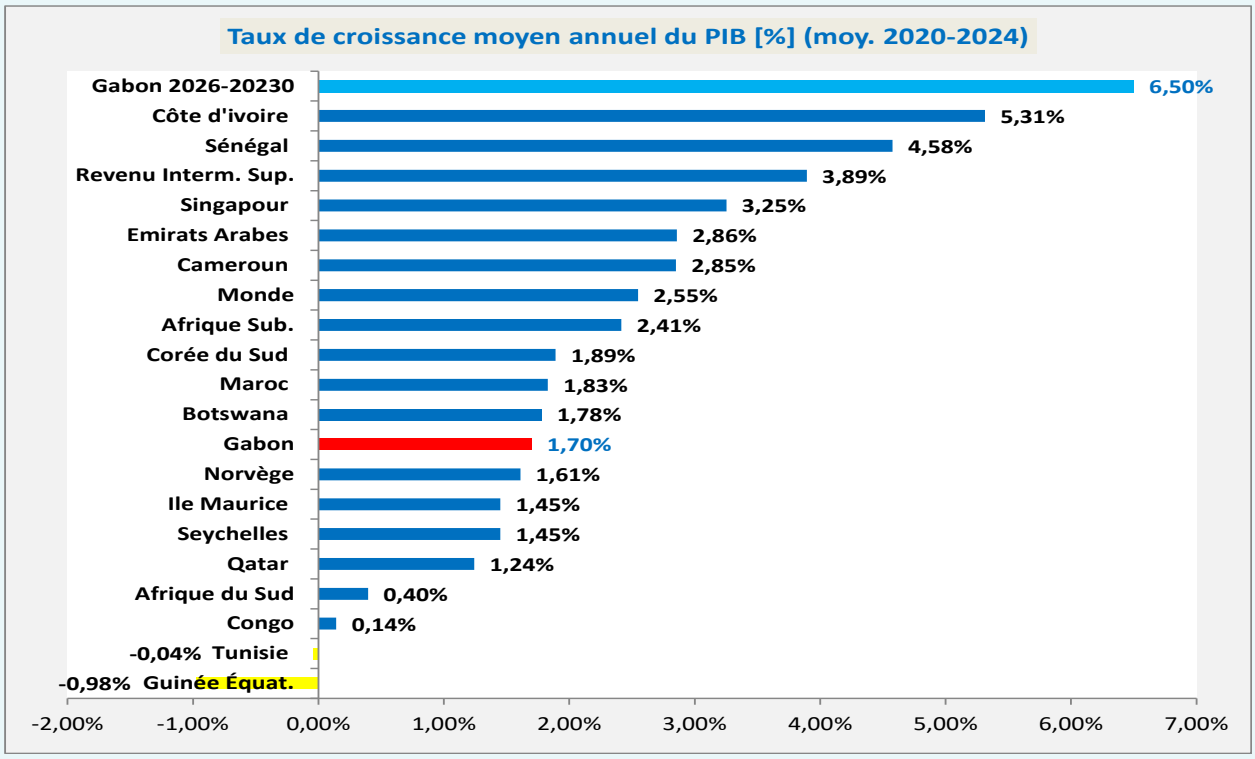
2.1. Cibles annuelles des principaux Objectifs (Stratégiques et Globaux)

CADRE STRATEGIQUE	CADRE DES RESULTATS	INDICATEURS	Référence	Estimation	Cibles					Evolution (2025)-(2030)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques/ Globaux/ Spécifiques	Impacts/Effets intermadiaires/ Effets immédiats	Libellé [Unité]	2024(*)	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Assurer une croissance économique forte et soutenue, avec un taux de croissance atteignant deux chiffres d'ici à 2030	Le Gabon, un Etat prospère, stable et inclusif, porté par une économie diversifiée, résiliente et une croissance forte et soutenue	Taux de croissance moyen annuel du PIB [%]	3,4%	2,7%	5,0%	5,4%	6,1%	7,6%	8,6%	5,9%	220,0%
		Taux de croissance du PIB par habitant [%]	1,18%	0,23%	2,61%	3,03%	3,79%	5,28%	6,31%	6,1%	2603,0%
		Taux de pauvreté [%]	33,4%	33,0%	29,7%	26,4%	23,1%	19,8%	16,5%	-16,5%	-50,0%
Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable	Les prérequis au développement sont consolidés	Indice de Développement des Infrastructures [score 1-100]	87,01	87,33	88,33	89,33	90,33	91,33	92,33	5,00	5,7%
		Part du réseau routier en bon état [%]	25,0%	25,0%	35,0%	45,0%	55,0%	65,0%	75,0%	50,0%	200,0%
Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens	La couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement sont assurés à tous les citoyens	Production d'électricité [MW]	704,0	704,0	747,0	747,0	1 007,0	3 007,0	3 007,0	2 303,0	327,1%
		Consommation d'électricité [kWh par habitant]	1 065,0	1 065,0	1 367,6	2 123,9	2 880,3	3 636,7	4 538,4	3 473,4	326,1%
		Production d'eau [millions de m³]	123,8	123,8	140,8	154,8	170,4	187,4	206,2	82,4	66,6%
		Taux d'accès national à l'électricité [%]	80,60%	80,60%	83,28%	84,96%	86,64%	88,32%	90,0%	9,40%	11,7%
		Taux d'accès/ desserte national à l'eau [%]	42,00%	42,00%	55,00%	65,00%	70,00%	75,00%	85,0%	43,00%	102,4%
Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique	Les infrastructures de développement socioéconomique sont renforcées	Coût de transport interurbain [FCFA/ km/pers]	200,0	200,0	190,0	180,0	170,0	160,0	150,0	-50,0	-25,0%
		Taux de couverture nationale en 4G et 5G [%]	70,0%	70,0%	76,0%	82,0%	88,0%	94,0%	100,0%	30,0%	42,9%
		Déficit de logements [en millier]	300	300	297,5	297,5	296,5	296	295,5	-4,5	-2%
		Proportion de la population vivant dans des logements précaires [%]	36,6%	36,6%	33,9%	30,0%	26,0%	22,0%	18,3%	-18,3%	-0,5
		Indice de qualité de l'infrastructure des transports [score 1 - 5]	2,5	2,8	3,1	3,4	3,7	4	4,3	1,5	0,535714286
Garantir la sécurité et la stabilité nationale	La sécurité et la stabilité nationale sont garanties	Ration personnel des forces de défense et de sécurité sur population [% de la population]	0,40%	0,40%	0,43%	0,46%	0,50%	0,52%	0,55%	0,0	39,2%
		Global Peace Index [score 1-5]	2,24	2,24	2,04	1,84	1,64	1,44	1,24	-1,00	-44,6%
		Perception publique de la sécurité et de la sûreté [score 1-100]	14,41	14,41	19,53	24,65	29,76	34,88	40,00		

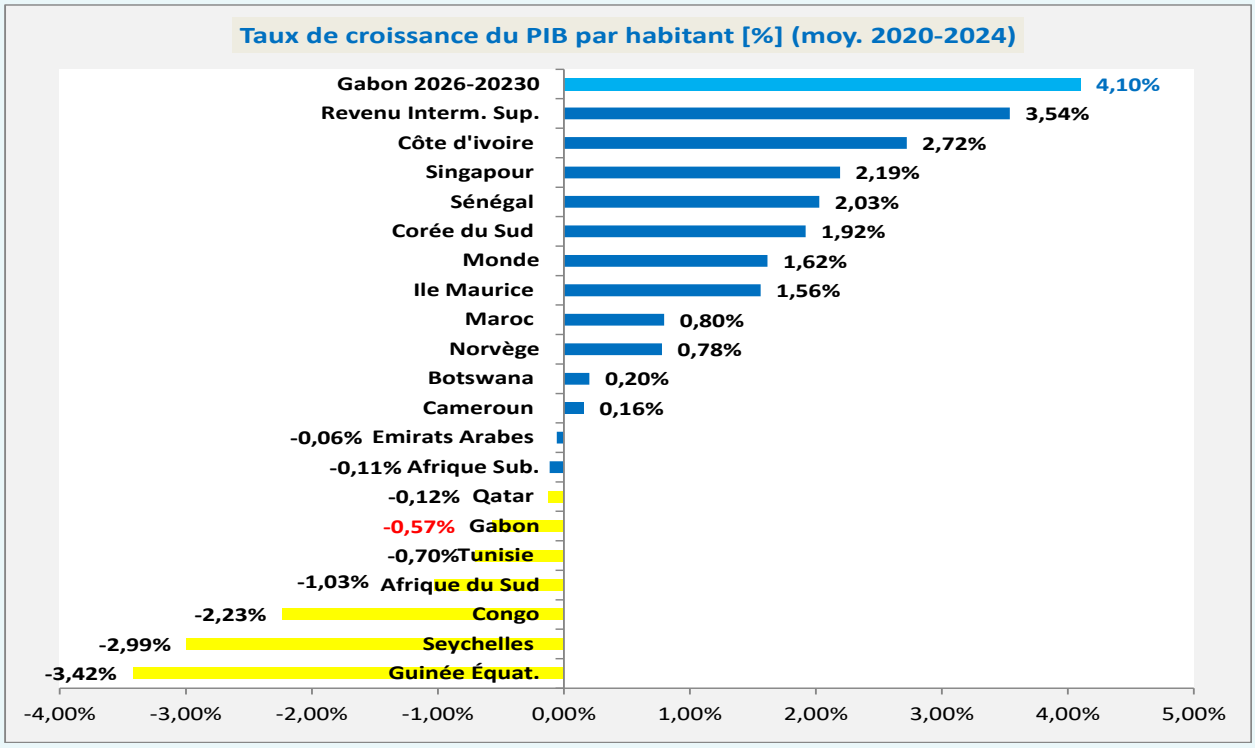
Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux	**La transformation économique et sociale est accélérée**	**Indice d'efficacité du gouvernement : gouvernance [score -2.5-2.5]**	-0,780	-0,700	-0,600	-0,500	-0,400	-0,250	-0,100	0,600	-85,7%
		Valeur ajoutée brute provenant des services [% PIB]	36,8%	40,68%	40,59%	40,81%	40,77%	40,71%	40,70%	0,02%	0,04%
		Indice de développement humain [score 0-1]	0,693	0,733	0,763	0,793	0,823	0,853	0,883	0,150	20,5%
Renforcer la transformation numérique	La transformation numérique est renforcée	Indice de développement du gouvernement électronique [score 1-5]	0,504	0,504	0,544	0,584	0,624	0,664	0,704	0,200	39,7%
Renforcer et valoriser le capital humain	Le capital humain est renforcé et valorisé	Indice du capital humain [score 0-1]	0,458	0,500	0,530	0,560	0,590	0,620	0,650	0,150	30,0%
Améliorer la gouvernance et l'administration publique	La gouvernance est améliorée	Indice Mo Ibrahim de la gouvernance [score 1-100]	46,6	46,6	47,6	48,6	49,6	50,6	51,6	5,0	10,7%
Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif	Le secteur privé et l'investissement productif sont promus	Taux d'investissement privé [% du PIB]	14,68%	20,31%	13,24%	19,52%	21,04%	24,34%	22,84%	2,53%	12,5%
Faire contribuer tous les citoyens à la création de la richesse et au partage des résultats du développement	**Construction d'une prospérité économique partagée**	**Taux de croissance hors pétrole [%]**	3,4%	3,3%	5,9%	6,2%	7,0%	8,5%	9,4%	6,1%	182,4%
		Part du secteur secondaire dans le PIB [%]	25,5%	26,4%	28,1%	29,5%	31,0%	32,5%	33,7%	7,3%	27,6%
Consolider la base productive de l'économie gabonaise pour assurer une croissance forte et résiliente	La base productive de l'économie gabonaise est consolidée	Part du secteur minier dans le PIB [%]	2,8%	2,9%	2,9%	2,9%	3,0%	3,1%	3,4%	0,5%	17,0%
		Part du secteur agricole dans le PIB [%]	5,2%	5,5%	5,7%	5,8%	5,9%	6,1%	6,1%	0,6%	11,0%
		Part du secteur touristique dans le PIB [%]	3,0%	3,0%	3,1%	3,1%	3,2%	3,2%	3,3%	0,3%	10,0%
Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte, soutenue et durable	La diversification économique est renforcée, de façon à assurer une croissance forte, soutenue et durable	Part des exportations hors pétrole [% du total des exportations]	40,8%	46,9%	49,2%	53,3%	57,3%	61,8%	65,8%	18,9%	40,4%
		Ratio des exportations hors pétrole par rapport au PIB [% du PIB]	26,4%	26,5%	27,6%	28,7%	30,0%	31,7%	32,7%	6,2%	23,5%
Promouvoir l'inclusion sociale	L'inclusion sociale est promue	Inégalités: Indice de GINI [%]	38,0%	38,0%	34,2%	30,4%	26,6%	22,8%	19,0%	-19,0%	-50,0%
Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel	La préservation et la valorisation du capital naturel sont assurées	Natural Capital Index [score 0-100]	54,5	62,0	64,0	66,0	68,0	70,0	72,0	10,0	16,1%
		Global Biodiversity Index [score 1-5]								0,0	#DIV/0!

2.2. But Ultime : Assurer une croissance économique forte et soutenue

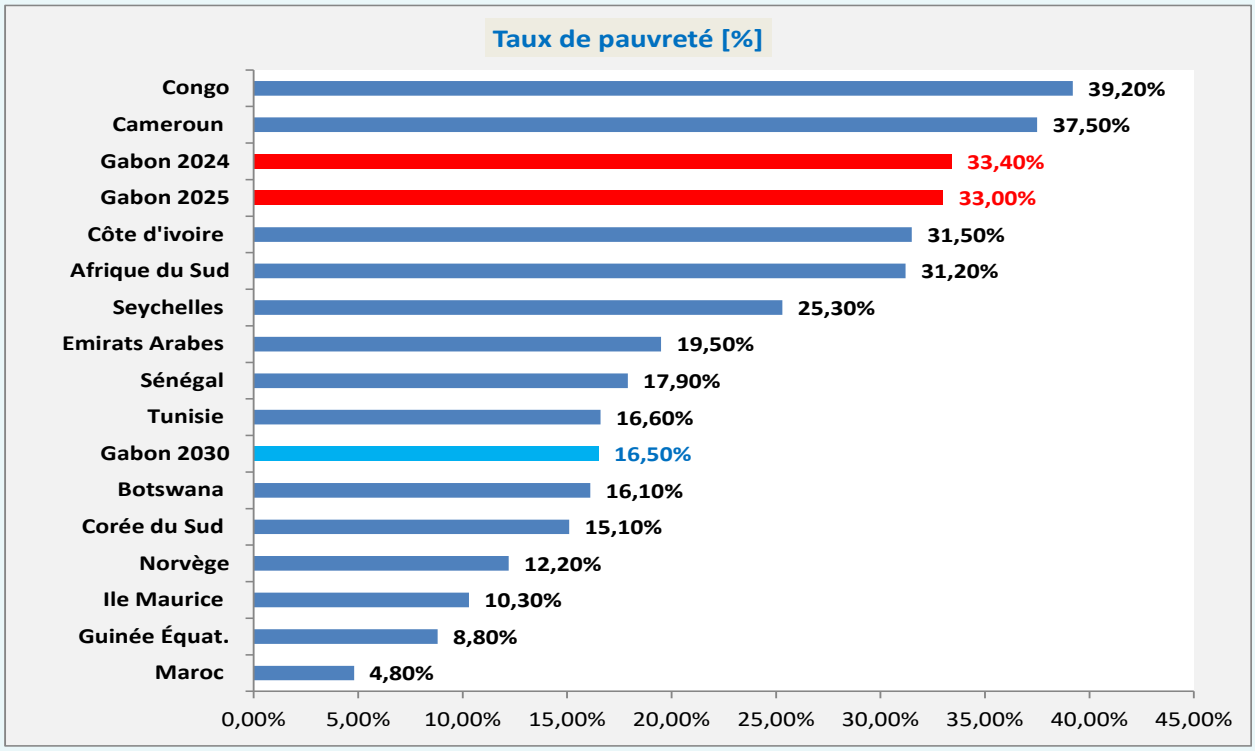
Taux de croissance moyen annuel du PIB [%]



Taux de croissance du PIB par habitant [%]

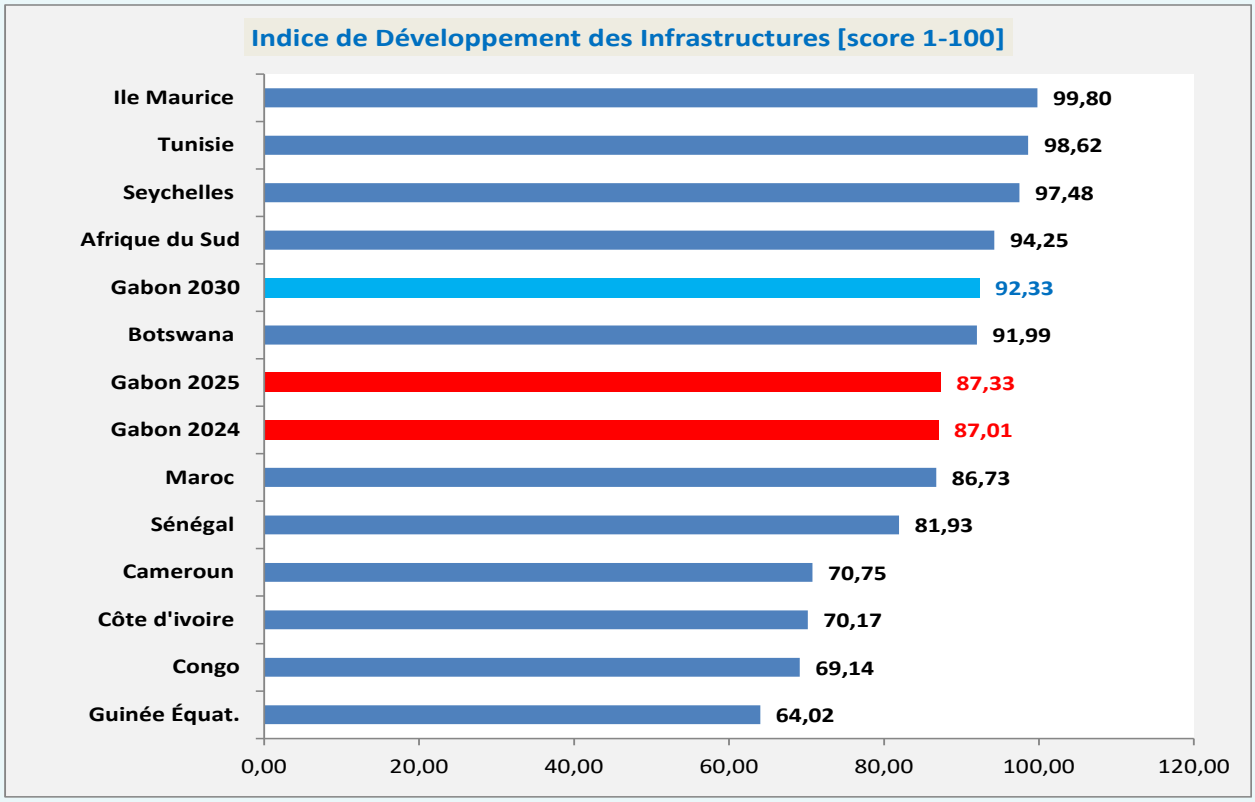


Taux de pauvreté [%]

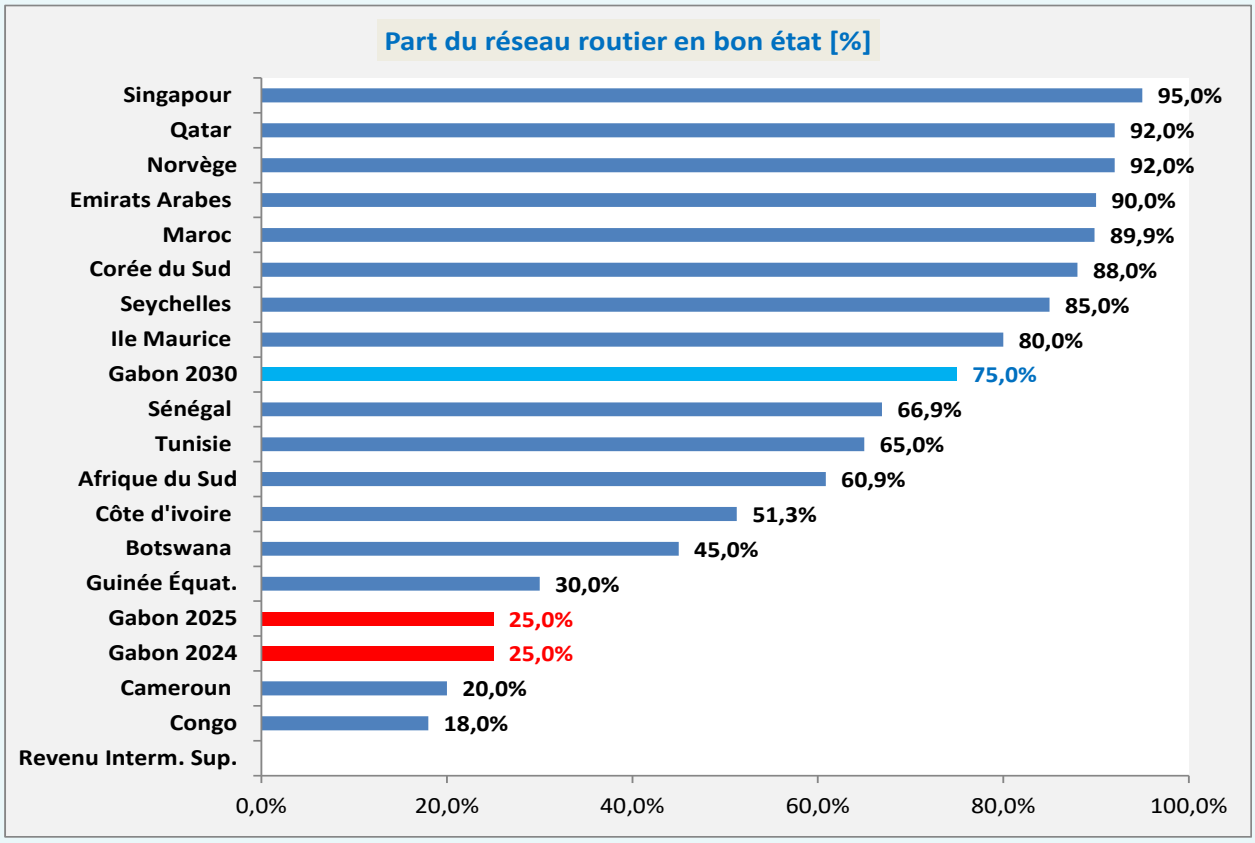


2.3. Objectif Stratégique 1 : Consolider les fondations du progrès pour un développement économique et social durable

Indice de Développement des Infrastructures [score 1-100]

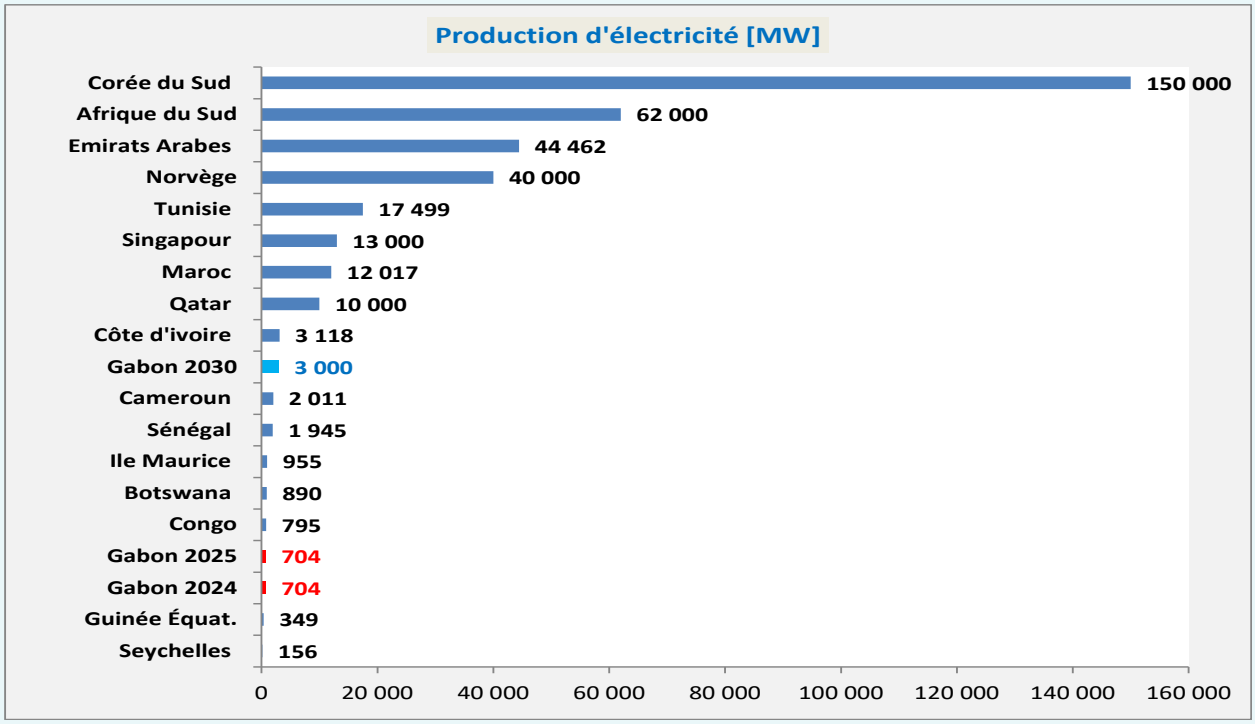


Part du réseau routier en bon état [%]

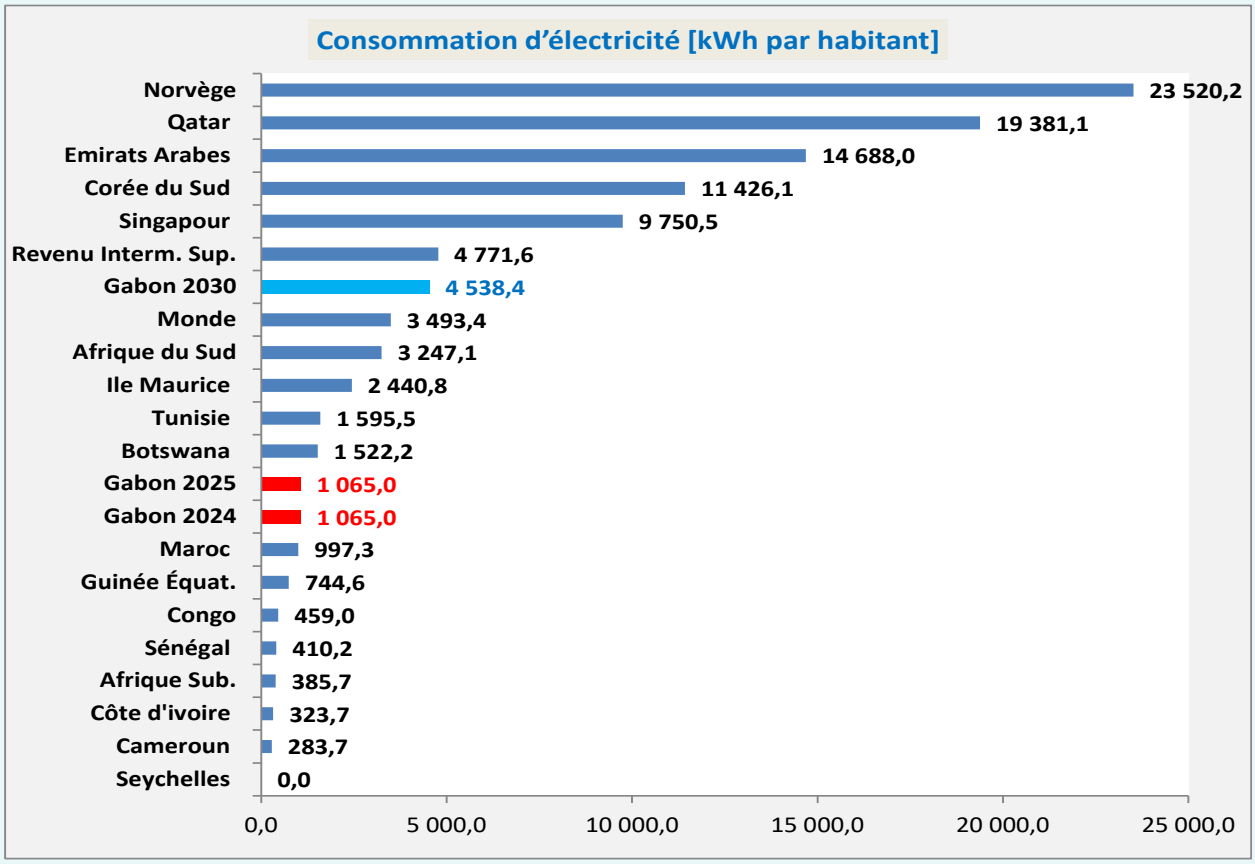


2.4. Assurer la couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement à tous les citoyens

Production d'électricité [MW]

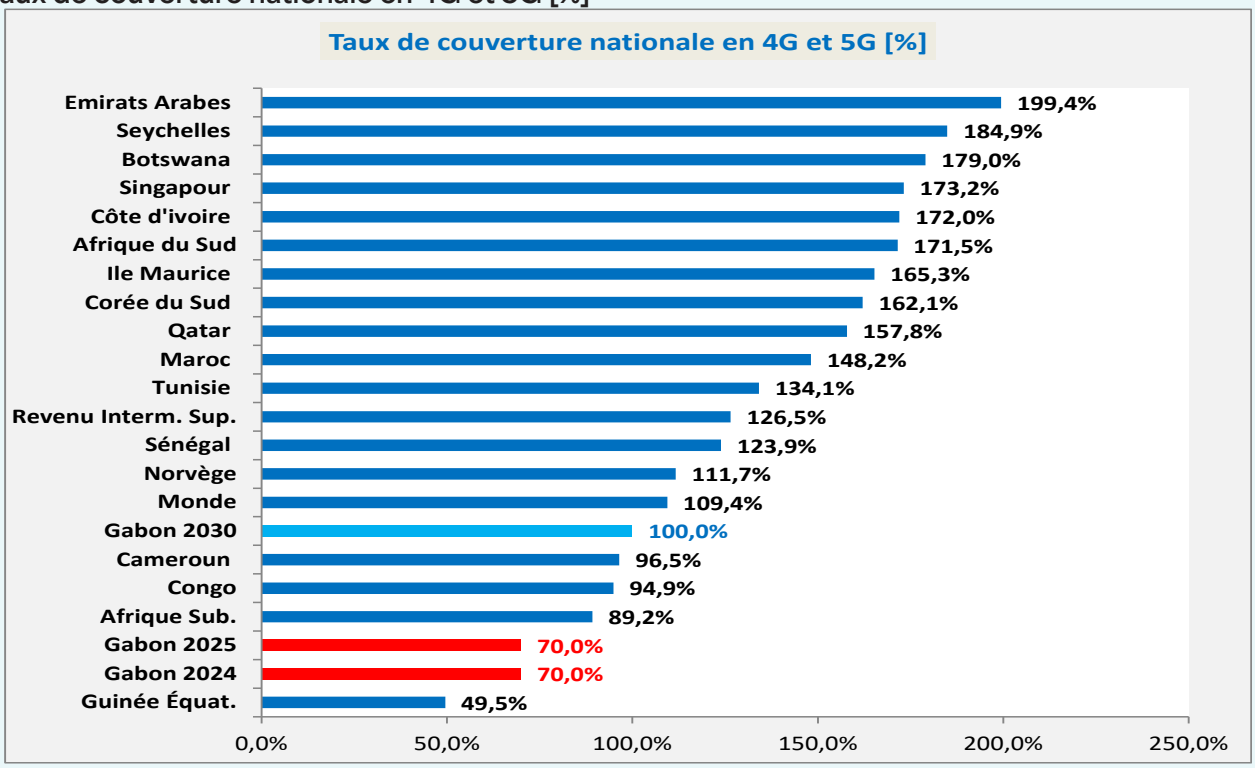


Consommation d'électricité [kWh par habitant]



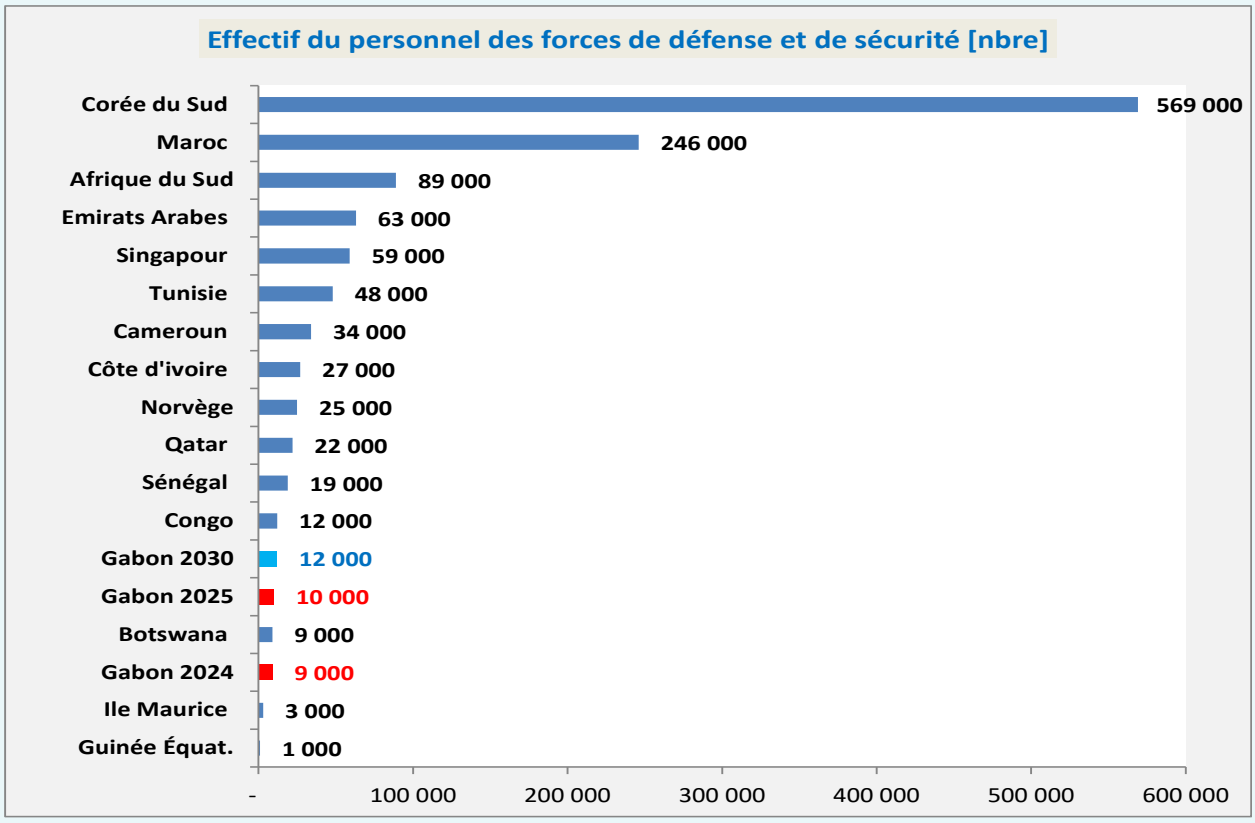
2.5. Renforcer les infrastructures de développement socioéconomique

Taux de couverture nationale en 4G et 5G [%]

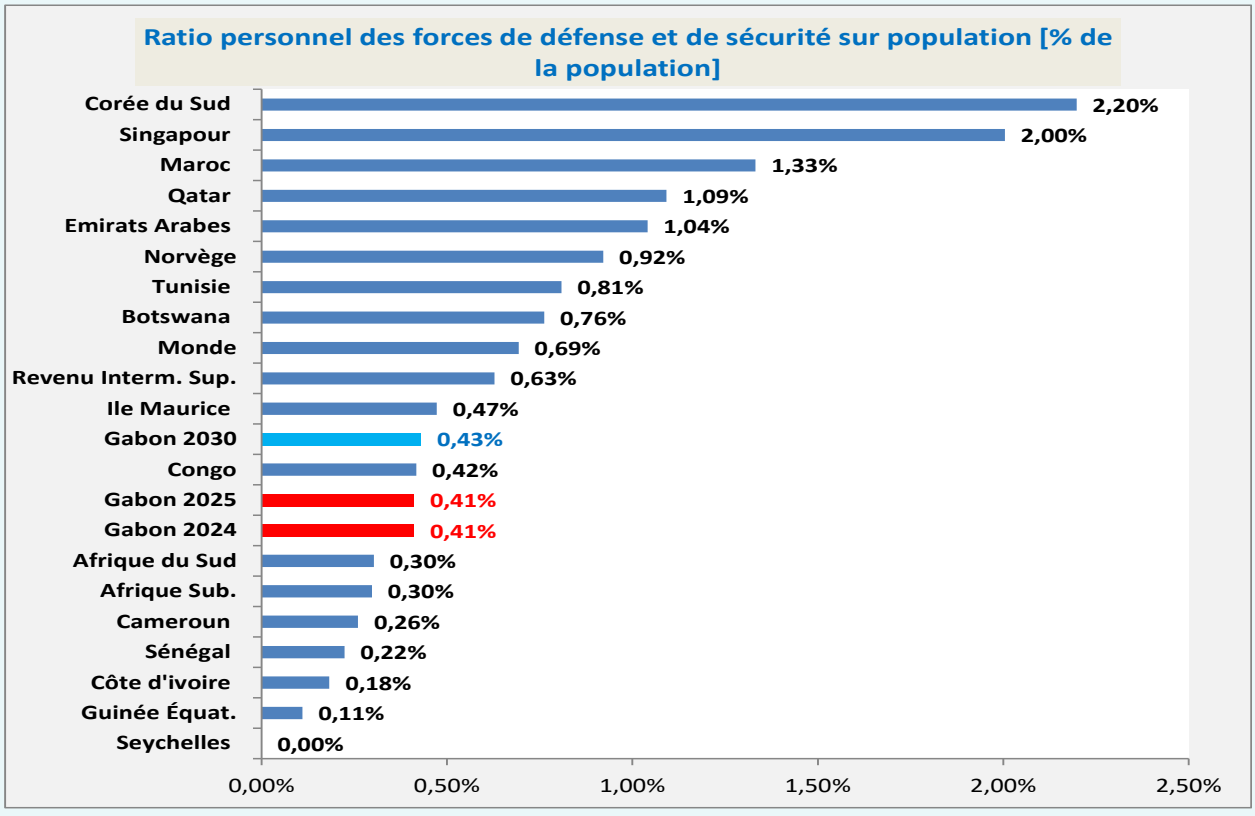


2..6. Garantir la sécurité et la stabilité nationale

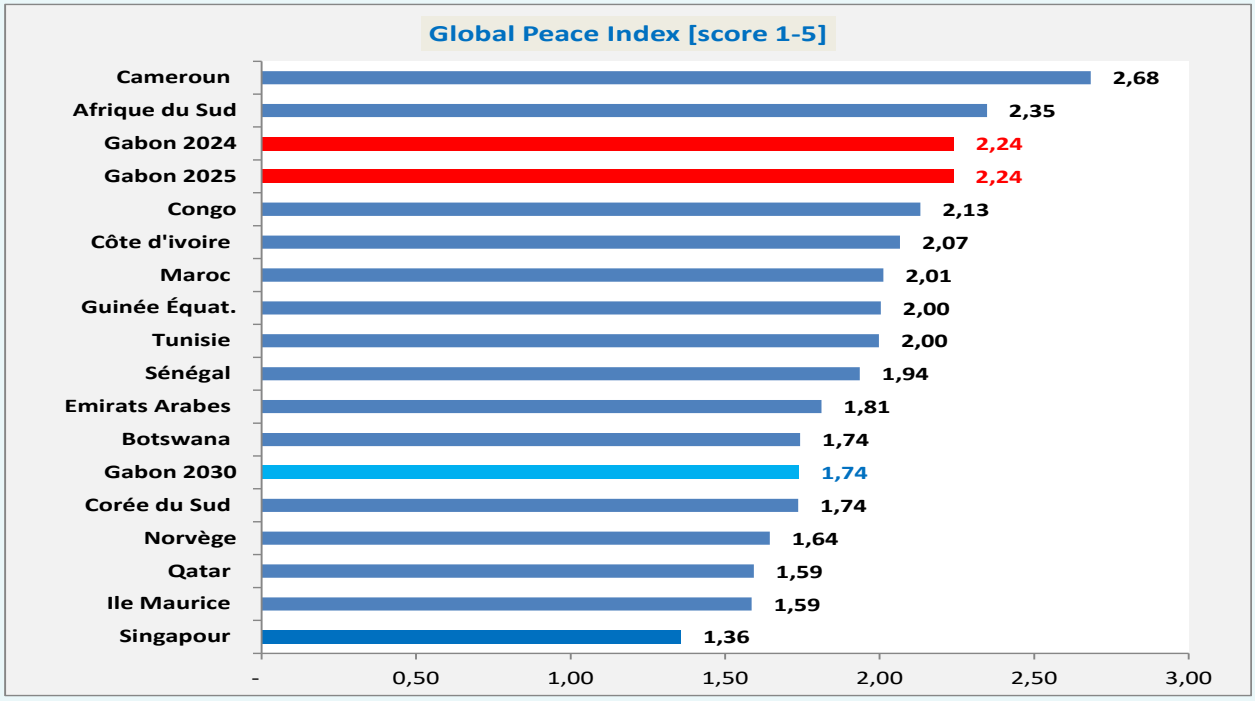
Effectif du personnel des forces de défense et de sécurité [nbre]



Ratio personnel des forces de défense et de sécurité sur population [% de la pop.]

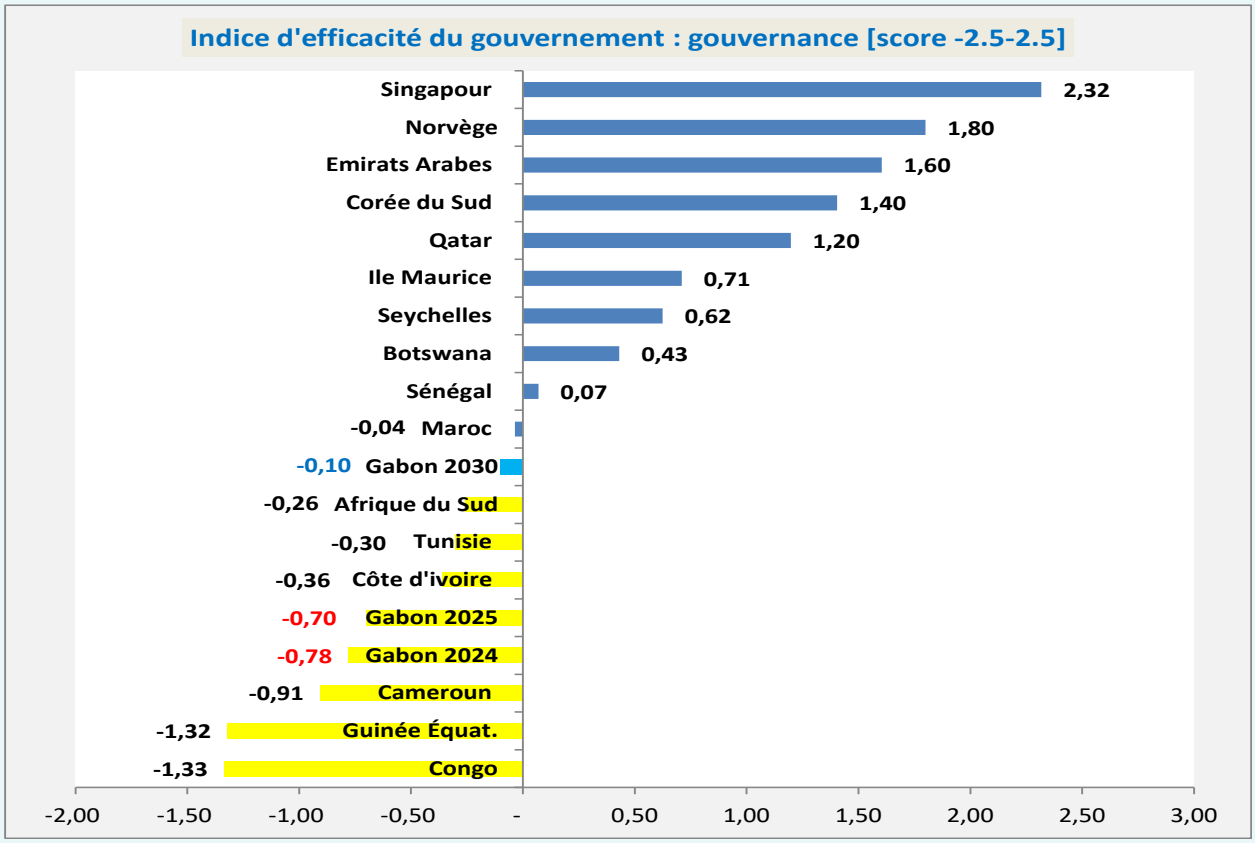


Global Peace Index [score 1-5]

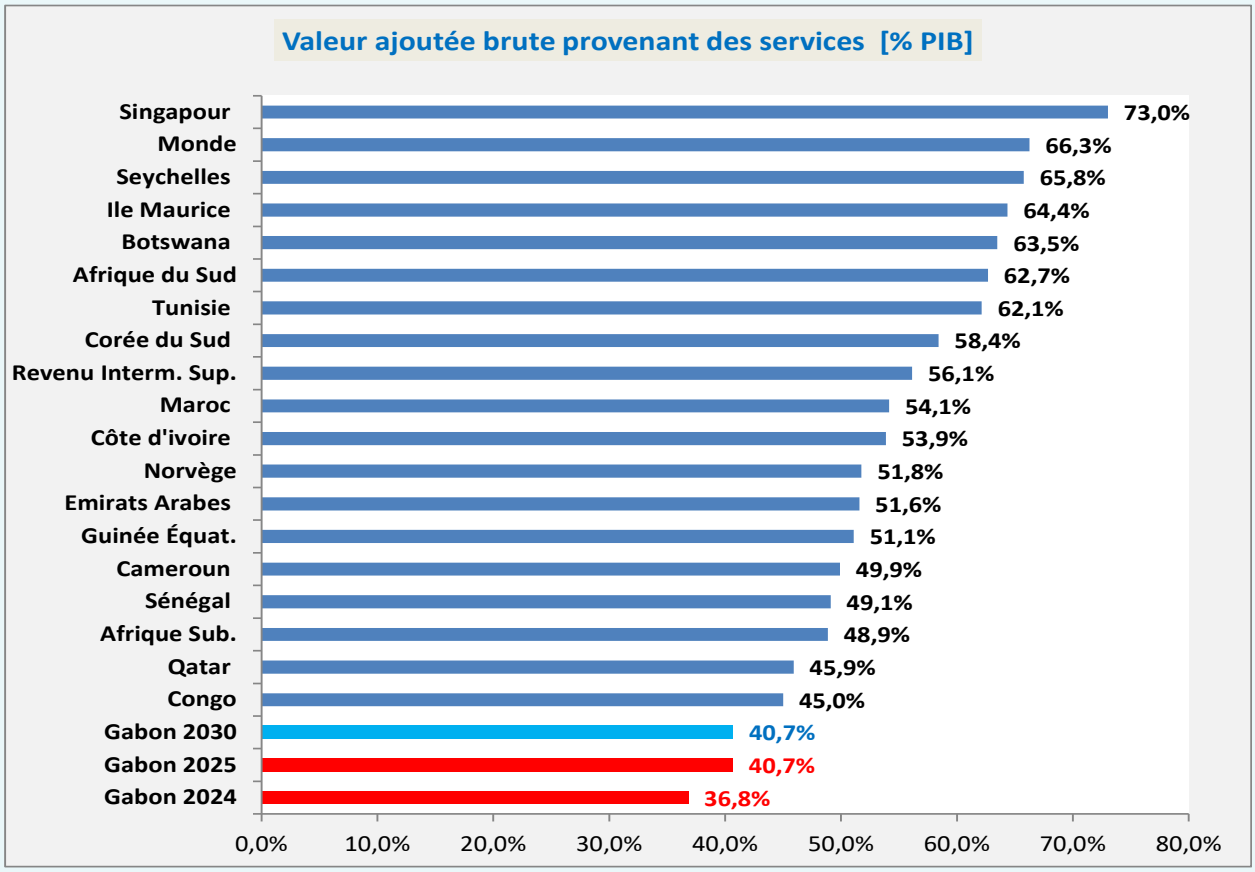


2.7. Objectif Stratégique 2 : Accélérer la transformation à travers les leviers transversaux

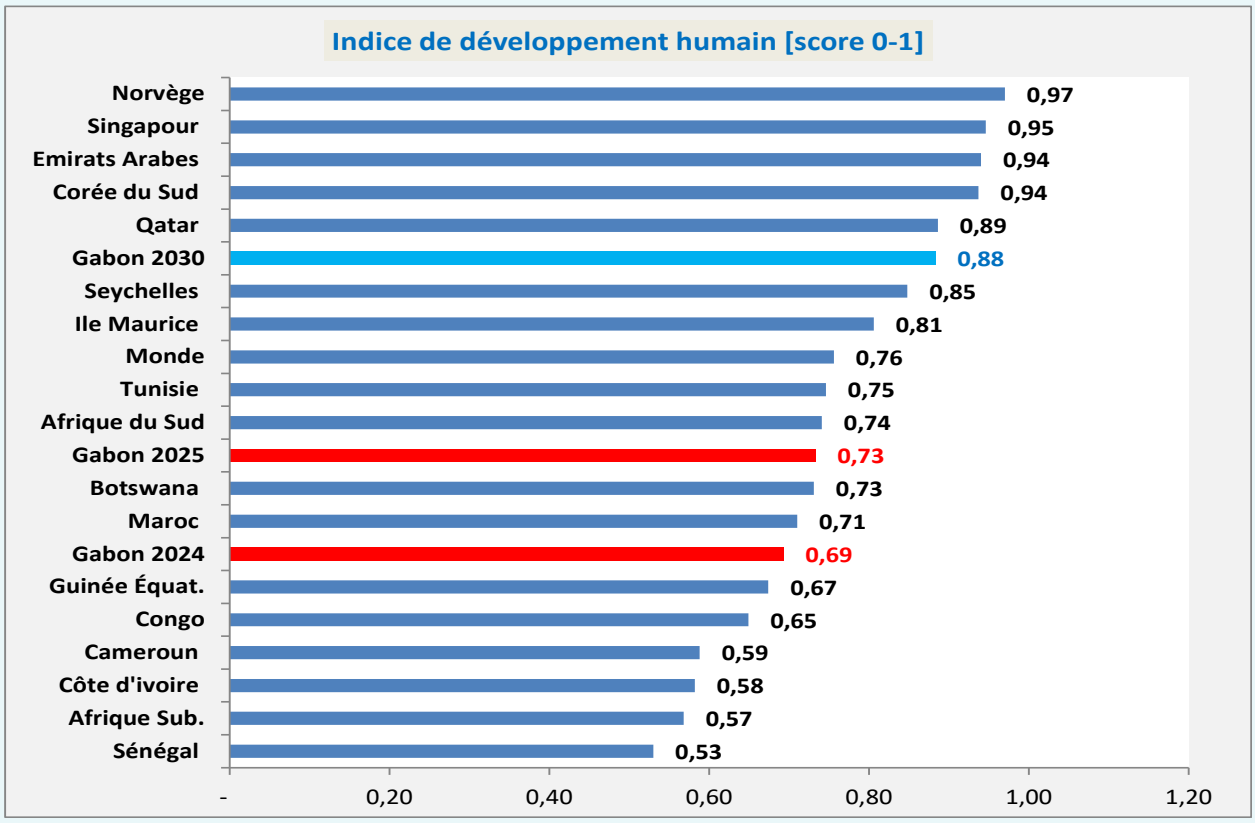
Indice d'efficacité du gouvernement : gouvernance [score -2.5-2.5]



Valeur ajoutée brute provenant des services [% PIB]

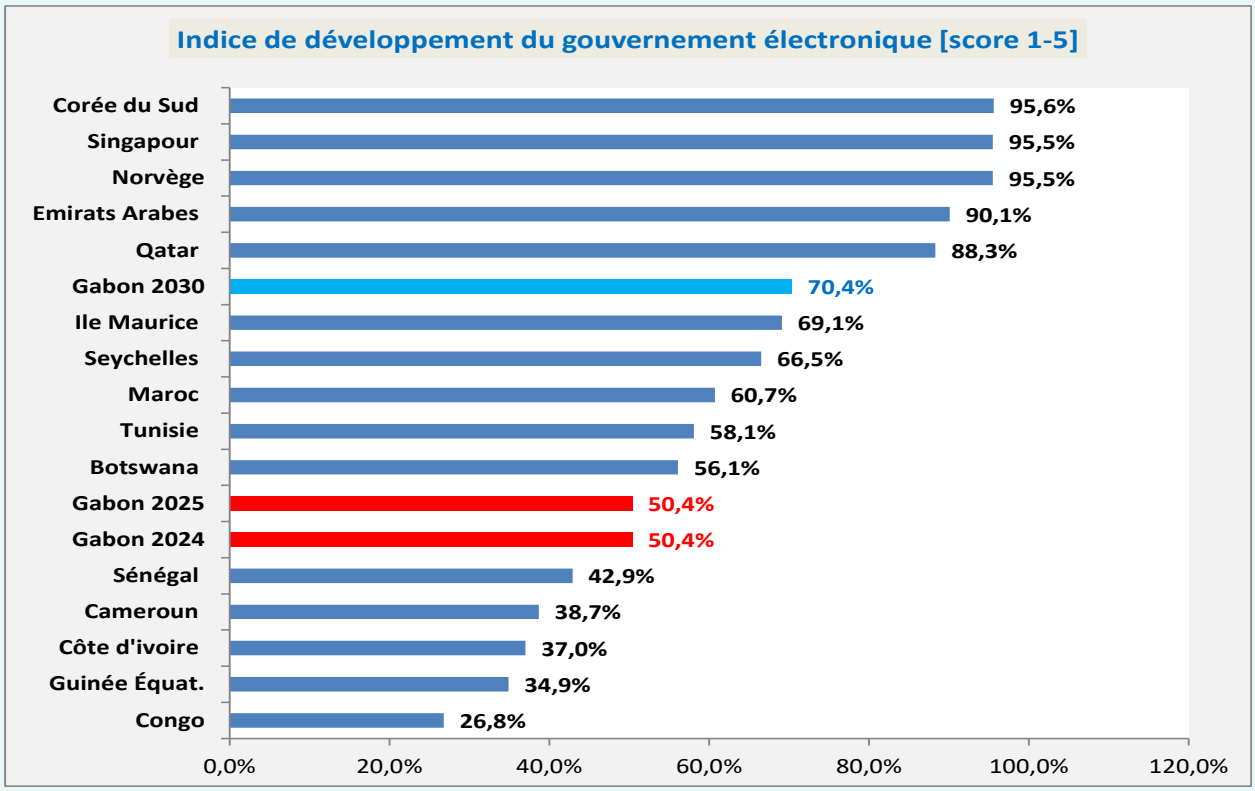


Indice de développement humain [score 0-1]



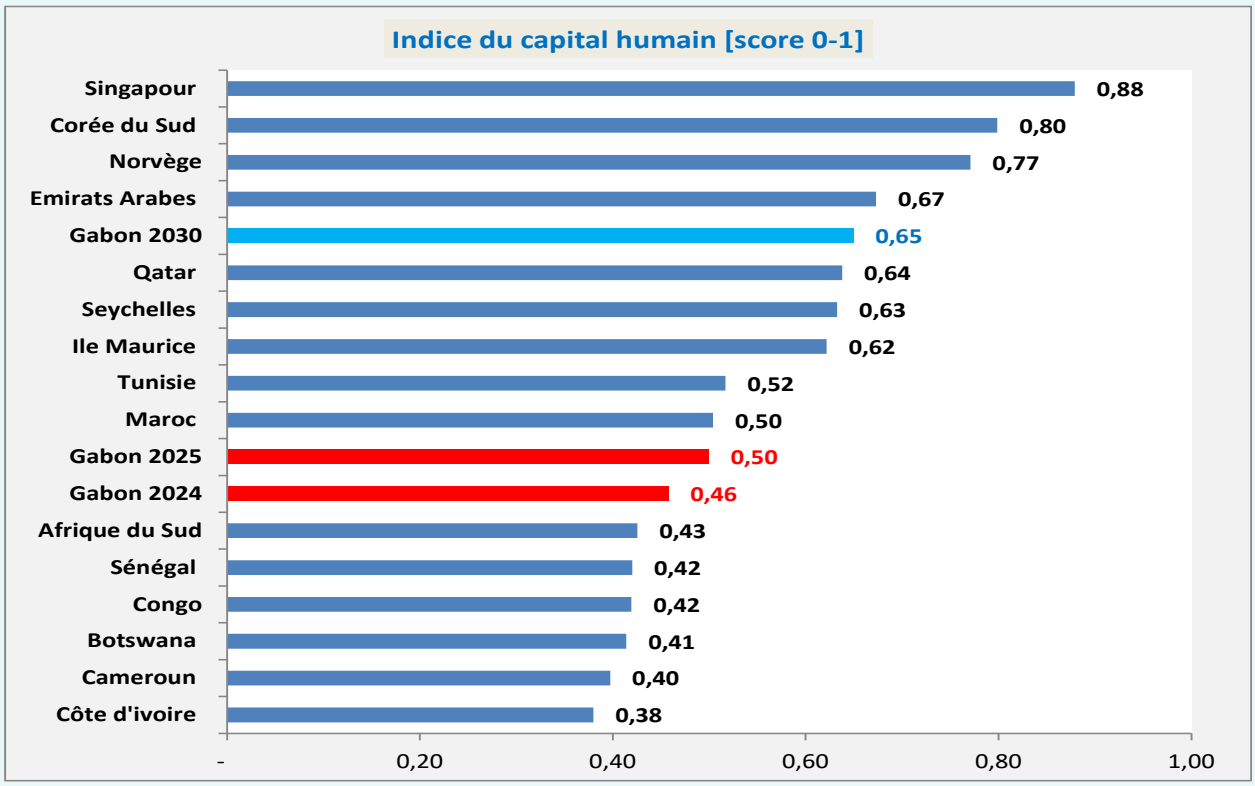
2.8. Renforcer la transformation numérique

Indice de développement du gouvernement électronique [score 1-5]



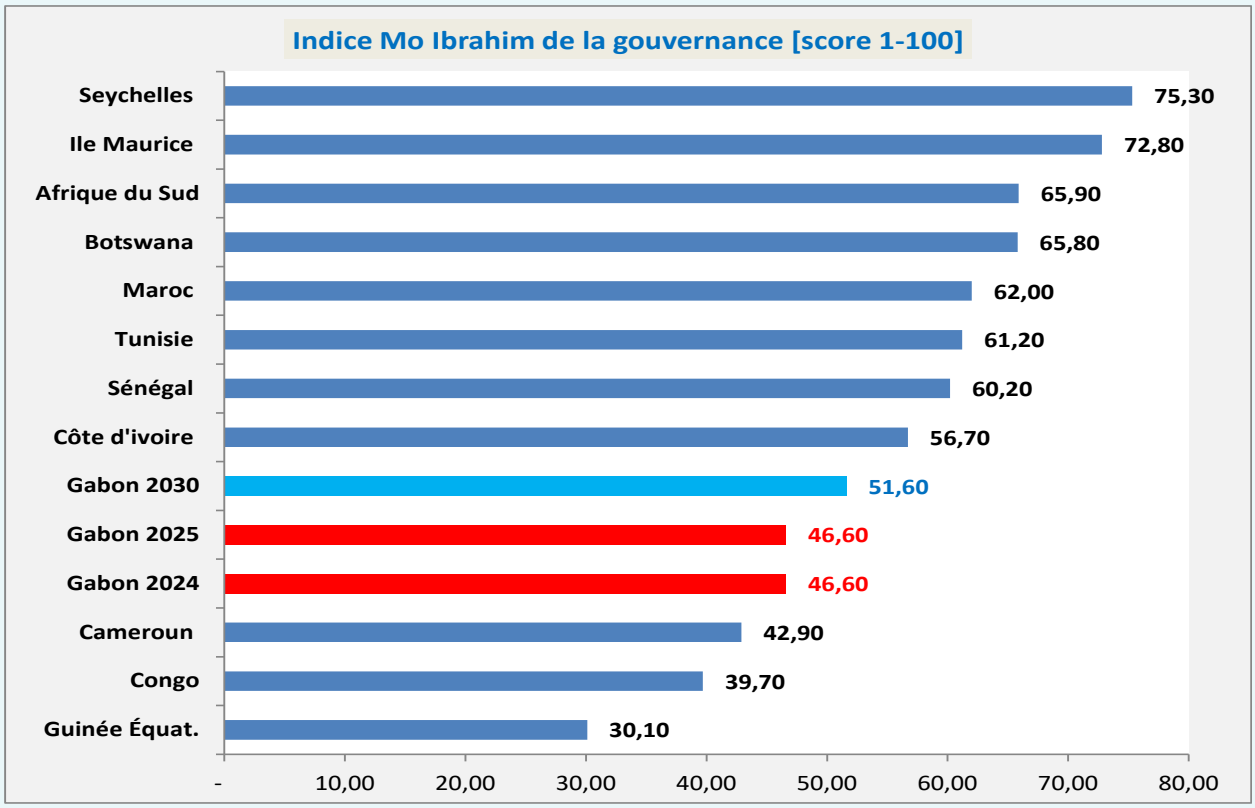
2.9. Renforcer et valoriser le capital humain

Indice du capital humain [score 0-1]



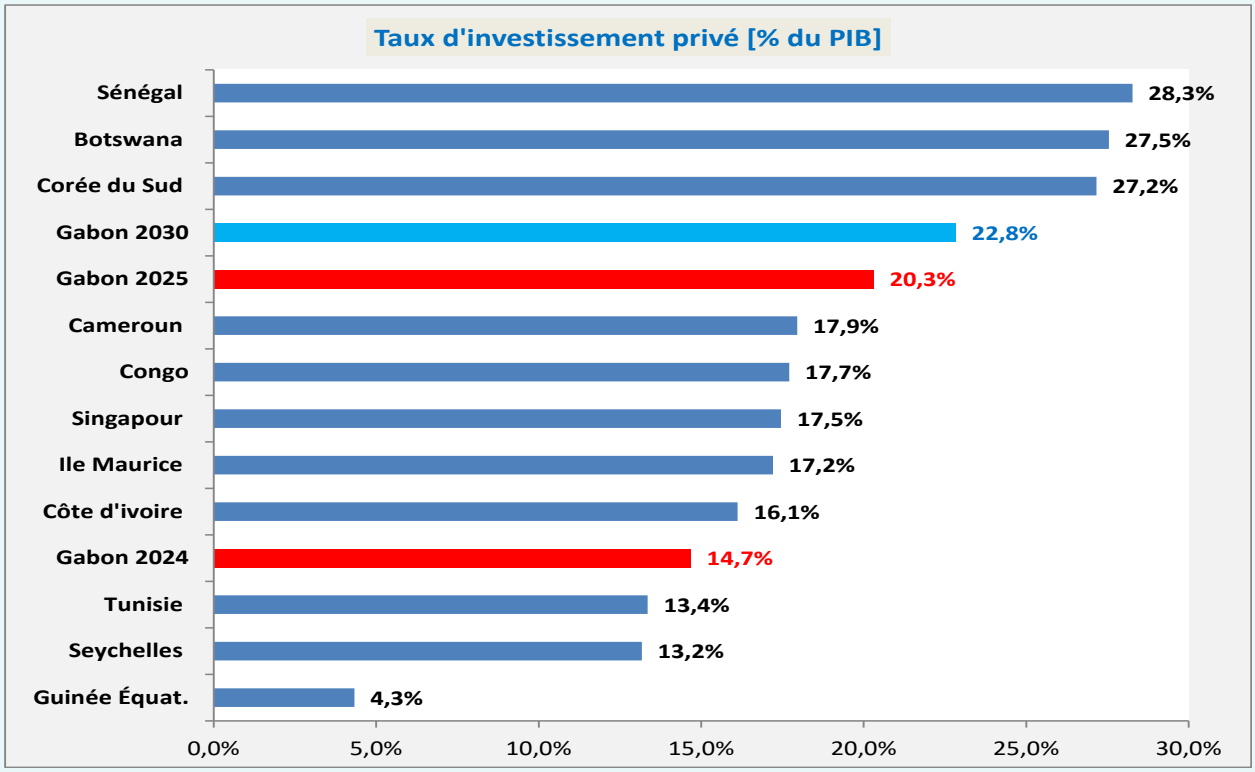
2.10. Améliorer la gouvernance et l'administration publique

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance [score 1-100]



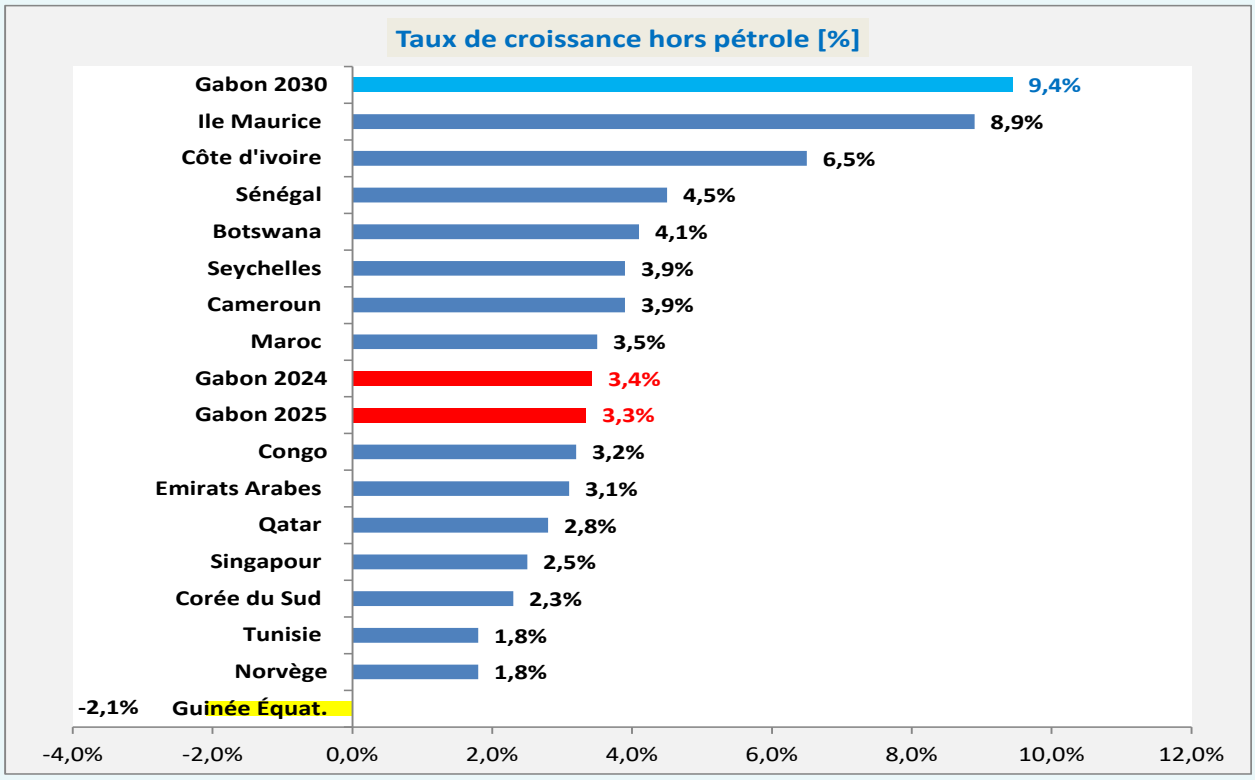
2.11. Promouvoir le secteur privé et l'investissement productif

Taux d'investissement privé [% du PIB]

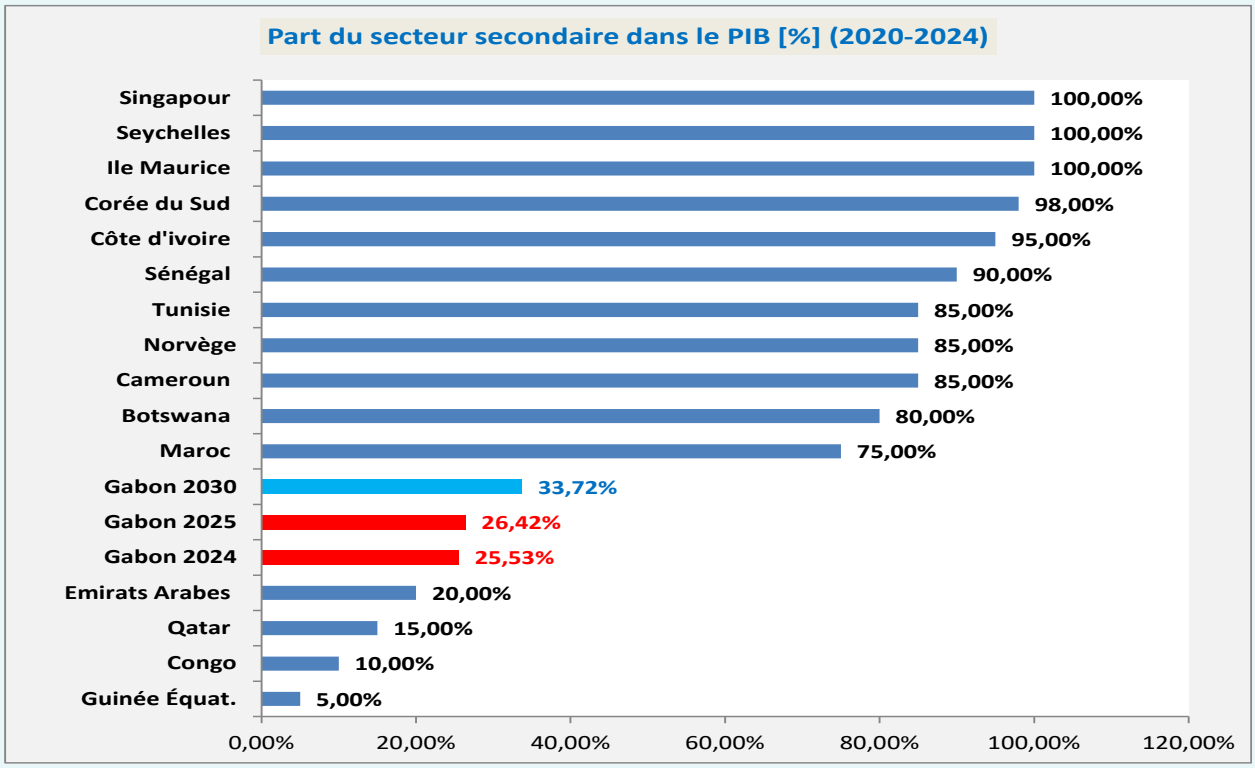


2.12. Objectif Stratégique 3 : Faire contribuer tous les citoyens à la création de la richesse et au partage des résultats du développement

Taux de croissance hors pétrole [%]

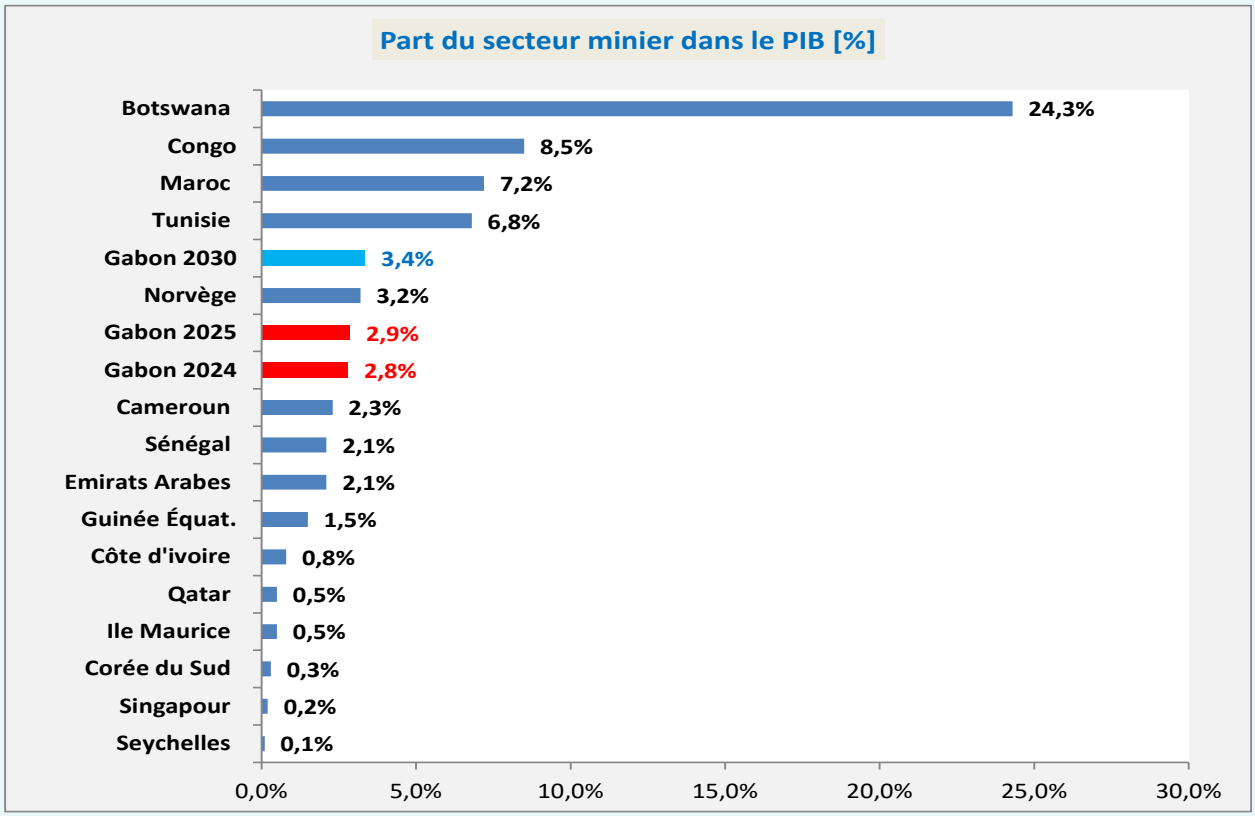


Part du secteur secondaire dans le PIB [%]

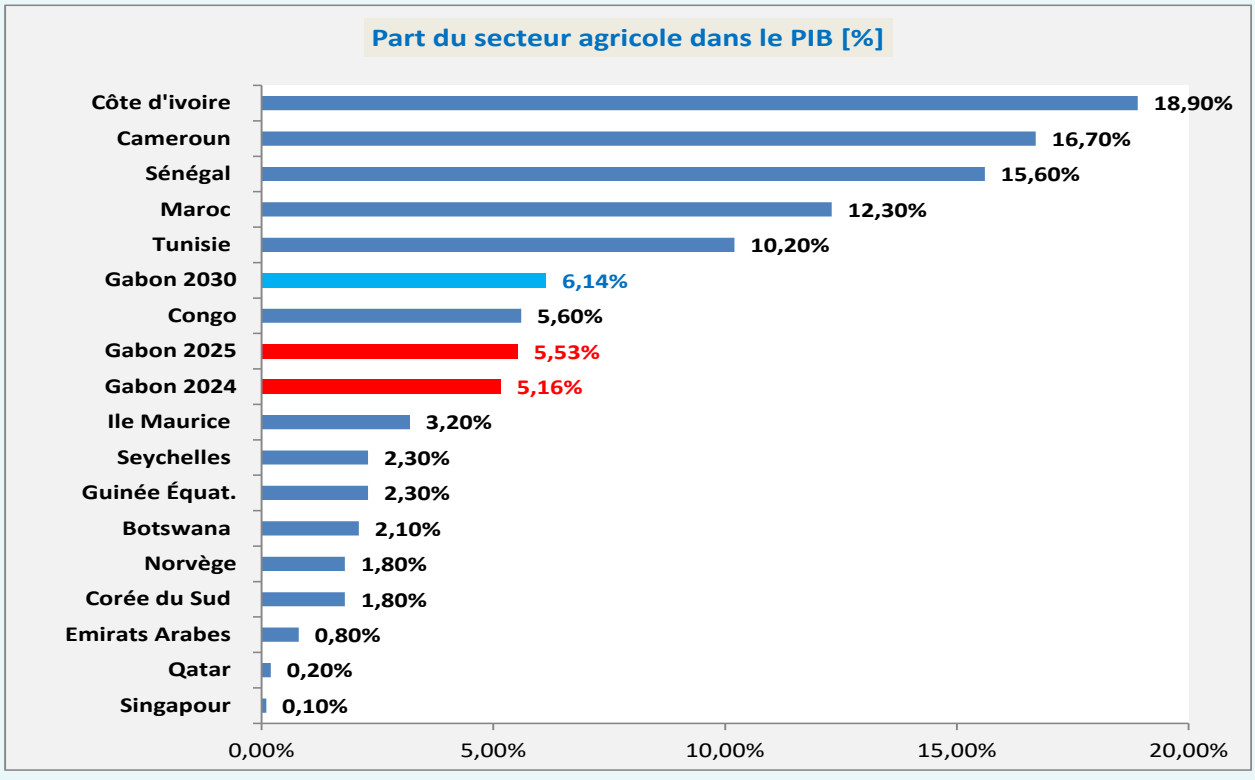


2.13. Consolider la base productive de l'économie gabonaise pour assurer une croissance forte et résiliente

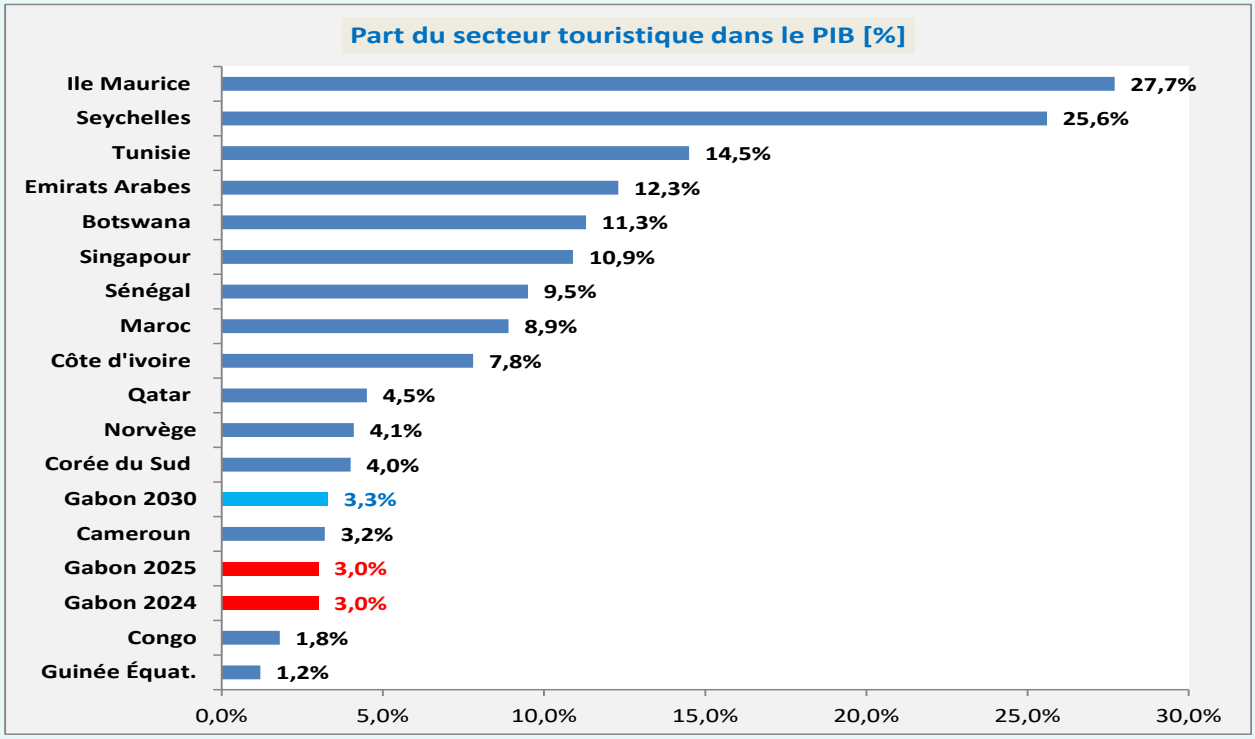
Part du secteur minier dans le PIB [%]



Part du secteur agricole dans le PIB [%]

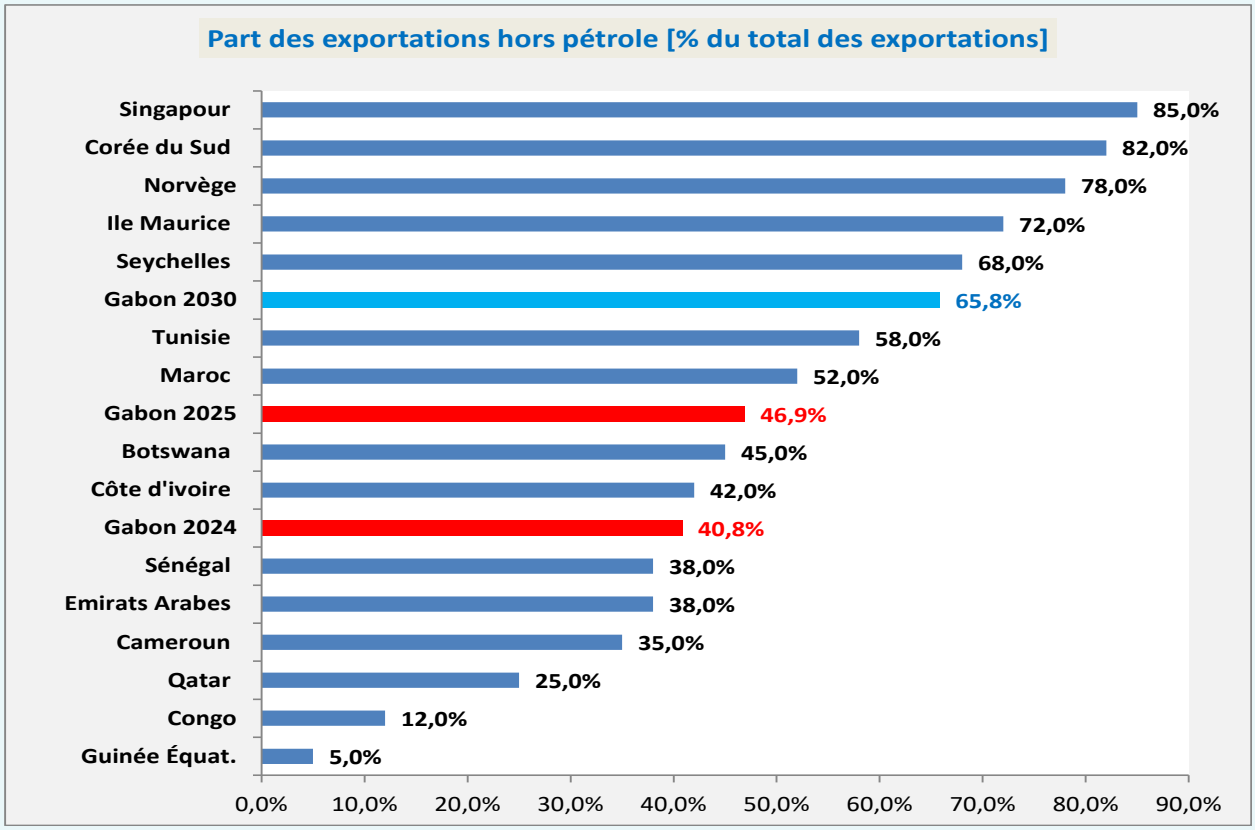


Part du secteur touristique dans le PIB [%]

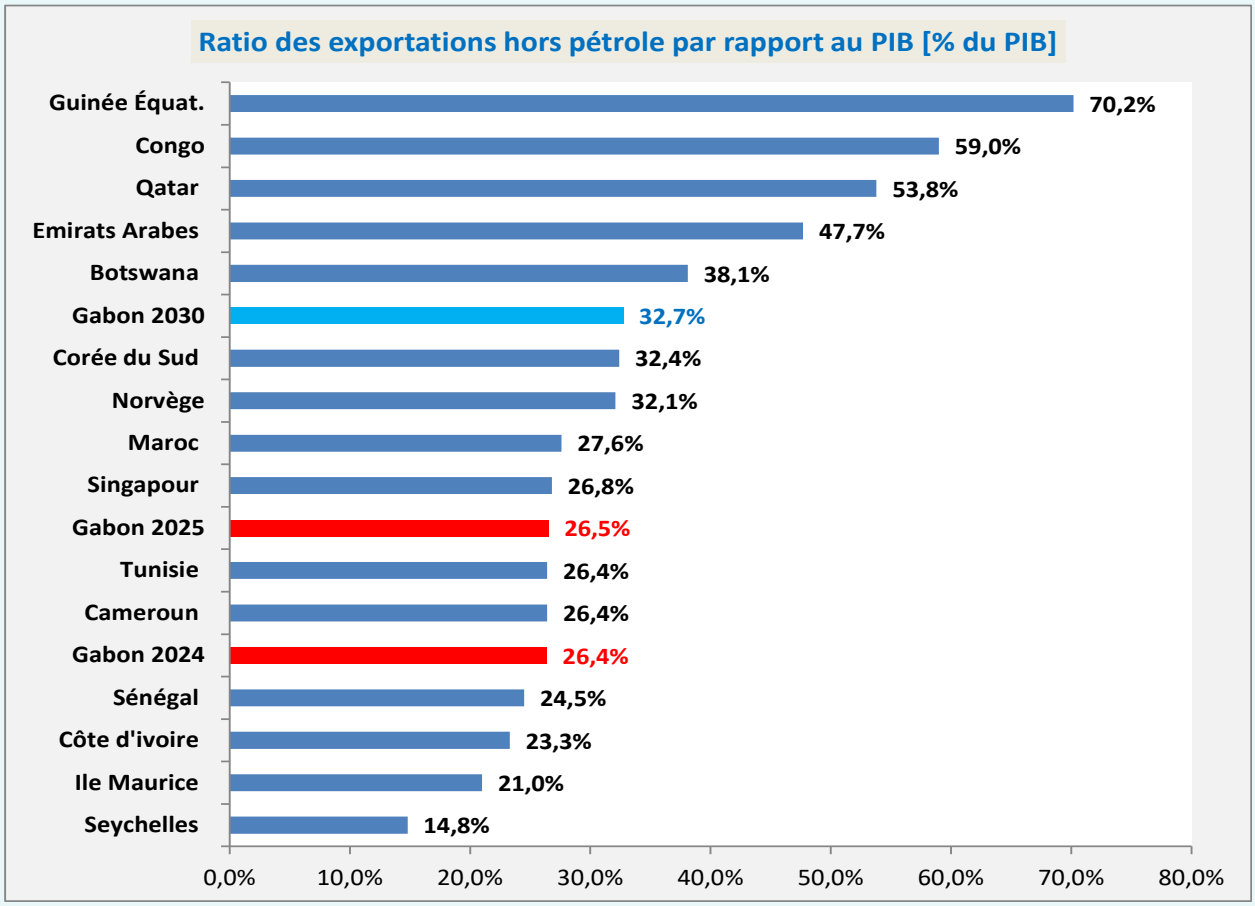


2.14 Renforcer la diversification économique pour assurer une croissance forte, soutenue et durable

Part des exportations hors pétrole [% du total des exportations]

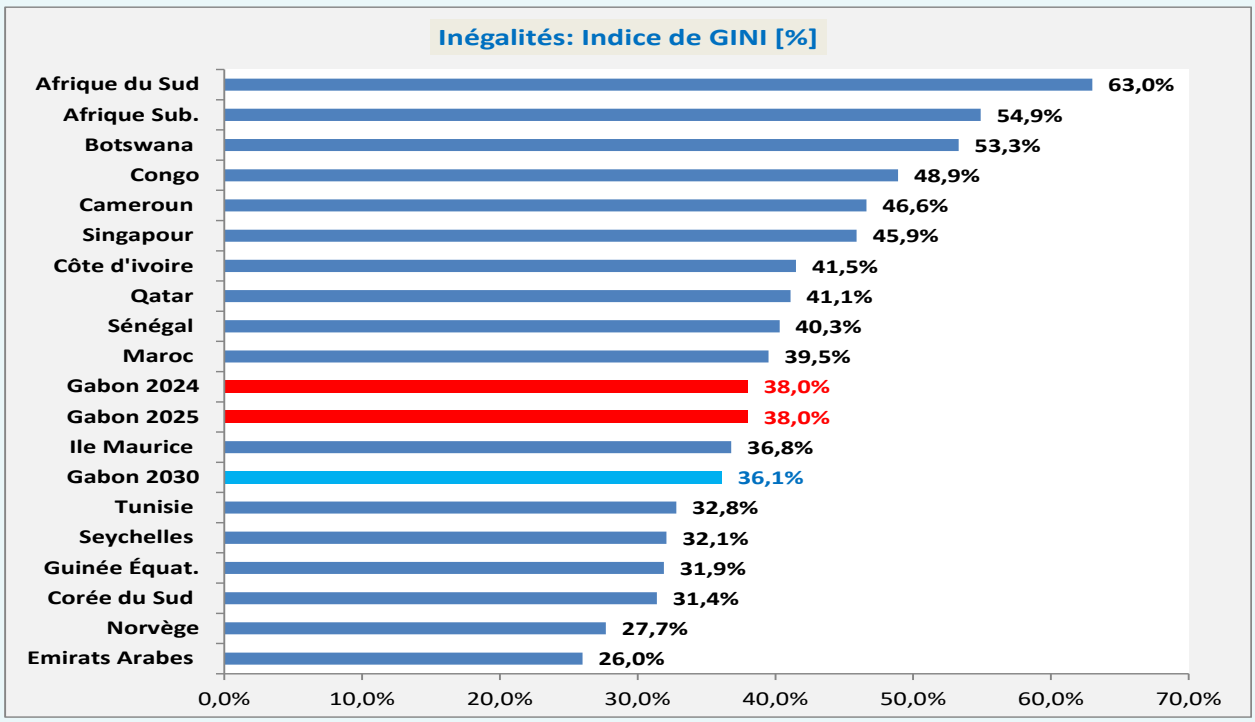


Ratio des exportations hors pétrole par rapport au PIB [% du PIB]



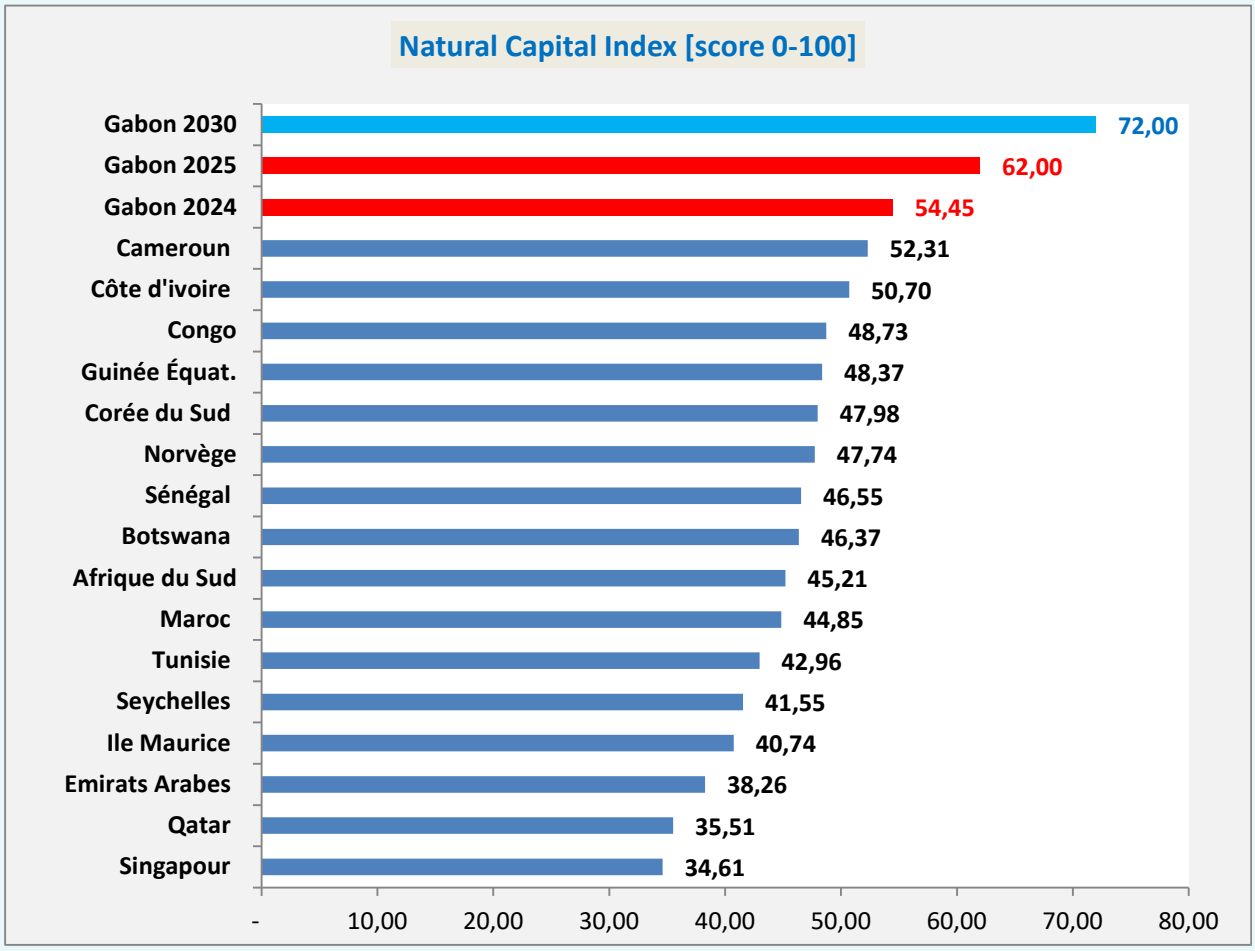
2.15. Promouvoir l'inclusion sociale

Inégalités: Indice de GINI [%]



2.16. Assurer la préservation et la valorisation du capital naturel

Natural Capital Index [score 0-100]



3. Composantes des 3 Programmes de Concentration du PNCD : Consolidation de la base productive par les Mines, l'Agriculture, et le Tourisme

	Programmes		Sous-Programmes
3.1.1	Programme intégré de transformation locale des minerais	3.1.1.1	Augmentation de la transformation locale des minerais
		3.1.1.2	Structuration d'une chaîne de valeur intégrée et compétitive
		3.1.1.3	Renforcement de la production énergétique et de la logistique pour l'industrie minière
		3.1.1.4	Création d'une dynamique d'investissements privés connexes
		3.1.1.5	Génération d'impacts socio-économiques durables
3.1.2	Promotion de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle	3.1.2.1	Programme National de Développement et de Modernisation de la Filière Avicole (PNDMFA)
		3.1.2.2	Programme intégré de développement des secteurs mer, pêche et économie bleue
		3.1.2.3	Développement des cultures vivrières
		3.1.2.4	Recherche, semences, innovation et gestion foncière agricole
3.1.3	Promotion du tourisme, dont l'écotourisme et le tourisme d'affaires	3.1.3.1	Développement et valorisation du potentiel touristique national :
		3.1.3.2	Construction et modernisation des infrastructures touristiques
		3.1.3.3	Promotion de l'artisanat gabonais

4. Composantes chiffrées des 3 Programmes de Concentration du PNCD : Consolidation de la base productive par les Mines, l'Agriculture, et le Tourisme

N°	Axes/ Domaines/ Programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coûts (en millions de FCFA)								
		Avant 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030	Après 2030	Total
3.1	CONSOLIDATION DE LA BASE PRODUCTIVE	0,0	1 853 753,1	1 874 593,1	1 869 095,7	140 063,0	121 263,0	5 858 767,9	6 138 675,7	11 997 443,5
3.1.1	Programme intégré de transformation locale des minerais	0,0	1 765 470,0	1 765 470,0	1 788 105,1	58 372,5	58 372,5	5 435 790,1	6 118 004,9	11 553 795,0
3.1.1.1	Augmentation de la transformation locale des minerais	0,0	0,0	0,0	22 635,1	22 635,1	22 635,1	67 905,3	45 270,2	113 175,6
3.1.1.1.01	Parc Industriel de Mayumba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.1.02	Parc Industriel de l'Estuaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.1.03	Complexes de production d'alliages	0,0	0,0	0,0	22 635,1	22 635,1	22 635,1	67 905,3	45 270,2	113 175,6
3.1.1.2	Structuration d'une chaîne de valeur intégrée et compétitive	0,0	0,0	0,0	0,0	35 367,4	35 367,4	70 734,7	70 734,7	141 469,4
3.1.1.2.01	Complexes de production d'agglomérés	0,0	0,0	0,0	0,0	35 367,4	35 367,4	70 734,7	70 734,7	141 469,4
3.1.1.2.02	Appui au développement de la Zone Industrielle de l'île Mandji	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.2.03	Projet de raffinerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.3	Renforcement de la production énergétique et de la logistique pour l'industrie minière	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 650,0	3 150,0
3.1.1.3.01	Suivi du Programme Energétique	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	300,0	800,0
3.1.1.3.02	Suivi du Programme Ferroviaire	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	600,0	1 100,0
3.1.1.3.03	Suivi du Programme Aéroportuaire	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	750,0	1 250,0

N°	Axes/ Domaines/ Programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coûts (en millions de FCFA)								
		Avant 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030	Après 2030	Total
3.1.1.4	Création d'une dynamique d'investissements privés connexes	0,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	300,0	6 000 000,0	6 000 300,0
3.1.1.4.01	Exploitation du fer de Bélinga	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 000 000,0	6 000 000,0
3.1.1.4.02	Exploitation Mine d'or d'Etéké	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.4.03	Exploitation Mine de fer Milingui	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.1.4.04	Organisation des missions de présentation des Projets miniers du PNCD aux investisseurs étrangers	0,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
3.1.1.5	Génération d'impacts socio-économiques durables	0,0	1 765 070,0	1 765 070,0	1 765 070,0	70,0	70,0	5 295 350,0	350,0	5 295 700,0
3.1.1.5.01	Projet de protection de la Pierre de Mbigou en Indication Géographiques	0,0	1 765 000,0	1 765 000,0	1 765 000,0	0,0	0,0	5 295 000,0	0,0	5 295 000,0
3.1.1.5.02	Contrôle des procédures d'embauche dans les sites et usines miniers	0,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	350,0	350,0	700,0
3.1.2	Promotion de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle	0,0	84 499,1	105 339,1	77 206,6	77 906,6	59 106,6	404 057,8	20 670,7	424 728,5
3.1.2.1	Programme National de Développement et de Modernisation de la Filière Avicole (PNDMFA)	0,0	37 993,1	38 043,1	38 593,1	39 293,1	39 493,1	193 415,7	11 714,3	205 130,0
3.1.2.1.01	Construction de 6 fermes agricoles nationales intégrées	0,0	857,1	857,1	857,1	857,1	857,1	4 285,7	1 714,3	6 000,0
3.1.2.1.02	PRODICVA (Projet de Développement Intégré des Chaînes de Valeurs Agricoles – maïs, soja, volailles)	0,0	37 136,0	37 136,0	37 136,0	37 136,0	37 136,0	185 680,0	0,0	185 680,0
3.1.2.1.03	Création et gestion d'une Centrale d'Achat des produits avicoles	0,0	0,0	50,0	600,0	1 300,0	1 500,0	3 450,0	10 000,0	13 450,0
3.1.2.2	Programme intégré de développement des secteurs mer, pêche et économie bleue	0,0	30 005,9	49 045,9	20 363,4	20 363,4	1 363,4	121 142,1	206,4	121 348,5
3.1.2.2.01	Acquisition d'un navire de recherche adapté aux besoins nationaux (Fondation)	0,0	17 182,5	17 182,5	0,0	0,0	0,0	34 365,0	0,0	34 365,0
3.1.2.2.02	Construction et équipement des bases opérationnelles de surveillance	0,0	632,0	632,0	632,0	632,0	632,0	3 160,0	0,0	3 160,0
3.1.2.2.03	Construction et équipement d'un Institut de Recherches Halieutiques (Estuaire)	0,0	0,0	666,7	666,7	666,7	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
3.1.2.2.04	Construction et aménagement des logements d'astreintes (Omboué, Makokou)	0,0	135,0	0,0	0,0	0,0	0,0	135,0	0,0	135,0
3.1.2.2.05	Réhabilitation des Unités Piscicoles Etatiques et Privées	0,0	206,4	206,4	206,4	206,4	206,4	1 032,1	206,4	1 238,5
3.1.2.2.06	Construction de points de débarquement aménagés à Ambowè, Donguila, Bambouchine, Alenakiri et Matanda	0,0	0,0	175,0	175,0	175,0	175,0	700,0	0,0	700,0
3.1.2.2.07	Construction de 5 nouveaux centres de pêche	0,0	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	0,0	1 750,0
3.1.2.2.08	Réhabilitation des quais de pêche	0,0	11 500,0	11 500,0	0,0	0,0	0,0	23 000,0	0,0	23 000,0
3.1.2.2.09	Construction de 3 ports de pêche à Libreville, Mayumba et Port-Gentil	0,0	0,0	18 333,3	18 333,3	18 333,3	0,0	55 000,0	0,0	55 000,0
3.1.2.3	Développement des cultures vivrières	0,0	0,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	7 000,0	8 750,0	15 750,0
3.1.2.3.01	Programme d'appui à la culture de la banane plantain	0,0	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	2 500,0	4 500,0
3.1.2.3.02	Programme d'appui à la culture du manioc	0,0	0,0	700,0	700,0	700,0	700,0	2 800,0	3 500,0	6 300,0
3.1.2.3.03	Programme d'appui au maraîchage	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 200,0	1 500,0	2 700,0

N°	Axes/ Domaines/ Programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coûts (en millions de FCFA)								
		Avant 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030	Après 2030	Total
3.1.2.3.04	Programme de développement de la culture céréalière	0,0	0,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 000,0	1 250,0	2 250,0
3.1.2.4	Recherche, semences, innovation et gestion foncière agricole	0,0	16 500,0	16 500,0	16 500,0	16 500,0	16 500,0	82 500,0	0,0	82 500,0
3.1.2.4.02	Base de vulgarisation des techniques agricoles	0,0	900,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 500,0	0,0	4 500,0
3.1.2.4.03	Construction de 3 centres de multiplication des semences de qualité	0,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	0,0	2 000,0
3.1.2.4.04	Projet d'appui au programme GRAINE phase 1 (6 provinces et 3 départements)	0,0	15 200,0	15 200,0	15 200,0	15 200,0	15 200,0	76 000,0	0,0	76 000,0
3.1.3	Promotion du tourisme, dont l'écotourisme et le tourisme d'affaires	0,0	3 784,0	3 784,0	3 784,0	3 784,0	3 784,0	18 920,0	0,0	18 920,0
3.1.3.1	Développement et valorisation du potentiel touristique national	0,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	0,0	12 000,0
3.1.3.1.01	Rénovation des structures touristiques	0,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	0,0	5 000,0
3.1.3.1.02	Construction des unités de production	0,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	1 200,0	0,0	1 200,0
3.1.3.1.03	Conception et mise en place de la cartographie des sites touristiques du Gabon	0,0	160,0	160,0	160,0	160,0	160,0	800,0	0,0	800,0
3.1.3.1.04	Valorisation du tourisme souterrain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.1.3.1.05	Elaboration de la carte touristique du Gabon	0,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	0,0	5 000,0
3.1.3.2	Construction et modernisation des infrastructures touristiques	0,0	936,0	936,0	936,0	936,0	936,0	4 680,0	0,0	4 680,0
3.1.3.2.01	Aménagement des zones d'intérêt touristique	0,0	580,0	580,0	580,0	580,0	580,0	2 900,0	0,0	2 900,0
3.1.3.2.02	Construction des éco-lodges dans les 9 provinces	0,0	156,0	156,0	156,0	156,0	156,0	780,0	0,0	780,0
3.1.3.2.03	Construction hôtel Cap Océan	0,0	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0	0,0	1 000,0
3.1.3.3	Promotion de l'artisanat gabonais	0,0	448,0	448,0	448,0	448,0	448,0	2 240,0	0,0	2 240,0
3.1.3.3.01	Implantation des desks artisanaux	0,0	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	540,0	0,0	540,0
3.1.3.3.02	Construction et équipement d'une boutique de cadeaux artisanaux et restauration de la vitrine artisanale	0,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	0,0	150,0
3.1.3.3.03	Programme d'accompagnement, de développement et de suivi des artisans (Champion nationaux)	0,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	350,0	0,0	350,0
3.1.3.3.04	Construction de deux villages artisanaux	0,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	1 200,0	0,0	1 200,0
	TOTAL PROGRAMMES DE CONSOLIDATION DE LA BASE PRODUCTIVE	**0,0**	**1 853 753,1**	**1 874 593,1**	**1 869 095,7**	**140 063,0**	**121 263,0**	**5 858 767,9**	**6 138 675,7**	**11 997 443,5**

5. Tableaux des scénarios du cadrage macroéconomique du PNCD

FINANCES PUBLIQUES (% PIB)	Historique	Scénario PNCD	Scénario médian	Scénario tendan-ciel
	2021-2025	2026-2030	2026-2030	2026-2030
Recettes et dons	**22,0%**	**26,4%**	**25,7%**	**24,1%**
Recettes de pétrole	9,6%	7,6%	7,8%	8,2%
Recettes hors pétrole	12,3%	18,7%	17,8%	15,8%
Recettes non-fiscales				
Dons	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Dépenses totales	**23,4%**	**29,3%**	**26,6%**	**26,5%**
Dépenses courantes (hors intérêt)	12,4%	10,3%	11,6%	12,7%
Dont Masse salariale	6,7%	5,8%	5,8%	6,8%
Intérêts sur la dette	2,9%	3,7%	3,5%	3,8%
Dépenses en capital	3,1%	11,2%	7,3%	5,9%
Marge budgétaire	1,8%	8,2%	6,5%	3,4%
Solde primaire	**1,6%**	**0,7%**	**2,7%**	**1,3%**
Solde primaire, hors pétrole	-10,7%	-8,1%	-6,1%	-8,2%
Solde budgétaire global	**-1,4%**	**-2,9%**	**-0,9%**	**-2,5%**
Taux d'endettement global				
Dette publique totale	**57,4%**	**50,2%**	**45,0%**	**50,4%**
Dette intérieure	21,9%	18,5%	16,4%	18,5%
Dette extérieure	35,5%	31,7%	28,6%	31,9%

SECTEUR REEL Croissance (%)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur primaire	**5,3%**	**7,8%**	**1,7%**	**0,6%**	**-0,6%**	**1,1%**	**2,0%**	**2,9%**	**4,5%**	**5,0%**
Agriculture, Elevage, Pêche	9,0%	8,9%	1,3%	0,8%	3,1%	5,1%	6,5%	8,4%	10,3%	9,3%
Agriculture	10,3%	10,0%	1,6%	0,7%	3,3%	5,4%	6,5%	8,5%	10,2%	9,3%
Vivrière	4,1%	3,1%	2,9%	3,3%	3,8%	5,0%	6,1%	8,0%	9,0%	10,0%
Rente	43,0%	36,5%	-2,0%	-7,3%	1,4%	7,0%	8,0%	10,0%	14,3%	7,0%
Chasse et Elevage	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	0,6%	2,0%	3,0%	7,0%	14,0%	12,0%
Pêche	1,5%	1,6%	-2,5%	2,0%	3,2%	3,0%	7,9%	8,0%	9,0%	7,0%
Exploitation forestière	65,8%	25,0%	-13,4%	-3,6%	1,4%	6,0%	7,0%	7,0%	8,0%	8,0%
Pétrole brut	-6,7%	3,3%	7,6%	3,1%	-2,9%	-3,0%	-3,0%	-2,9%	-2,9%	-2,9%
Mines	13,0%	7,1%	-2,5%	-5,3%	-3,1%	1,6%	3,0%	3,0%	7,0%	12,0%
Gaz	-11,3%	-7,9%	-2,4%	8,6%	5,0%	1,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Secteur secondaire	**8,2%**	**6,0%**	**1,7%**	**10,7%**	**3,5%**	**10,9%**	**9,0%**	**9,3%**	**10,3%**	**10,7%**
Industries agro-alimentaires, boissons	3,9%	2,1%	6,8%	5,0%	5,2%	7,0%	7,1%	9,2%	11,4%	10,2%
Industrie du bois	34,5%	22,2%	-9,2%	-7,2%	-2,0%	8,0%	8,9%	9,1%	9,3%	9,4%

SECTEUR REEL										
Industries minières	11,6%	17,6%	-19,0%	-25,8%	-0,8%	4,4%	6,5%	6,6%	10,0%	12,6%
Autres industries	5,2%	4,2%	3,4%	18,4%	6,8%	4,7%	7,6%	8,0%	8,0%	8,0%
Raffinage	14,7%	4,4%	-33,3%	36,6%	13,3%	6,7%	8,0%	8,5%	9,9%	11,5%
Électricité, Eau	0,9%	0,9%	2,0%	2,3%	5,3%	6,5%	8,0%	9,0%	10,0%	10,0%
BTP	18,1%	5,7%	5,0%	47,8%	7,7%	30,0%	17,0%	15,8%	17,1%	17,6%
Secteur tertiaire	**1,6%**	**2,7%**	**2,8%**	**-2,0%**	**2,3%**	**4,9%**	**5,6%**	**6,2%**	**7,5%**	**8,3%**
Transports & Communications	4,4%	3,6%	2,6%	-0,1%	0,5%	3,8%	5,5%	5,6%	6,5%	7,2%
Services	1,7%	3,2%	0,1%	3,9%	3,4%	5,3%	4,4%	5,2%	6,5%	7,3%
Commerce	-1,7%	3,1%	-1,2%	4,3%	3,5%	5,1%	4,5%	5,3%	6,7%	7,6%
Services non marchands	**0,6%**	**-3,0%**	**4,7%**	**5,0%**	**4,9%**	**5,1%**	**4,9%**	**5,7%**	**7,2%**	**8,1%**
Droits et taxes	-18,9%	-2,5%	-0,3%	16,3%	6,8%	5,3%	5,4%	6,1%	7,5%	8,2%
PIB au coût du marché	**1,5%**	**3,0%**	**2,4%**	**3,4%**	**2,7%**	**5,3%**	**5,4%**	**6,1%**	**7,5%**	**8,2%**
PIB tendanciel	**2,4%**	**2,3%**	**2,3%**	**2,2%**	**2,3%**	**2,3%**	**2,3%**	**2,3%**	**2,3%**	**2,3%**
Consommation finale	**-0,2%**	**0,8%**	**0,2%**	**1,3%**	**4,8%**	**5,0%**	**4,8%**	**5,4%**	**7,0%**	**7,7%**
Ménages	-1,4%	-0,3%	2,1%	3,5%	3,6%	5,5%	5,6%	6,3%	8,2%	9,0%
Administrations	3,2%	3,8%	-4,7%	-4,8%	8,1%	3,4%	2,5%	2,8%	3,5%	3,7%
FBCF	**12,7%**	**8,4%**	**6,0%**	**0,5%**	**11,8%**	**24,5%**	**3,2%**	**8,4%**	**8,9%**	**10,7%**
Administration publique	**1,7%**	**0,3%**	**5,8%**	**97,2%**	**14,6%**	**125,9%**	**-10,8%**	**4,5%**	**5,2%**	**9,4%**
Secteur privé	**13,5%**	**9,0%**	**6,0%**	**-5,7%**	**11,4%**	**10,4%**	**7,2%**	**9,4%**	**9,7%**	**11,0%**
Pétrole	21,5%	14,2%	7,8%	-11,7%	17,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Hors pétrole	2,8%	0,6%	2,8%	5,6%	2,4%	29,1%	17,0%	20,5%	19,3%	20,1%
Variation des stocks	**37,0%**	**8,6%**	**-12,8%**	**-9,9%**	**8,2%**	**25,8%**	**-6,2%**	**0,8%**	**2,9%**	**1,1%**
Exportations	**12,8%**	**20,4%**	**-5,3%**	**5,5%**	**-0,4%**	**6,2%**	**7,4%**	**8,7%**	**11,7%**	**10,5%**
Biens	**13%**	**21%**	**-5%**	**6%**	**0%**	**6%**	**8%**	**9%**	**12%**	**11%**
Pétrole	-8,5%	2,3%	14,6%	-0,1%	-2,9%	-3,0%	-3,0%	-2,9%	-2,9%	-2,9%
Hors pétrole	27,7%	29,7%	-13,0%	8,4%	0,7%	10,5%	11,7%	12,8%	16,1%	14,0%
Services	**2,0%**	**2,0%**	**1,4%**	**1,8%**	**1,2%**	**2,8%**	**2,8%**	**2,8%**	**2,8%**	**2,8%**
Importations totales	**-1,1%**	**29,9%**	**9,3%**	**11,0%**	**8,9%**	**16,9%**	**12,6%**	**14,4%**	**15,4%**	**16,4%**
Biens	**-2,4%**	**36,0%**	**10,2%**	**12,0%**	**9,5%**	**17,9%**	**13,0%**	**14,8%**	**15,5%**	**16,5%**
Services	**5,0%**	**5,0%**	**5,0%**	**5,0%**	**5,0%**	**10,1%**	**10,2%**	**11,6%**	**14,2%**	**15,6%**

RATIOS (% PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur primaire	**30,7%**	**37,7%**	**35,3%**	**33,9%**	**28,4%**	**27,3%**	**26,1%**	**24,9%**	**23,7%**	**22,7%**
Secteur secondaire	**26,2%**	**24,9%**	**25,3%**	**25,5%**	**26,4%**	**28,1%**	**29,2%**	**30,5%**	**31,7%**	**32,8%**
Secteur tertiaire	**26,4%**	**23,5%**	**26,9%**	**25,8%**	**28,4%**	**28,1%**	**28,3%**	**28,4%**	**28,4%**	**28,5%**
Services non marchands	12,2%	9,9%	10,9%	11,0%	12,3%	12,0%	11,9%	11,8%	11,6%	11,6%
Droits et taxes	4,6%	3,9%	1,7%	3,7%	4,5%	4,4%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Consommation finale	**46,0%**	**40,9%**	**45,9%**	**43,8%**	**48,1%**	**47,7%**	**47,6%**	**47,6%**	**47,7%**	**47,4%**
Ménages	34,2%	30,1%	34,5%	33,5%	36,8%	36,7%	36,8%	37,2%	37,5%	37,7%
Administrations	11,8%	10,8%	11,5%	10,3%	11,3%	11,0%	10,8%	10,5%	10,1%	9,7%
FBCF total	**17,5%**	**16,0%**	**18,1%**	**19,1%**	**25,7%**	**33,5%**	**32,2%**	**33,3%**	**35,0%**	**35,1%**

RATIOS (% PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FBCF public	2,4%	2,0%	2,4%	4,5%	5,4%	12,4%	10,3%	10,1%	9,7%	11,0%
FBCF privé	15,1%	14,0%	15,7%	14,7%	20,3%	21,1%	21,8%	23,3%	25,3%	24,1%
Exportations	**60,9%**	**67,6%**	**63,7%**	**64,6%**	**56,5%**	**56,8%**	**56,0%**	**56,2%**	**57,3%**	**58,1%**
Importations totales	24,4%	24,5%	27,8%	27,5%	30,2%	32,9%	34,7%	37,0%	39,3%	42,0%
Demande externe nette	36,5%	43,1%	36,0%	37,1%	26,3%	23,9%	21,3%	19,2%	18,0%	16,1%

FINANCES PUBLIQUES

(% du PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes et dons	17,6%	21,1%	22,5%	24,2%	24,7%	26,1%	26,0%	26,1%	26,4%	26,8%
Recettes de pétrole	6,0%	10,7%	12,2%	9,5%	9,7%	9,1%	8,4%	7,7%	6,9%	6,3%
Recettes hors pétrole	11,4%	10,4%	10,3%	14,7%	14,8%	16,9%	17,4%	18,2%	19,2%	20,3%
Recettes non-fiscales										
Dons	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Dépenses totales	19,3%	21,7%	24,3%	27,1%	23,7%	31,7%	30,8%	30,4%	29,3%	28,8%
Dépenses courantes (hors intérêt)	11,0%	12,2%	12,7%	13,4%	12,8%	12,5%	12,2%	11,9%	11,5%	11,0%
Masse salariale	6,3%	6,0%	7,0%	7,1%	6,8%	6,5%	6,5%	6,3%	6,0%	6,0%
Autres dépenses courantes	4,6%	6,1%	5,7%	6,4%	6,0%	6,0%	5,7%	5,6%	5,5%	5,0%
Intérêts sur la dette	2,7%	2,4%	2,9%	2,9%	3,1%	3,2%	4,9%	5,4%	5,3%	4,6%
Autres dépenses	3,2%	5,3%	6,4%	6,6%	2,9%	5,1%	4,6%	4,2%	3,9%	3,5%
Dépenses en capital	2,5%	1,8%	2,3%	4,2%	4,8%	11,0%	9,2%	8,9%	8,6%	9,7%
Marge budgétaire	0,8%	1,2%	0,4%	1,2%	5,9%	5,4%	4,3%	4,6%	5,6%	7,7%
Solde primaire	0,9%	1,8%	1,1%	0,0%	4,1%	-2,4%	0,0%	1,1%	2,4%	2,6%
Solde primaire, hors pétrole	-6,5%	-12,4%	-15,1%	-12,6%	-6,8%	-13,9%	-9,9%	-7,8%	-5,3%	-4,2%
Solde budgétaire global	-1,8%	-0,7%	-1,8%	-3,0%	1,0%	-5,6%	-4,8%	-4,3%	-3,0%	-2,0%
Taux d'endettement										
Dette publique totale	62,7%	55,9%	60,2%	56,3%	69,7%	71,0%	70,4%	68,9%	65,3%	60,7%
Dette intérieure	23,4%	20,5%	23,2%	22,5%	38,1%	38,2%	38,1%	37,6%	35,8%	33,4%
Dette extérieure	39,3%	35,5%	37,0%	32,9%	32,8%	32,8%	32,3%	31,3%	29,5%	27,4%

BALANCE DES PAIEMENTS

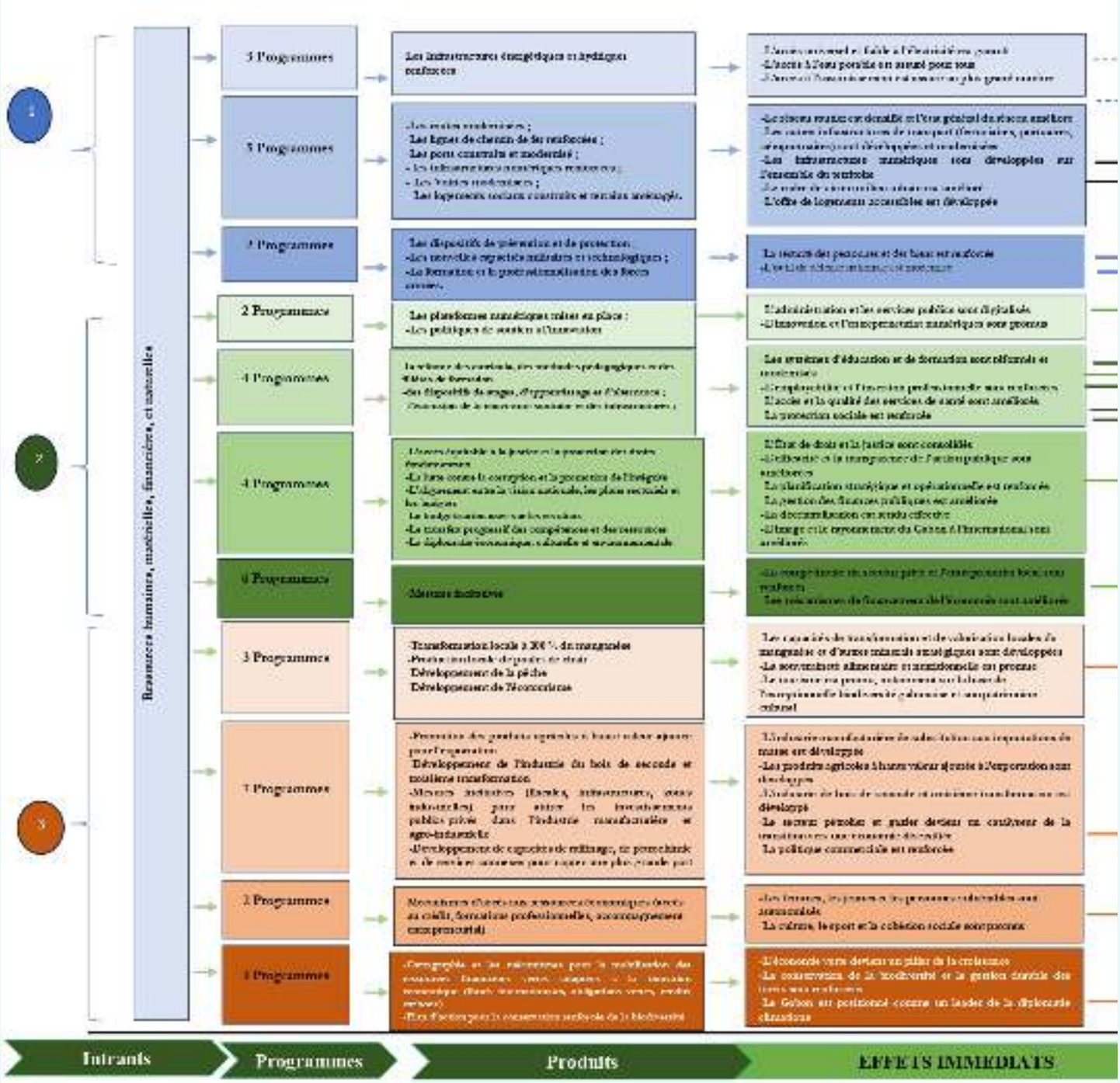
(%PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Compte des transactions courantes	3,3%	8,8%	3,1%	7,3%	-4,4%	-2,6%	-1,9%	-1,1%	-0,9%	-1,4%
Biens et Services	9,5%	19,4%	11,0%	15,4%	4,9%	5,8%	6,0%	6,4%	6,0%	4,9%
Biens	19,2%	32,9%	26,0%	28,6%	19,0%	20,4%	21,1%	22,4%	23,0%	23,2%
Services	-9,7%	-13,5%	-14,9%	-13,2%	-14,1%	-14,5%	-15,2%	-15,9%	-17,0%	-18,2%
Revenu primaire	-5,9%	-11,0%	-8,1%	-7,9%	-9,2%	-8,2%	-7,8%	-7,5%	-6,8%	-6,3%
Revenu secondaire	-0,3%	0,4%	0,2%	-0,3%	0,0%	-0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Compte de capital	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Compte financier	4,7%	4,8%	0,0%	9,9%	0,9%	-17,9%	-4,8%	-4,1%	-3,5%	-5,8%
Solde global de la balance	1,5%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%

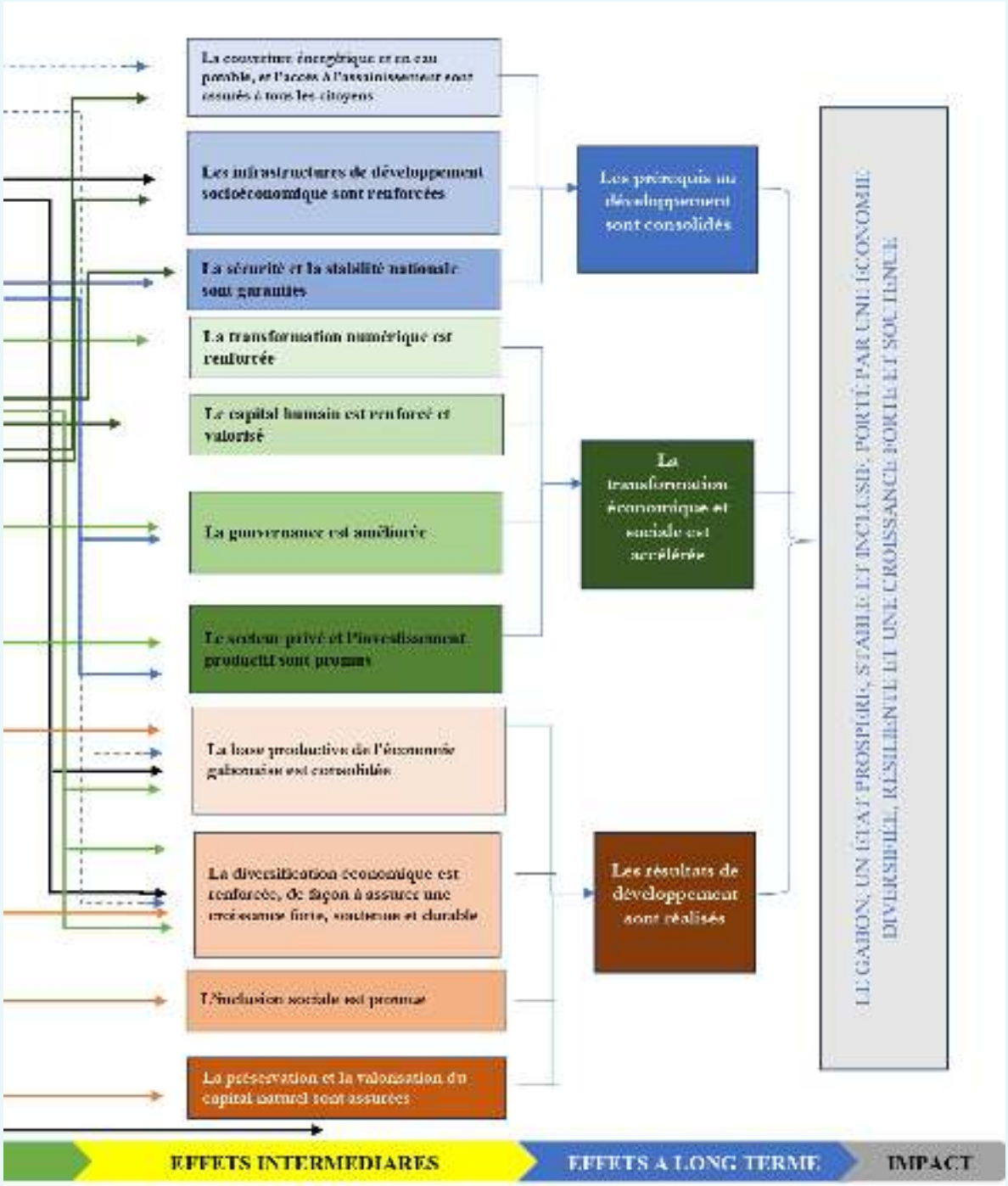
STATISTIQUES MONETAIRES (%PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Avoirs extérieurs nets	**8,3%**	**1,8%**	**1,8%**	**0,8%**	**4,1%**	**4,0%**	**3,9%**	**3,6%**	**3,3%**	**3,1%**
Avoirs intérieurs nets	**5,7%**	**24,1%**	**28,8%**	**27,3%**	**27,6%**	**30,5%**	**33,0%**	**35,9%**	**36,7%**	**37,2%**
Crédits intérieurs nets	6,6%	27,1%	31,0%	30,8%	31,3%	33,5%	36,3%	38,7%	39,2%	39,6%
Créances nettes sur l'État	0,6%	14,3%	14,9%	14,4%	12,9%	15,0%	16,7%	17,9%	18,0%	17,4%
Crédits à l'économie	6,0%	12,8%	16,1%	16,4%	18,4%	18,5%	19,6%	20,8%	21,2%	22,2%
Masse monétaire	**13,0%**	**23,7%**	**28,2%**	**25,8%**	**29,2%**	**27,2%**	**27,5%**	**29,9%**	**31,0%**	**31,0%**

6. Matrice de correspondance stratégique : PNCD - Programme Présidentiel - Vision Gabon 2050 - Agenda 2063 - ODD.

PNCD		Programme Présidentiel	Vision Gabon 2050	Agendas internationaux	
Axes	Programmes			Agenda 2063	ODD
Les fondamentaux : Consolider les prérequis au développement	Souveraineté énergétique et hydrique	Pilier 1 : Électricité, eau et réforme du secteur	Pilier 1 (Économie productive) et Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Infrastructures physiques et numériques	Pilier 3 : Logement, infrastructures de transport et numériques	Pilier 1 et Pilier 3 (Rayonnement sous-régional)	Aspiration 2 : Un continent intégré	ODD 9, ODD 11, ODD 17
	Sécurité et stabilité	Pilier 6 : Gouvernance et institutions	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 3	Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sécurisée	ODD 6, ODD 16
Les leviers transversaux : Accélérer la Transformation	Digitalisation et services publics numériques	Pilier 2 : Entrepreneuriat et Pilier 6 (Gouvernance)	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations	ODD 8, ODD 4
	Capital humain (Éducation, santé, protection sociale)	Pilier 4 : Capital humain et justice sociale	Pilier 5 (Développement humain)	Aspiration 6 : Une Afrique axée sur les populations Aspiration 5 : Afrique à forte identité culturelle	ODD 4, ODD 7
	Gouvernance et modernisation de l'État	Pilier 6 : Gouvernance, institutions et réforme de l'administration publique	Pilier 2 (Bonne gouvernance) et Pilier 5	Aspiration 3 : Une Afrique gouvernée démocratiquement, respectueuse des droits et de l'État de droit	ODD 16 ; ODD 17
Les axes finaux : Réaliser les résultats de développement	Diversification économique et transformation locale	Pilier 5 : Économie et développement durable	Pilier 1 et Pilier 4 (Biodiversité)	Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	ODD 8, ODD 2, ODD 9
	Société inclusive	Pilier 4 et Pilier 6	Pilier 1 et Pilier 5	Aspiration 6 : Une Afrique solidaire et inclusive	ODD 1 ; ODD 10
	Patrimoine naturel préservé et valorisé	Pilier 5 : Économie verte et durabilité environnementale	Pilier 4 (Protection de la biodiversité et gestion durable des ressources)	Aspiration 7 : Une Afrique résiliente au changement climatique, avec une gestion durable des ressources naturelles	ODD 13, ODD 14, ODD 15

7. Schéma illustratif de la théorie du changement du PNCD 2026-2030.




La couverture énergétique et en eau potable, et l'accès à l'assainissement sont assurés à tous les citoyens
Les infrastructures de développement socioéconomique sont renforcées
La sécurité et la stabilité nationale sont garanties
La transformation numérique est renforcée
Le capital humain est renforcé et valorisé
La gouvernance est améliorée
Le secteur privé et l'investissement productif sont promus
La base productive de l'économie gabonaise est consolidée
La diversification économique est renforcée, de façon à assurer une croissance forte, soutenue et durable
L'inclusion sociale est promue
La préservation et la valorisation du capital naturel sont assurées
Les préacquis au développement sont consolidés
La transformation économique et sociale est accélérée
Les résultats de développement sont réalisés
LE GABON, UN ETAT PROSPERE, STABLE ET INCLUSIF, PORTE PAR UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE, RESILIENTE ET UNE CROISSANCE FORTE ET SOUTENUE
EFFETS INTERMEDIARES
EFFETS A LONG TERME
IMPACT

8. COMITÉ D'ÉLABORATION DU PNCD

Coordination Générale :

M. Hermann IMMAUGHAULT, Vice-Président du Gouvernement

M. Alexandre Barro Chambrier, Ancien Vice-Président du Gouvernement

Comité stratégique :

M. Louise Pierrette MVONO Ministre de la Planification et de la Prospective

M. Henri-Claude OYIMA, Ancien Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère

M. Thierry MINKO, Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère

Comité technique :

M. M. Vulgain ANDZEMBE TSIEGORI, Commissaire Général au Plan

M. M. Modeste MFA OBIANG, Conseiller Technique ;

Comité de rédaction :

M. Carle MADJOU, Directeur de la Planification Générale

Mme. Awa Carole BOUCKANDOU SIDI épse NGUIMBI, Chef de Service Planification de la Stratégie Nationale

Mme. Irna Charlène NDOMBANGOYE MOUYAPOU GNONDA épse BONGO, Chef de Service de la Planification Sectorielle

Mme. Paola Maryse OBOUNDA, Chef de Service Coopération au Développement

M. Steve M'BEMI, Chef de Service Méthodes et Modélisation

M. Thierry LESSOGA DOUMA, Chargé d'études

M. Doukouré MAHAMADOU, Chargé d'études

M. Dorimène Eléonore MAKINDA LEBAKA, Chargé d'études

M. Alain Joël AMVANE MEYO, Infographe

Comité de relecture :

M. Godwin ALINI YANDJANGOYE, Directeur de Cabinet

M. Bastide NGONGA, Directeur de Cabinet du CGP

M. Francis Thierry TIWINOT, Conseiller Technique

M. Sylvain Jonas MOUSSAVOU, Conseiller Technique ;

M. Ephraïm MAGNAGA NGANGA, Directeur Général de la Prospective

Mme Peggy Myscane NONO OTAMI EP TSHIBANGU, Directrice des Investissements Publics

M. Elphège Sidoine YEMBI, Directeur de la Préparation des Projets de Développement

M. Rostano MOMBO NZIENGUI, Directeur du Suivi-Évaluation des Projets et Programmes Développement

M. Claude Bernard MEMIAGHE MISSONGO, Directeur adjoint de la Planification générale
M. Junior Thiang ENGO NGUEMA, Directeur adjoint des Investissements publics ;
M. N'NANG NDOUME Ulrich Amour, Directeur adjoint de la Préparation des Projets de Développement
M. Danny Pradyno ECKONG ECKONG, Directeur adjoint du Suivi-Évaluation des Projets de Développement
M. Gildas Igor TORO-BOUNA, Chargé d'études
M. Benjamin APINDANGOYE, Chargé d'études
M. Mani ONTSIA, Chargé d'études
M. Pamphile Rolphy LEOUMBOU ANDJEMBE, Chargé d'études
M. Warren BOKOYO LOUEMBE, Chargé d'études

Personnes ressources :
Dr. Lokna DJAOBELE, Expert international en planification
M. Saint Omer OUGA GOORE, Expert international Macroéconomiste
M. Franck B. YAPI ATSE, Expert international Macroéconomiste
M. Prosper EBANG-EBANG, Expert national Macroéconomiste
M. Guennolet BOUMAS NGABINA, Expert national en suivi-évaluation
Pr. Marie Vianney BOUYOU, Expert national, sociologue
M. Claudi Franchel MINKO, Expert national suivi-évaluation
Dr. Fidèle MAGOUANGOU, Économiste
Mme. Sonia Barbara ONDO NDONG, Conseiller Technique au Ministère chargé de l'Économie
M. Serge Armand MBOULA, Conseiller Technique au Ministère chargé de l'Économie

9. LISTES DES PARTICPANTS À L'ÉLABORATION DU PNCD

A- ATELIER TECHNIQUE SUR LE CHIFFRAGE DU PLAN NATIONAL DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT (PNCD) 2026-2030

Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Thierry LESSOGA DOUMA
Ministère des Mines et des Ressources Géologiques : M. Ivan Cédrick AMVAM
Programme des nations Unies pour le Développement (PNUD) : Mme Maina BAGALE OUSMANE
Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat : M. Fernand BOUMBANDJOKA MAKANDJOKA
Ministère de la Planification et de la Prospective : Mme ONGOMOU OGANDAGA Annabelle
Banque Africaine de Développement (BAD) : M. Issiaka COULIBALY
Ministère de la Planification et de la Prospective : Mme Murielle Elzy REMANDA
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. Wilfried NZOGHE OBAME
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. Victor BOUMONO MOUKOUMI
Ministère de L'industrie et de la Transformation Locale : M. Axel Junior KOMBILA KOMBILA
Ministère de l'Environnement, de l'ecologie et du climat : M. Jean Félix MABIALA
Ministère de l'Environnement, de l'ecologie et du climat : Mme MEGNENG ME NGOGHE LILIANE EP NGOUNGOU
Ministère de l'Environnement, de l'ecologie et du climat : M. Timy TIONGA
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture : M. Ange EMANE ENGOUROU

B- ATELIER TECHNIQUE DE MISE EN COHÉRENCE ET D'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES PRIORITÉS SECTORIELLES DANS LE PLAN NATIONAL DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT (PNCD) 2026-2030.

Ministère des Affaires Sociales et de l'Inclusion : M. Franck MBADINGA MBADINGA
Ministère des Mines et des Ressources Géologiques : Mme Pamela BILOMBI
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Theodore YEMBIT MANGALA
Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : M. Guy Armand MOUKAGNI
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Alain Joël AMVANE MEYO
Ministère de la Planification et de la Prospective : Benjamin APINDANGOYE
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Mani ONTSIA
Ministère de l'Économie Numérique, de la Digitalisation et de l'Innovation : M. Saturnin NDOTIT MANGUIENGHA
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural : M. Hedmond Rostand ABAGA MOTO
Programme des nations Unies pour le Développement (PNUD) : M. Tjong Erick
Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat : M. Guy Amour MOUTOUCKY
Ministère du Tourisme Durable et de l'Artisanat : Mme OBONE OTOGHO Flora
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural : M. Jean Robert SILIME
Ministère de la Planification et de la Prospective : Marie claire MABOUMI

Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : M. Jocelyn Arnol MOMBO
Ministère de la Planification et de la Prospective : Mme Irna Charlène NDOMBANGOYE MOUYAPOU GNONDA

C- ATELIER DE VALIDATION TECHNIQUE DU PNCD 2026-2030

NP-SOLUTIONS : M. Nazaire PONGUI
Nations Unies : M. Levy BOUASSA
Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement, du Climat, chargé du Conflit Homme-Faune : M. Pierre Martian OBIANG
Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) : M. OBIANG-NGUEMA André
Agence nationale de formation et d'enseignement professionnels : M. cadeau OKINDJA OSSAMY
ANFEP : Mme Alnaïke kulie MATOUMBOU MOUKABELA
Ministère de la Santé : Dr Gaétan MOUKOUMBI LIPENGUET
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère : M. Fabrice MEGNANE ALLOUMBA
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Instruction Civique et de la Formation Professionnelle : Mme Flora Nathalie DIABA MOUVIOSSY
Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) : NKONA MVE MENGOME TABITHA
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère : M. Hillary NTOGONO ALLOGO
Ministère de l'Économie, des finances, de la dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère : M. Eugène André EBANG OLUI
Ministère des Mines et des Ressources Géologiques : M. Serge ABOUMA SIMBA
Société Equatoriale des Mines : M. Elvis Camille LEKOUEDE
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. Parfait OTOGO OTOGO
Présidence de la République : Mme Auxence MEGNE AKUÉ
Ministère de la Planification et de la Prospective (DGAT) : M. Jean Paul TSAMBI
Ministère du Commerce, des PME-PMI et de l'Entrepreneuriat des Jeunes : Mme Josée Love Frida TCHIENGUE NGADY
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural : M. Arnaud KOMBILA MUSSAVU
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : M. Yves Colla Charly Rolengha Menguila
Ministère de la Planification et de la Prospective : Mme Murielle Elzy MATSANGA
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Loyd Darile OKOUMBA NGOTIENI
Ministère de l'accès universel à l'eau et l'énergie : M. Cédric BEKALE B'ENGONE
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : Mme Mariam Stella NDZEDI NGOMA
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : M. Sylvain ASSOUMOU MBA
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. BOUMONO MOUKOUMI

C1 - Sous-atelier I : Les fondamentaux : Consolider les prérequis au developpement

Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : M. Roger NZUE ONDO
Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED : M. Thierry GOUERANGUE
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : M. Sylvain ASSOUMOU MBA
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. François ANGOUE
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : M. Hector SIMBA PAM
Senat : Mme Madeleine Sidonie REVANGUE
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. Armand ABESSOLO NKWELE
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : M. AYANG MBENG Gaïna
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : M. Yves Charly ROLENGA MENGUILA
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Modeste MFA OBIANG
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Mamadou MAMBOU MAMBOU
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Ousman Lucrece EYENGA
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Jean de Dieu ZUEDZANG
Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : Colonel Ally MOUENZI-MOUENZI
Mairie Akanda : M. ONDO Cédric Roland
Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre : Mme Christelle BIDJONGOU MIHINDOU épouse MOUSSAVOU
Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : M. Leandre NTSAGUI
Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions : M. Olivier EMANE
Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions : Mme Sylvia MEDJO M'AKOME
Ministère de l'Économie Numérique, de la Digitalisation et de l'Innovation : Mme Alexandra MBENGA BOUNZANGA
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : M. Kevin Ulrich LEKOGO KIANA
Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement, du Climat, chargé du Conflit Homme-Faune : M. Jean François ALLOGHO
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Junior OLILABA
Ministère des Transports, de la Marine Marchande, Chargé de la Logistique : M. Colbert ONDO NDONG
Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) : M. OBOUNOU Eric Serge
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : Mme Hulda ASSENGONE
Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie : M. Victor BOUMONO MOUKOUMI

C2 - Sous-Atelier II : Les leviers transversaux : Accélérer la transformation.

Ministère de la santé et des Affaires Sociales : M. Meres MABIALA ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Direction Générale de la Prospective) : M. Augustin BOUASSA BU NZIGOU ;
Ministère de l'Entrepreneuriat, du commerce et des petites et Moyennes Entreprises :

M. Djakete MOUSSA ELLA ;
Ministère de l'Entrepreneuriat, du commerce et des petites et Moyennes Entreprises : M. Perez Rolli DIHIBA ;
Ministère de l'Entrepreneuriat, du commerce et des petites et Moyennes Entreprises : M. BOUASSA MABOUNDA
Ministère de l'Entrepreneuriat, du commerce et des petites et Moyennes Entreprises : Mme Charlie NIENGUI VICA ;
Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sport et des Arts : Mme Marie-France MOUSSAVOU ;
Ministère de la Jeunesse, des Sports, du Rayonnement Culturel et des Arts, chargé de la Vie Associative : M. Sylvain LIMBO ;
Ministère du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle : Mme Lalotte Irma M'BADINGA épse BOROBO ;
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique : Mme Laure Pascale CHEVALIER BISSAGOU épse NGATE ;
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique : M. Michel Bruno MBADINGA ;
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : M. Steeves TSOUNGHA ;
Ministère de la Communications et des Médias : M. Samson ELIBIGUI ;
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique : Mme Clarisse **ANGUEZOME NGUEMA ;**
Ministère de la Communications et des Médias : M. Henri Junior PATURAULT ANGUILET ;
Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités : Mme Nathalie NKOULA EKOMIE ;
Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités : Elisabeth MOULATSA ;
Ministère de l'Économie Numérique, de la Digitalisation et de l'Innovation (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) : M. Régis ONDO MORO ;
Ministère du Commerce, des PME-PMI et de l'Entrepreneuriat des Jeunes : Mme Clémence NZAMBA IKOUMA ;
Ministère des Affaires Sociales, chargé de la Protection de l'Enfance et de la Femme : M. Marien Steven NGOULAKIA ;
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : M. Yves Désiré MAGAMBOU ;
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : Mme P. EFFALE NZE ;
Ministère du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle (Pôle National de Promotion de l'Emploi) : M. Franck NZENGUE ;
Ministère du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle (Pôle National de Promotion de l'Emploi) : Mme Catherine BEKALE ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère (Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon) : M. BASSIROU AMADOU ;
MISD : M. W. KOUYI MAKIKA ;
MISD : Mme Déborah ENDELE NDONG ;
Ministère de la Santé : M. Jules Arsène MBOUMBA ;
Ministère de la Communications et des Médias (Radio Gabon) : M. Cédric ENGOUROU ELLA ;

Ministère de la Communications et des Médias (Agence Gabonaise de Presse) : M. Loïc IMMONGAULT BABALA :
Ministère du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle : M. François Hugues MAYOMBO ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Danny ECKONG ECKONG ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Doukouré MAHAMADOU ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Warren LOUEMBE BOKOYO ;
Ministère de la Communications et des Médias (Agence Gabonaise de Presse): M. M. Harmann NZASSI ICOKO ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : Mme Murielle Elzy MATSANGA REMANDA ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : Mme J Audley IPEDIET REVIGNET ;
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : M. Gerard Sidney M'VOU OKOUMBI ;
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : Mme Carmela MOUSSAVOU PATY ;
Secrétariat Général du Gouvernement : Mme Fanny Prixillia OYANE ESSONE ;
Secrétariat Général du Gouvernement : M. André IVALA ;
Ministère du Commerce, des PME-PMI et de l'Entrepreneuriat des Jeunes : M. Josée L. TCHIENGUE NGADY ;
Ministère du Commerce, des PME-PMI et de l'Entrepreneuriat des Jeunes : M. Russel NKODJE OWONO ;
Ministère des Affaires Sociales, chargé de la Protection de l'Enfance et de la Femme : M. Franck MBADINGA MBADINGA ;
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique : M. Claire NZANG ASSOUMOU ;
Société civile (Club des jeunes Femmes Juristes) : Mme Delphine Penka LEMBOUMBA MENGUE ;
Women Go For Peace : Mme Schumelle Cadette MAPILA ;
Ministre du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle : Mme Clémence NEMBA épse MOUBAGOU ;
Ministère de la Communications et des Médias : M. Landry VELLY KOUMBA.
Ministère de la Communications et des Médias : M. E. NZAMBA MICKALA ;
Ministre du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social et de la Formation Professionnelle : M. Jean Bosco OBAME NDONG ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Direction Générale de la Prospective) : M. Charles EMANE BIE ;
Ministère de la Santé : M. Jean BANDAMA MADIYA ;
Ministre de la Réforme et des Relations avec les Institutions : M. Sylvain MPIGA ;
Ministre de la Réforme et des Relations avec les Institutions : Mme Nadine MENGUE
IGSS : M. H. ONDO ONDO.

C3 - Sous-Atelier III : Les axes finaux : Réaliser les résultats de développement

Université Omar Bongo : Pr Giscard ASSOUMOU ELLA ;

Présidence de la République : M. Georges MBA ASSEKO ;
Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains : M. Christian OVONE ;
Ministère du Pétrole et du Gaz : M. Lionel NDO TOUNG ;
Ministère du Pétrole et du Gaz : M. Junior Clovis MEZUI ELLA ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : M. Patrick MASSALA ;
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement : Mme Eudoxie Blandine NGOU ANDJOUMBI ;
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement : M. Calixte MBENG ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations (Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale) : Mme Anuarite LOUBAKI DIMBOU ;
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Direction Générale du Tourisme) : Mme Flora OBONE OTOGHO ;
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat) : M. Guy Amour MOUTOUCKY ;
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture : M. Barthélemy NGOULAKIA ;
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture : M. Franck BIGNUMBA MOMBO ;
Ministère des Eaux et Forêts de l'environnement, du climat, chargé du conflit homme-faune : Dr Jean Felix MABIALA ;
Ministère des Eaux et Forêts de l'environnement, du climat, chargé du conflit homme-faune : M. Timy TIONGA ;
Ministère des Affaires Étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale :
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. Jean Kerim NZAMBE TA KEKI ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Ulrich Amour N'NANG NDOUME ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Jéremie OBY ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan): M. Pamphile Rolphy LEOUMBOU ANJEMBE ;
TNC : Mme Chanlie MABILA ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : Mme Prisca MOUSSOUNDA ;
Ministère des Minies et des ressources Géologiques : Ivan Cédrick AMVAM ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : M. Patience NKOGHE ;

C4 - Sous-atelier IV : Cadrage macroéconomique et financement du PNCD 2026-2030

Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : M. Serge MBOULA ;
Présidence de la République : M. Jean Aimé DIWASSA ;
Organisation des nations Unies : M. Ashley Patrick AKENDENGUE ;
Collectivité locale : M. Philbert ANDZEMBE.
DGPAR : M. P. Hillary NTOGONO ALLOGO ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Thiang ENGO NGUEMA ;
Ministère de la planification et de la Prospective (Secrétariat Général) : M. Daniel EDJO TWE ;

Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : Mme Naomie N'GUINDZA OKOOYI ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Orphé Junior KOUMBA KOUMBA ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Michel Mick MOGOULA ;
Ministère de la Planification et de la Prospective (Commissariat Général au Plan) : M. Hans KALENGA ;
UNDP : M. Kim MINJI ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : M. NDOUMBA LEYINDA KOKA ;
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : M. Jacques KOUMBA ;
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Mme Janice MENGUE ;
Consultant : M. Saint Omer OUGA GOORE ;
Consultant : M. Franck B. YAPI ATSE ;
Fédération des Entreprises du Gabon : Mme Tabitha NKONA MVE MENGAME ;
Fédération des Entreprises du Gabon : M. André OBIANG NGUEMA ;
Ministère de la Planification et de la Prospective : M. René Wilfrid MVOULA ;
Société Civile : Mme Axelle DONGO LOUAMBA ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations (Direction Générale des Impôts) : M. Fabrice MEGNANE ALLOUMBA ;
Consultant : M. Prosper EBANG EBANG ;
UNICEF : M. Judicaël ENGONGA EKOUA ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations (Direction Générale des Participations) : Mme Eugène André EBANG OLUI ;
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations (Direction Générale des Impôts) : Mme Egène MAMADOU ANTIGUI épse GUIBINGA ;
Programme des nations Unies pour le Développement (PNUD) : M. Rangers SOAHANGY MAMISOA
Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations : M. H. NGOUA-MEDENG ;

Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030

Publié par le Gouvernement de la République Gabonaise
à travers le Ministère de la Planification et de la Prospective

Publication : Juin 2026
Libreville - Gabon

© République Gabonaise, 2026. Tous droits réservés.

République Gabonaise
Union - Travail - Justice

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN

PNCD Trajectoire 26-30

e-Contact

www.cgplan.ga
contact@cgp-ga.com

Adresses

Ministère de la Planification et de la Prospective : OLOUMI, Rue Michel NZE MBA, BP 2119 Libreville (Gabon)
Commissariat Général du Plan, sis au Ministère de la Planification et de la Prospective, OLOUMI, Libreville (Gabon)